

2018

BILAN COMMUN DE PAYS



Système des Nations Unies au Burundi

31/01/2018

SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU BURUNDI

« Ne laisser personne de côté »	
Tel est le mandat confié aux Nations Unies pour s'assurer que chaque personne a droit à une place l permettant de vivre,	lui
être plus en sécurité, plus prospère,	
à même d'exercer ses droits fondamentaux	
et soit considérée comme une source inestimable pour un pays.	
Ce mandat porte un ensemble de valeurs établissant les fondations du développement qui reconnait chaque individu le droit à la dignité et la sécurité : un chemin qui se dessine dès les premiers pas dat la vie.	

MOT DU COORDONNATEUR RÉSIDENT DES NATIONS UNIES AU BURUNDI	6
I. INTRODUCTION	7
II. ELEMENTS CLE DU CONTEXTE DU PAYS	
II. LES AVANCEES, LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUE	
DES NATIONS UNIES	
1. LES PERSONNES	
1.1- Les enfants	
1.1.1- Équité	
1.1.4- Éducation	
1.1.4- Education 1.2- Les adolescents et les jeunes	
1.2.1- Équité.	
1.2.2- Santé et Nutrition	
1.2.3-Éducation	
1.3- Les femmes	
1.3.1- Équité.	
1.3.2- Santé et Nutrition.	
1.3.3- Éducation	
2. LA PLANÈTE	
3. LA PROSPÉRITÉ	
3.1- Performances économiques	
3.2- Budget de l'État	
3.3- Pauvreté	
3.4- Emploi productif et travail décent	53
3.7.1- Le cadre légal, institutionnel et politique	
3.7.2- Mesures de mise en œuvre et programmes de protection sociale	60
3.7.3-Programmes de soutien aux revenus des plus pauvres	66
4. LA PAIX	68
5. LES PARTENARIATS	84
5.2- Coordination entre le Gouvernement burundais et les PTF	85
5.4- Rôle de la société civile	87
5.5- Rôle des groupes religieux	88
5.6- Rôle de la diaspora	88
5.7- Rôle du secteur privé	88
III LES AVANTAGES COMPAPATIES DES NATIONS LINIES ALI BLIDLINDI	۵ο

41	INEXE		92
41	INEXE 1 : Le	es Objectifs de Développement Durables	92
٩n	nexe 2. EX	TRAIT : FICHE SIGNALETIQUE SUR LES INDICATEURS DE GENRE	94
41	INEXE 3 : Ta	ableau synoptique des projets et programmes de TP-HIMO depuis 2010	98
41	INEXE 4 : Ra	apport des Focus Group lors de l'élaboration du CCAErreur! Signe	t non défini.
1.	Organisa	tion des consultations en focus groups : approche méthodologique	101
2.1	Principa	ıx enjeux de développement du Burundi	103
	Enjeu 1.	La Sécurité	104
	Enjeu 2.	La Justice	104
	Enjeu 3.	La Bonne Gouvernance	105
	Enjeu 4.	Les Droits de l'Homme	105
	Enjeu 5.	L'Agriculture et l'Elevage	107
	Enjeu 6.	La Santé et VIH/SIDA	108
	Enjeu 7.	L'Education de qualité	110
	Enjeu 8.	L'Environnement et les Changements Climatiques	112
	Enjeu 9.	La problématique socio-démographique	112
	Enjeu 10.	L'Emploi et la Sécurité sociale	113
	Enjeu 11.	L'Egalité, l'Inclusion Sociale et l'Equité	113
	Enjeu 12.	Les infrastructures socio-économiques	115
	Enjeux 13	: Le développement du secteur privé	116
2.2	2 Tendanc	es futures du développement du Burundi	116
3.4	Renforce	ement du partenariat	120
3./	5. Avantages	comparatifs du Système des Nations Unies (SNU)	121

Sigles et acronymes

ABUTIP Agence Burundaise pour la réalisation des Travaux d'Intérêt Public

AGR Activités génératrices de revenu

ARV Anti Retro Viral

BM Banque Mondiale

BMD Baccalauréat, Maîtrise et Doctorat

BRB Banque de la République du Burundi

CAE Communauté de l'Afrique de l'Est

CEM Centre d'enseignement des Métiers

CEPGL Communauté Economique des Pays des Grands Lacs

CFP Centre de Formation Professionnelle

CFPP Centre de formation et de perfectionnement professionnel

CSLP II Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération

ENAB Enquête Nationale Agricole du Burundi

ECVMB Enquête sur les conditions de vie des ménages

EDSB Enquête Démographique et de Santé du Burundi

EFTP Enseignement et formations techniques et professionnelles

FAO Food and Agriculture Organization

FBP Financement Basé sur les Performances

FCE Fonds Commun de l'Education

FMI Fonds Monétaire International

FONIC Fonds National d'Investissement Communal

FOSA Formation sanitaire

GAVI Global Alliance for Vaccination and Immunisation

GIRE Gestion Intégrée des Ressources en Eau

IDH Indice de Développement humain

IMIS Integrated Management Information System

INECN Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature

INSP Institut National de Santé Publique

INSS Institut National de Sécurité Sociale

ISTEEBU Institut des statistiques et des Etudes Economiques du Burundi

LGBTQIA Lesbian, gay, bisexual, transgender, queer/questioning, intersex, and asexual.

MDPHASG Ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre

MILDA Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action

MSPLS Ministère de la Santé Publique et de la lutte Contre le SIDA

MSM Men who have sex with men

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OCHA Office for the Coordination of Humanitarian Affairs

ODD Objectifs de Développement Durables

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONUFEMMES Organisation des Nations Unies pour les Femmes

PAM Programme Alimentaire Mondial

PASEC Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN

PCDC Plan Communal de Développement Communautaire

PIB Produit Intérieur Brut

PME Petite et Moyenne Entreprise

PNDS Programme National de Développement de la Santé

PNRA Programme National des Réformes Administratives

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PSDEF Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation

PTE Partenaire Technique et Financier

PTME Protection de la Transmission Mère Enfant

REGIDESO Régie de production et de Distribution d'Eau et d'Electricité

RGPH Recensement Général de la Population et de l'Habitat

TBS Taux Brut de Scolarisation

TNS Taux Net de Scolarisation

TGI Tribunal de Grande Instance

UNFPA United Nations Fund for Population Agency

UNICEF United Nations Children's Fund

VBG Violence Basée sur le Genre

VSBG Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

MOT DU COORDONNATEUR RÉSIDENT DES NATIONS UNIES AU BURUNDI

Nous voici à l'orée d'un nouvel Cadre de coopération entre le Système des Nations Unies et le Gouvernement du Burundi alors que le pays vient de définir ses priorités nationales pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda de Développement 2030. Nous nous sommes engagés dans ce processus avec la conviction que le Système des Nations Unies a la volonté et la capacité d'agir en faveur de la population et contribuer à la réduction des vulnérabilités et des risques touchant tout autant le milieu urbain que rural.

Le Bilan commun de pays (CCA) et le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF), adoptés en tant qu'instruments de planification stratégique pour l'Organisation des Nations Unies, répondent aux orientations formulées par l'Assemblée Générale. Ces instruments permettent de refléter une vision et une stratégie cohérente en vue de mettre en œuvre une approche unifiée des objectifs communs de développement durable en réponse aux priorités des pays. Le CCA au Burundi, instrument commun des Nations Unies, fait brièvement l'état actuel du développement national et identifie certains problèmes de développement sur lesquels se pencheront les agences selon leur mandat et expertise, guidées par les Objectifs de Développement Durable. Le document s'appuie de plus sur les leçons apprises et les engagements nationaux issus des conférences et sommets internationaux et régionaux, y compris la Déclaration de Paris sur l'Aide Publique au Développement et les instruments du système des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme.

L'exercice de formulation du CCA favorise la recherche de consensus sur de grands enjeux et une réflexion pour dégager des orientations prioritaires pour le prochain cycle de programmation. De ce fait, avec l'approche participative et l'implication des personnes vulnérables, de représentants de la société civile, du milieu associatif, du secteur privé et religieux et des organisations internationales, le processus initié au Burundi a permis de recueillir les perceptions, les observations et les avis concernant le développement du pays à travers de nombreux focus groupes.

Le présent document de CCA met en lumière certaines dimensions de développement : la gouvernance, les secteurs sociaux, la dimension du Genre, la consolidation de la paix, le développement durable et les réponses aux chocs et changements climatiques ainsi que la situation de la migration, des rapatriements et des réfugiés. Le document souligne des préoccupations telles que: la croissance démographie, les besoins de la population d'accéder à des services de qualité, l'importance de l'environnement dans le processus de développement et de réponse aux changements climatiques, la décentralisation et la gestion de proximité, la formation pour un emploi décent. De plus, d'autres considérations s'ajoutent au contexte post-crise 2015 du pays: l'accès équitable à la justice, la presse libre, le droit d'association, la promotion de l'exercice démocratique avec la participation active de la population.

Face à ces nombreux défis, la programmation du SNU au Burundi nécessite des approches discernées et innovantes tout en prenant en compte la nécessaire continuité pour consolider des résultats et renforcer les actions de résilience de la population. Cette démarche s'avère essentielle afin de s'aligner sur les priorités nationales du Burundi et, selon les avantages comparatifs, définir la contribution du Système des Nations Unies au Plan National de Développement 2019-2023. Pour ce faire, les agences s'appuieront sur le travail de terrain et la nécessaire production de données pour mener un plaidoyer efficace en faveur de la diversification des partenariats et la mobilisation des ressources pour le développement du pays.

La contribution effective de toutes les agences à la réalisation de ce CCA est gage d'un engagement ferme d'agir de manière concertée et d'avancer ensemble l'« Unis dans l'action » au cours des prochaines années. Le dialogue constant et inclusif, la complémentarité des expertises et la volonté de faire la différence pour « ne laisser personne de côté » constituent la pierre angulaire de la présence des Nations Unies au Burundi.

Garry Conille

Coordonateur Résident du SNU

I. INTRODUCTION

« C'est la première fois qu'un partenaire au développement nous consulte pour contribuer au développement du pays. Nous remercions vivement le système des Nations Unies pour cette initiative qui nous valorise.... », Expression de beaucoup de participants des Focus Group : les déplacés, les handicapés, les albinos, les Batwa, les jeunes universitaires, etc.

Après le processus électoral de 2010, le Burundi s'était doté d'un instrument de planification du développement à long terme qui guide les politiques et les stratégies en matière de développement durable, "La vision Burundi 2025". Sur la base de cette Vision, le Burundi a élaboré son cadre de référence pour la définition des priorités de l'action gouvernementale sur la période 2012-2016 et pour le choix des orientations stratégiques des partenaires au développement du pays, le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, deuxième génération (CSLP II).

En réponse aux priorités nationales et en alignement au cycle de programmation du pays, le Système des Nations Unies avait alors procédé à la révision de sa « Stratégie Intégrée d'Appui des Nations Unies 2010-2014 » au Burundi et a élaboré une nouvelle stratégie d'appui, le « Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi 2012-2016 » (UNDAF 2012-2016).

La crise politico-sécuritaire déclenchée en avril 2015 n'a malheureusement pas permis au pays d'élaborer un nouveau cadre de référence pour les priorités programmatiques et les appuis des partenaires au développement. Le CSLP II a expiré en décembre 2016 et le processus d'élaboration du prochain Plan National de Développement n'est encore qu'à sa phase de démarrage avec la mise en place du Comité interministériel en juillet 2017.

Pour pallier au vide programmatique lié à cette situation, le Système des Nations Unies au Burundi a procédé à l'extension de son UNDAF 2012-2016 jusqu'en 2018 avant l'élaboration d'un nouveau Plan cadre d'assistance pour la période 2019-2023. Un plan de travail conjoint a été ainsi développé pour couvrir la période 2017-2018.

Dans la perspective de l'élaboration du prochain UNDAF 2019-2023, et en conformité avec les règles et standards des Nations Unies en la matière, le Système des Nations Unies au Burundi a décidé de lancer le processus de développement de son Bilan Commun de Pays – BCP/CCA, comme étape préalable au développement de son prochain Plan Cadre d'assistance au Développement du pays pour la période 2019-2023.

En conformité avec les nouvelles directives du Groupe des Nations Unies pour le Développement - UNDG pour la préparation des CCA et UNDAF, le Bilan Commun de Pays a été conduit dans l'optique d'apporter les informations nécessaires pour la planification et la priorisation stratégiques du prochain UNDAF pour la période 2019-2023.

A cet effet, le BCP/CCA décrit et analyse l'évolution de la situation et le contexte de développement, les opportunités et les défis du développement du Burundi, englobant le développement durable, les droits Humains, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, la paix et la sécurité et les perspectives et défis humanitaires qui restent d'ailleurs intimement liés à ceux de développement. Il est guidé par le principe de l'Agenda de 2030 de 'ne laisser personne de côté' et les autres principes de programmation intégrée des Nations Unies. Le présent CCA servira d'ajouter de la valeur aux analyses existantes, y compris celles du gouvernement.

L'étape la plus importante de ce processus a consisté en un dialogue avec tous les partenaires du Système des Nations Unies afin d'identifier les principales questions liées au développement du Burundi, leurs tendances futures et les avantages comparatifs du Système des Nations Unies pour mieux les adresser.

Ce dialogue a été conduit à travers une série de consultations inclusives avec les différents partenaires au développement tant au niveau national, déconcentré, local et communautaire avec un accent particulier aux partenaires non traditionnels (secteur privé tant national qu'international, les jeunes universitaires, les femmes entrepreneurs, les partenaires techniques et financiers, les académiciens et les chercheurs, les leaders religieux, les ONG tant nationale qu'internationale, les organisations d'appui aux monde rural) et les vulnérables y compris les plus démunies (Handicapés, les Batwa, les Albinos, les Déplacés, les rapatriés), les organisations des jeunes et les association féminines.

II. ELEMENTS CLE DU CONTEXTE DU PAYS

Contexte du développement socio-économique

Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres de la planète : il est classé 184° sur 188 pays selon l'Index de Développement Humain (PNUD IDH 2016) et est considéré comme pays fragile depuis 2007 par l'OCDE. 90% de sa population vit en zone rurale. On estime aujourd'hui que 65% de la population et 74% des enfants vivent avec moins de 1,25 dollar américain par jour (ECVN 2014). En 2014 et en 2015, selon la Banque Mondiale, la croissance économique était de -6,8%, suivie d'une reprise à 3,6% en 2016. Cette croissance économique est en dessous des tendances régionales et sous régionales. Le revenu annuel en 2016, selon l'ISTEEBU, est de 286\$US par habitant.

Le milieu rural est davantage touché, avec un taux de pauvreté monétaire et non monétaire estimés respectivement à 68,8% et 71,1% (ECVN 2014). Bien que les femmes représentant 51% de la population (RPGH 2008), 87% d'entre elles vivent de l'agriculture assurant des activités de subsistance pour leurs ménages et se retrouvent dans le secteur informel de l'économie. Les lourdeurs socioculturelles affectent encore les activités et le rôle de la femme dans la société burundaise. En ce qui concerne les personnes déplacées internes, pour 60% d'entre elles, la principale raison invoquée est le changement climatique et les catastrophes : ce sont majoritairement des femmes et enfants (80%).

La majorité des jeunes sont confrontés au sous-emploi : une perte directe du capital humain pour le développement national. Il est difficile de chiffrer la pauvreté au sein des groupes marginalisés tels que les Batwas, les LGTBQIA, les personnes vivant avec un handicap et auprès des groupes de personnes rapatriées.

Les données de différentes études dont les projections démographiques 2016 et l'EDSB 2016-2017 ont mis en relief plusieurs défis auxquels le Burundi doit faire face : (i) une croissance démographique rapide et non maîtrisée de 2,61% par an conduisant à un doublement de la population dans l'espace de 26,9 ans et de fortes densités démographiques; (ii) une extrême jeunesse de la population où les moins de 15 ans représentent 43,2 % de la population totale, 53,3% ont moins de 20 ans et un âge médian égal à 17 ans; (iii) la persistance d'une fécondité élevée avec une moyenne de plus de 5,5 enfants par femme, une fécondité précoce relativement importante car en 2016, 6% des adolescentes de 15-19 ans ont déjà eu un enfant et 2% sont enceintes d'un premier enfant et enfin; (iv) une mortalité qui recule lentement

¹ Les détails du contexte de développement socio-économique se trouvent dans les chapitres ultérieurs

avec un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 78 décès pour 1,000 naissances vivantes (EDSB_III, 2016), une espérance de vie à la naissance de 58,5 ans pour les deux sexes (Projections démographiques 2016) et un ratio de mortalité maternelle : 392 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes (EDSB_III, 2016).

Les conséquences de cette situation sont entre autres : (i) l'émiettement des exploitations agricoles des ménages (superficie moyenne cultivée par ménage est de 0,26 ha en 2014) ; (ii) la multiplication des conflits fonciers (en moyenne 5.452 conflits par an enregistrés entre juillet 2007 et juillet 2010 ; (iii) un effet multiplicateur important sur les besoins de la population dans presque tous les secteurs en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation (en 2008, un médecin pour 35.000 habitants, un hôpital pour 148.000 habitants, 51 élèves pour un enseignant et 82 élèves par classe dans le primaire).

Le pays reste marqué par certaines inégalités notamment lié à l'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes, qui représentent plus de la moitié de la population burundaise mais dont leur rôle n'est pas suffisamment valorisé dans tous les sphères de la vie nationale et à tous les niveaux.

Le secteur de l'éducation a pris une place importante dans les investissements consentis au niveau national, notamment en raison de l'instauration, dès 2005, de la gratuité des frais de scolarité dans l'enseignement primaire. Les progrès enregistrés dans ce domaine ont permis au Burundi d'atteindre, en 2015, l'OMD portant sur l'éducation primaire universelle, avec un taux brut de scolarisation de plus de 119% en 2016. Toutefois, plusieurs goulots d'étranglement demeurent, que ce soit au niveau de l'égalité d'accès et de la qualité de l'enseignement dispensé. Les taux d'abandon scolaire demeurent élevés et de nombreux enfants vulnérables, particulièrement les jeunes mères, les enfants vivant avec handicap, les déplacés internes et les rapatriés, restent exclus du système scolaire.

Au niveau de la santé, avec la mesure de la gratuité des soins de santé aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes enceintes, des avancées significatives en matière de couverture sanitaire. La proportion d'accouchements ayant lieu dans les établissements de santé (84%) et le taux de couverture vaccinale (plus de 90% pour tous les antigènes chez les enfants de 12 à 23 mois) atteignent désormais des niveaux satisfaisants. Toutefois, les taux de mortalité maternelle (334 décès pour 100.000 naissances vivantes), infanto-juvénile (78 pour 1.000 naissances), infantile (47 pour 1.000) et néonatale (23 pour 1.000) restent à des niveaux préoccupants. Le taux de prévalence du VIH/sida est estimé à 1% au sein de la population âgée de 15 à 49 ans (1,2% chez les femmes et 0,8% des hommes) et à 0,6% parmi les adolescent(e)s. Les taux sont les plus élevés dans les centres urbains comme Bujumbura Mairie (3,6%) et Gitega (2,3%).

La malnutrition reste un grand défi au Burundi avec 56% des enfants de moins de 5 ans chroniquement malnutris. Concernant l'eau et l'assainissement, seulement 58% de la population a accès à l'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour de son lieu d'habitation dont 10% sur place, tandis que 42% doit effectuer un trajet de plus de 30 minutes pour y accéder. Moins de 44% des Burundais utilisent des toilettes améliorées non partagées. Les difficultés d'accès à l'eau potable, le manque d'installations sanitaires adéquates et les mauvaises pratiques d'hygiène ont des impacts négatifs sur la santé.

Par ailleurs, la dégradation de l'environnement au Burundi est due à une multitude de facteurs, notamment la déforestation massive due aux besoins de base et l'occupation du territoire par une population de 413 habitants/Km2. Etant donné que près de 90% de la population vit de l'agriculture, les communautés doivent systématiquement défricher pour se nourrir, appauvrissant les sols et leurs capacités à régénérer. Le pays a recours de manière accrue aux importations de céréales et à l'aide alimentaire. Les problèmes liés à l'alimentation et à la nutrition s'expliquent principalement par un déséquilibre protéine-énergétique. La superficie moyenne des exploitations agricoles est de 0,5 ha et le

nombre de personnes par ménage est de 5,3 et les personnes rapatriées, sinistrées, déplacées face aux catastrophes climatiques.

Les sols du Burundi sont considérés comme étant d'une fertilité relativement faible. Plus de 36% des sols sont acides et présentent une toxicité aluminique. L'agriculture familiale est caractérisée par sa polyculture qui associe dans la majorité des cas les cultures vivrières destinées à l'autoconsommation. De graves problèmes fonciers sont principalement dus au morcellement extrême des terres à l'occasion de chaque partage successoral, au retour des réfugiés et dans le fossé qui sépare la loi et la pratique foncière. De 1990 à 2015, le Burundi a perdu 5,8% de son couvert forestier et si la déforestation se poursuit au rythme actuel, le Burundi n'aura plus de forêts d'ici 2035 (FIDA 2012).

Le Burundi reste particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes(les chocs naturels/ aléas climatiques récurrents) tels que les pluies abondantes dues à la perte de couverture forestière et végétale entraînant l'apparition régulière de coulées de boue et de glissements de terrain, qui à leur tour ont un impact négatif sur les communautés notamment les déplacements des populations, et la production agricole. Les schémas d'aménagement du territoire et la décentralisation dans les provinces tardent à se mettre en place.

La gestion du passif de la récente crise consécutive aux élections générales de 2015, notamment le rétrécissement de l'espace démocratique et l'aggravation de la pauvreté a considérablement affecté les ménages et les institutions publiques et affectés la jouissance des droits de l'homme au Burundi.

Cette situation a été exacerbée par la fragilité du pouvoir judiciaire et des différents maillons de la gouvernance, tant administrative, qu'économique, sécuritaire, politique et locale du Burundi ne permettant pas d'offrir des services de qualités à la population et d'avoir des mécanismes communautaires qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité du genre.

Contexte politique et analyse du conflit

Depuis son indépendance en 1962, l'histoire du Burundi a été marquée par des conflits récurrents permettant difficilement à l'économie de se relever. Les guerres civiles successives que le pays a subies ont occasionné plus de milliers de morts et des déplacements massifs de population à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Suite aux accords d'Arusha en 2000, le pays a entrepris des réformes majeures. Cependant la crise socio politique de 2015 a brusquement ralenti cette dynamique.

L'annonce de la candidature du président en exercice aux élections de juin 2015 et la tentative de coup d'État de mai 2015 ont plongé le pays dans une nouvelle crise socio-politique d'abord et socio-économique ensuite. Plusieurs rapports, dont le rapport de la Mission du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (août 2017), illustrent les actes de violence et les violations des droits de l'Homme qui ont suivi la crise de 2015 à ce jour.

Depuis le mois de mars 2016, l'UE a suspendu son soutien financier direct au gouvernement, y compris l'aide budgétaire (Article 96). La grande majorité de la population burundaise a été touchée par la crise économique qui a suivi et qui a vu un burundais sur 20 se réfugier dans un pays voisin ou être déplacé à l'intérieur du pays. Néanmoins, 28,4% du budget de l'État est financé par des sources extérieures (aide aux projets), une contribution plus faible qu'en 2016 (30,2%) et 2015 (49,5%). Le gouvernement a indiqué son intention de s'appuyer sur ses propres ressources notamment pour l'organisation d'un referendum sur la révision de la Constitution (prévu en mai 2018) et l'organisation des prochaines élections présidentielles (prévues en 2020).

Bien que le retour à la violence interethnique ait suscité des inquiétudes en 2015, cela n'a pas été le cas en raison du changement de la dynamique du conflit ethnique à un conflit politique et de la résistance de la majorité des Burundais aux appels à la violence contre l'État ou entre eux, indiquant à la fois «la fatigue de la guerre» et une maturité croissante dans la résistance à la manipulation politique.

Cela ne signifie pas cependant qu'il n'y a pas de conflits au niveau local. L'interdépendance entre la pauvreté, le taux de natalité élevé, la pénurie de terres et les retours de réfugiés entraînant des conflits fonciers est la principale cause de conflit au niveau communautaire. Les différends fonciers non résolus remontant à 1972 et la probabilité d'un retour accru des réfugiés de la Tanzanie à la suite de la crise de 2015 visant à récupérer leurs terres pourraient constituer un point de basculement en termes de capacités d'absorption des communautés hôtes qui sont également touchées par la crise économique actuelle. Cela pourrait entraîner une augmentation des conflits au niveau communautaire, en particulier dans les communautés affichant des indicateurs de vulnérabilité élevés.

Les autres risques de conflit incluent le travail de la Commission vérité et réconciliation (CVR) qui vient de terminer sa collecte de témoignages écrits et oraux de témoins, victimes et auteurs de violences de masse entre 1962 et 2008 dans les 18 provinces, y compris la ville de Bujumbura. Il est sur le point de commencer l'analyse des données qu'il a reçues pour déterminer la responsabilité individuelle, communautaire et institutionnelle. La question du passé a toujours été une question litigieuse avec des partenaires internationaux comme l'ONU et l'UE, qui plaident pour des poursuites pénales comme moyen de lutter contre "l'impunité" et le Gouvernement burundais qui a favorisé une approche plus réconciliatrice et réparatrice de la justice transitionnelle.

En conjonction avec l'aggravation de la crise politique de 2015, le récent référendum sonnant le glas de l'Accord de paix d'Arusha, le récit du régime de la crise de 2015 qui accuse les Tutsis et leurs sponsors étrangers des troubles du pays, l'absence d'une société civile médiatrice ainsi que des informations fiables provenant de médias indépendants et la présence des Imbonerakure dans tout le pays qui ont démontré leur capacité à perpétrer et à agir sur le discours de haine, les conclusions de la CVR pourraient être manipulées ou instrumentalisées avec violence. Les prochaines élections de 2020 et la révision des quotas ethniques de l'Accord d'Arusha dans cinq ans pourraient également conduire à une dynamique similaire.

Probables scenarios: 2018 - 2020

L'équipe de pays des Nations Unies a mené une analyse conjointe à partir de 2016, réitéré en 2017 et 2018 pour arriver à une compréhension commune des causes de la crise, l'impact sur le pays, sur les programmes et opérations des agences des Nations Unies, les scénarios les plus probables pour la planification collective et la priorisation. Les principales conclusions incluent notamment la nécessité d'aborder les causes et les impacts de la crise par une meilleure intégration et ciblage des interventions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, en mettant l'accent sur la prévention et la résilience des communautés et des institutions à mieux résister aux chocs, y compris les conflits, pour compléter les processus d'engagement politique des Nations Unies pour un impact maximal.

Au regard du contexte, trois scénarios sont probables :

1) *Le statu quo* «gelé» de la violence politique à faible visibilité, l'absence de progrès en matière de droits de la personne, les limites de l'espace civique et politique et l'économie en perte de vitesse peuvent se poursuivre indéfiniment. Probabilité: élevée

- 2) Le Président Nkurunziza reste au pouvoir jusqu'en 2034 avec des pouvoirs exécutifs étendus, la CPI poursuit les enquêtes, les attaques armées s'intensifient, assassinats politiques de haut niveau qui déclenchent des violences à grande échelle, fracture des institutions y compris l'armée. Probabilité modérée
- 3) Ouverture, par le Gouvernement, d'un espace civil et politique pour détourner ses détracteurs tout en cherchant toujours à remporter les élections de 2020, gestes symboliques dans le domaine des droits de l'homme, mise en œuvre des projets de développement afin de maintenir le soutien régional et continental, ouverture du dialogue politique soutenu par l'EAC, marginalisation de l'opposition en exil, appel à la région pour plaider en faveur de donateurs tels que l'UE pour reprendre le soutien économique. Probabilité: modérée

II. LES AVANCEES, LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Le CCA a permis d'analyser et identifier les défis du développement et leurs causes profondes au niveau national, local et communautaire et de faire des proposition des priorités clé d'appui du système des Nations Unies au développement du Burundi pour le prochain cycle de coopération 2019-2023 en ligne avec les ODD et Agenda de Développement 2030 . L'analyse a été réalisée suivant les 5 P des Objectifs de Développement Durable à savoir : Les Personnes, la Prospérité, la Planète, la Paix et le Partenariat.

1. LES PERSONNES

Le présent chapitre met en lumière l'état des lieux des avancées que connait le pays et aussi certains défis visant à améliorer la situation des enfants, adolescents, femmes et les ménages touchés par la pauvreté et vivant dans la précarité alors que le pays se prépare à mettre en œuvre des choix stratégiques avec le Plan National de Développement 2019-2023.

La situation du Burundi affiche des progrès certains dans les secteurs de la santé et de l'éducation avec des réformes qui portent leur fruit avec la gratuité de services en santé et en éducation. Ces choix de réforme sont une partie de la réponse apportée aux besoins de la croissance de la population. Pour le pays, les questions démographiques sont au cœur du développement et des perspectives de croissance sur le plan social, économique et politique : le Burundi, comme la majorité des pays africains, doit répondre aux besoins de la démographie « jeunesse ». Selon le rapport « Africa Génération 2030 - La démographie enfantine en Afrique » (Unicef, 2014) : « On estime que 1,1 milliard d'enfants de moins de 18 ans vivra en Afrique en 2100, ce qui représentera environ la moitié (47 %) de la population enfantine totale à ce moment-là ».

1.1-Les enfants

1.1.1- Équité

Au Burundi, 84% des enfants sont enregistrés à la naissance (83,7% pour les garçons et 83,3% pour les filles, données EDS 2015-2017). Les enfants qui sont le plus à risque de ne pas avoir un certificat de naissance sont les enfants nés des ménages les plus pauvres, des femmes non mariées, des naissances hors des centres de santé et des orphelines. Il existe aussi des disparités selon les provinces, ainsi à Cankuzo seulement 27% des enfants de moins de 5 ans disposent d'un certificat de naissance.

Les enfants les plus vulnérables se retrouvent parmi la minorité ethnique des Batwa, les albinos, les enfants issus des ménages les plus pauvres et en particulier les orphelins et les enfants vivant avec un handicap dont on estime le nombre respectivement à 600 000 et a 170,000 enfants (source UNICEF 2017).

Au Burundi, depuis 2005, plusieurs réformes ont permis d'améliorer l'accès aux services sociaux de base en santé et en éducation : soins gratuits pour les femmes enceintes et enfants de moins de cinq ans (2006), gratuité des traitements ARV et ACT (2009); éducation primaire puis fondamentale gratuite (2013), Le défi persiste dans la mise en œuvre de ces réformes et dans la qualité de ces services de base.

Tableau n°1. Quelques indicateurs clés de l'EDS-II.

Child population (millions, 2017) (ISTEEBU)	5.6
U5MR (per 1,000 live births)	78
Maternal mortality ratio (per 100,000 live births) (IGME 2015)	712
One-year-olds immunized with DTP3	94
(WUENIC 2016)	
One-year-olds immunized against measles (WUENIC 2016)	93
Full immunization coverage (children 12-23 months)	85
Exclusive breastfeeding	83
Stunting	56
Underweight	29
Use of improved drinking water sources (SOWC 2015)	75
Use of improved sanitation (SOWC 2015)	47
Adult (aged 15-49) HIV prevalence (UNAIDS)	1
Primary school net attendance ratio (EMIS)	91.6
Survival rate to last primary grade (EMIS)	77
Child labour (economic activity) ²	27.2
Birth registration (DHS 2010)	75
GNI per capita (US\$) (HHLCS)	270

Understanding Children's Work Project's analysis of statistics from DHS Survey, 2010-2011.

En plus de la gratuite de service pour les enfants, la protection sociale souligne l'importance de traitements équitables pour tous les enfants quel que soit leur statut social, origine, provenance. Compte tenu de la situation de pauvreté vécue au Burundi au sein des ménages, les stratégies de protection sociale des enfants et jeunes contribuent à assurer de manière équitable une nutrition adéquate et pour juguler les obstacles de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé et eau et assainissement) par les plus pauvres vulnérables et marginalisés. La protection sociale permet à la fois d'investir en faveur des enfants, soutenir les ménages les plus vulnérables et à briser le cycle de la pauvreté. Le Burundi s'est engagé dans cette voie depuis 2005, particulièrement en offrant la gratuité scolaire au niveau fondamental et la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. C'est en 2011 qu'il adopte la Politique Nationale de Protection Sociale dont l'objectif global d'assurer un minimum de couverture sociale a tous les citoyens burundais. Une base de données actualisée sur la vulnérabilité est mise en place et en lien avec les appuis en matière de nutrition, les enfants, chefs de ménage, les enfants en situation d'handicap vulnérables, des réfugiés, déplacé, retournés ont reçu une assistance alimentaire : 150 000 en 2016 et 300 000 en 2017 et 460 000 enfants ont bénéficié des cantines scolaires en 2017 (voir détails sur la protection sociale, chapitre Prospérité).

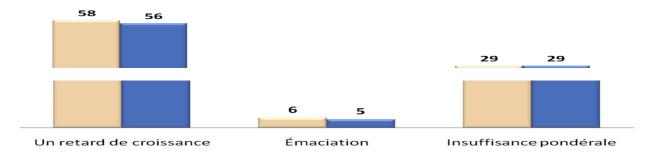
1.1.2- Santé et Nutrition.

Depuis l'instauration de la gratuité d'accès aux services de santé en 2005 pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, le Burundi a connu des améliorations du ratio de mortalité maternelle, il est passé de 500 en 2010 à 392 en 2016 et infantile (le taux est passé de 59 % en 2010 à 47 % en 2016-2017, les taux de couverture vaccinale, l'utilisation des méthodes de planification familiale (le taux est passé de 18 % en 2010 à 23 % en 2016-2017). Ces gains sont d'une importance capitale compte tenu de la pauvreté des familles et du taux de fécondité : ce dernier a légèrement baissé passant de 6,9 enfants par femme en 1987 à 6,4 en 2010 (EDS 2010) et maintenant 5,5 en 2016. Dans ce contexte, il s'avère essentiel de maintenir l'appui des services de santé auprès des populations dans une perspective de long terme tout en intégrant la préparation de réponse à des chocs environnementaux et humains, tel que souligné dans la Politique Nationale de Santé 2016-2025 : réduction de l'ampleur des maladies et problèmes de santé, améliorer les performances du système de santé et renforcer la collaboration intersectorielle.

Depuis le milieu des années 1980, le Burundi a connu une augmentation du nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant de problèmes de nutrition. Des projections récentes prévoient que le Burundi n'atteindra ni l'objectif que s'était fixé le gouvernement pour 2017 (diminution de 10% dans la prévalence des enfants de moins de cinq ans qui souffrent d'un retard de croissance), ni l'objectif de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) d'ici à 2025 (diminution de 6,5 %). Si cette tendance se maintient, on s'attend à ce que près de 1,5 million d'enfants souffrent d'un retard de croissance en 2025

Graphique n°1. Tendances de l'état nutritionnel des enfants

Pourcent d'enfants de moins de cinq ans EDSB || 2010 (beige) EDSB || 2016-2017 (bleu)



Le pays a l'une des prévalences les plus élevés au monde de malnutrition chronique avec 55,9% des enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance. Les résultats de l'EDS 2016-2017 montrent que la prévalence de la malnutrition chronique est influencée par le niveau d'instruction de la mère : de 61 % chez les enfants de mère sans niveau d'instruction, la proportion d'enfants atteints de malnutrition chronique passe à 56 % parmi ceux dont la mère a le niveau primaire et à 40 % chez ceux dont la mère a le niveau secondaire ou plus. Les résultats selon les quintiles de bien-être économique montrent que la prévalence de la malnutrition chronique diminue de manière importante au fur et à mesure que l'on passe du quintile le plus bas au quintile le plus élevé : 69 % dans le quintile le plus bas à 31 % dans le quintile le plus élevé, proportion inférieure à la moyenne nationale.

Tableau n.2: Le niveau de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans

Indicateurs	2005	2007	2010	2016/2017
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique (taille-pour-âge)	52,5	46	57,7	55,6
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition aiguë (poids-pour-taille)	7,4	5,6	5,8	5,1
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans atteints d'une insuffisance pondérale (poids-pour-âge)	39,2	35,2	28,8	29,3

Sources: ENN 2005 et 2007, EDS-II (2010), EDSB-III (2016/2017)

La malnutrition chronique surpasse 50% dans les 15 provinces ce qui induit un retard de développement physique et cognitif irréversible après l'âge de 3 ans. De plus, l'anémie touche non seulement les enfants mais aussi les femmes de 35-45 ans, ce qui soulève le problème de la qualité nutritionnelle au sein des familles et de privation alimentaire. Les deux EDS 2010 et 2016-2017 montrent un taux d'anémie passé de 44,5% à 61% chez les enfants de 6-59 moins et de 18,5% à 35% chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans) entre les deux périodes.

Les couvertures vaccinales sont assez bonnes au Burundi (la plupart des antigènes ont une couverture >90%) et ces bonnes performances expliquent sans doute l'amélioration de la mortalité des moins de 5 ans observée entre 2010 et 2016-2017. Par contre les progrès restent plus lents en ce qui concerne la mortalité néonatale. Celle-ci représente près de 36% des causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Il y a de plus les causes de mortalité dues à des maladies soit évitables soit traitables : les infections respiratoires aigües (16%), les diarrhées (10%) et le paludisme (6%) (source Countdown 2015).

1.1.3- Eau et assainissement

Au Burundi, la proportion de la population utilisant des sources d'eau potable améliorées a faiblement augmenté de 71,5% en 2010 à 76,2% et le pourcentage de personnes utilisant des installations sanitaires améliorées passe de 46% en 2012 à 48,4% en 2015.

Tableau n 3: Indicateurs clés du secteur Eau et Assainissement

Indicateurs clés		2015
Des sources d'eau potable améliorées, zones urbaines Des sources d'eau potable améliorées, Zones rurales		91%
		74%
Accès à des installations sanitaires améliorées, zones urbaines	31%	44%
Accès à des installations sanitaires améliorées, zones rurales		51%

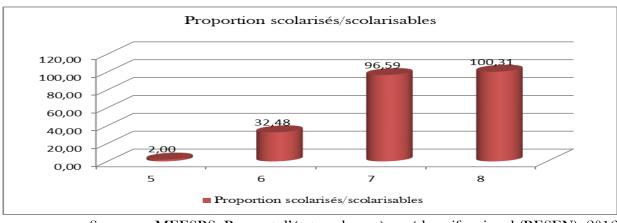
Source: Programme de Suivi Conjoint, UNICEF & WHO, 2017

Une enquête réalisée en 2014 montre que 79% de la population utilise des contenants inappropriés pour stocker l'eau alors que seulement 3% traitent leur eau au niveau du ménage. En outre, seulement 6% de la population au niveau national, avec 27% dans les zones urbaines et 4% dans les zones rurales, utilisent du savon et de l'eau pour se laver les mains au niveau des ménages.

Seulement 43,9% des écoles ont accès à de l'eau potable tout au long de l'année et moins de 20% des écoles disposent d'installations fonctionnelles pour le lavage des mains. Récemment, une étude sur la gestion de l'hygiène menstruelle menée dans 4 provinces a montré que 60% des filles avaient raté leurs cours pendant leurs règles, particulièrement si elles devaient marcher sur de longues distances jusqu'aux toilettes les plus proches.

1.1.4- Éducation

Le Préscolaire : Le taux de couverture de l'enseignement pré- scolaire est 10,3% en 2016, alors que le niveau prévu par le modèle de simulation financière était de 29%. Ainsi, beaucoup d'enfants, surtout en zones rurales, sont privés de la bonne préparation à la scolarité primaire. Alors que les enfants de moins de cinq ans représentent 1,8M dont 7 066 sont scolarisés et 353 524 scolarisables, investir pour la gratuité au préscolaire serait un choix à la fois stratégique pour permettre à chaque enfant d'accéder à un environnement d'apprentissage diversifié mais aussi et surtout « ne laisser aucun enfant de côté » : des investissements qui pourraient aussi rejoindre les familles pauvres et développer de courtes sessions de sensibilisation sur la petite enfance, non seulement dans les centres de santé mais en complémentarité avec le secteur d'éducation.



Graphique n°2: Enfants entre cinq ans et huit ans: scolarisables / scolarisés, 2015-2016

Sources: MEESRS, Rapport d'état sur le système éducatif national (RESEN), 2016

Le Fondamental. L'élaboration et la mise en œuvre du Plan sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation (PSDEF 2012-2020) a permis d'introduire des réformes au sein du système éducatif burundais notamment la mise en œuvre effective, depuis la rentrée 2013-2014, de l'école fondamentale qui est constituée d'un bloc de neuf années de scolarité, soit trois ans après l'achèvement du cycle primaire. En effet, selon ce plan sectoriel et son plan d'actions (2012-2015), il était prévu que l'accroissement de l'accès à l'enseignement primaire soit accéléré, financé en grande partie avec l'appui du Fonds Commun de l'Éducation.

Le niveau fondamental accueille officiellement des enfants de six ans qu'ils aient ou pas suivi l'enseignement préscolaire. À l'issue de la 9°, les élèves sont soumis à un concours national de

Certification et d'Orientation au post-fondamental. La mise en œuvre des réformes contenues dans le PSDEF a permis d'avoir des taux d'accès plus important grâce notamment au taux de réussite élevé et la suppression du test-examen pour le passage de la 6° à la 7° année ce qui a porté le taux de transition à 76,6% en 2016 alors qu'il était de 32,8% en 2008. En outre, le taux de redoublement qui était de 29,8% en 2013 a diminué légèrement pour s'établir à 20,8% en 2016 pour tout le cycle fondamental mais sans atteindre la cible de 15%.

Il faut noter des progrès : Le taux net de scolarisation du cycle primaire était de 94% en 2010 a atteint 97,2% en 2015. En effet, dans la plupart des écoles fondamentales, surtout dans les trois premiers cycles, sont confrontés aux effectifs grandissants : le système de double vacation, parfois triple vacation, reste opérationnel. Ceci implique alors une réduction du nombre d'heures d'enseignement pour les élèves et une surcharge horaire pour les enseignants. Par conséquent, avec un taux d'encadrement faible combiné à l'insuffisance des manuels scolaires et des financements, les performances de l'enseignement fondamental sont sujettes à caution. Le nombre moyen d'élèves par classe a légèrement diminué depuis 2010 : il était de 82 par classe, pour se situer à 71 en 2015 étant très loin de la norme de l'Unesco qui est de 40 élèves par classe. L'adhésion à l'application à des normes internationales en matière s'avère une nécessité. Par ailleurs dans l'enseignement primaire, dans 81% des établissements, plus de 25% des effectifs sont des redoublants c'est-à-dire qu'ils ont redoublé au moins une fois dans leur cursus scolaire.

Tableau n.4: Taux de scolarisation aux de scolarisation - Annuaire statistiques Min Educ 2015-2016						
Taux l	Taux brut de scolarisation (TBS)		Taux brut de scolarisation (TBS) Taux r		Taux net de (Tî	scolarisation NS)
Année	Filles	Garçons	Filles	Garçons		
2012-2013	134,4	136,1	98,8	97,5		
2013-2014	130,1	137,2	93,3	97,3		
2014-2015	133,4	135,4	93,9	94,9		

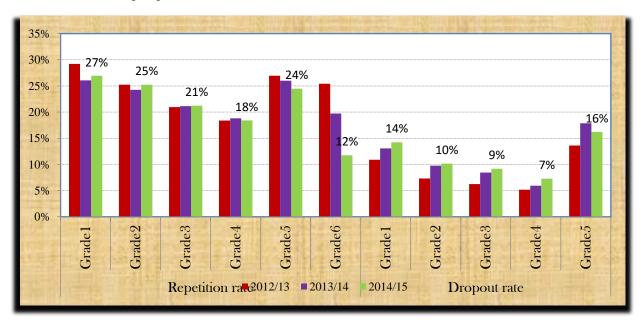
Source: MEESRS, Annuaires statistiques scolaires 2012/2013-2014-2015,

Il faut noter que le taux de rétention est cependant faible particulièrement chez les filles pour lesquelles le taux d'achèvement est évalué respectivement à 26% et 11.5% pour le cycle 1 et 2, alors qu'il est de 28% et 16.2% pour les garçons. L'indice de parité qui était de 0,99 en 2010 a atteint 1,01 en 2015. Par contre, le taux de scolarisation demeure marqué par des inégalités au niveau des provinces qu'il conviendra de redresser progressivement. De plus, le taux d'abandon devrait être investigué pour mieux cerner les raisons de ces abandons, incluant les raisons non dites (pressions sexuelles, abus physiques et psychologiques) : la dynamique d'apprentissage, stigmatisation-bulling, les approches pédagogiques visant la subordination sont aussi des éléments qui peuvent contribuer aux abandons scolaires et se refléter dans le taux d'achèvement. Notons que la FENADEB a récemment publié une évaluation des abandons scolaires qui montre que la pauvreté est le facteur majeur. Bien que les grossesses précoces, les viols, puissent être marginaux, il n'en demeure pas moins une question d'équité se pose pour trouver les moyens de permettre à ces jeunes filles de poursuivre leurs études.

« Plus de 20mille cas d'abandon scolaire en une année »

« Les effectifs sont alarmants : 20 555 abandons pour l'année 2016-2017 soit un taux record. Garçons et filles sont presque à égalité avec 10 534 abandons masculins et 10 021 de filles. Pour le cycle postfondamental, le taux d'abandons reste également élevé avec 9,3%. Les garçons estimés à 691 cas et les filles à 439. Ce sont les communes de Ruhorroro, Gashikanwa et Marangara qui viennent en tête du classement avec un taux respectifs de 21%, 15.27% et 13,08%..... Les raisons d'abandons sont notamment.....les parents préfèrent suspendre les études de leurs enfants pour les associer dans les activités procurant des vivres pour la subsistance des familles.... ou petits jobs, déménagements....les grossesses non désirées, les mariages précoces. Plus de 40% des filles quittent prématurément les écoles sont concernées.... »

Le maintien à l'école. Des enjeux de maintien des enfants à l'école sont aussi abordés avec des programmes de cantines scolaires : elles contribuent à offrir un repas par jour aux enfants mais aussi à favoriser la mise en place d'équipe de travail pour la gestion des cantines et la préparation quotidienne des repas. Des enfants bénéficient de cet appui, encore modeste face à la malnutrition qui sévit dans le pays. Certes un repas par jour ne peut résoudre la malnutrition mais cela représente un moyen de maintenir les enfants issus des familles les plus pauvres à l'école. Avec l'année scolaire 2017/2018, le programme assiste près de 482.000 écoliers bénéficiaires sur un effectif global de 2,210,429 scolarisés au primaire (source PAM).



Graphique n°3: Taux de redoublement et Taux d'abandons 2012-2015

Source : Annuaire statistique de l'Éducation, 2016 ; Banque Mondiale, PER-Education, Rapport Provisoire (2018)

L'éducation inclusive. La révision des normes de constructions respectant les besoins des enfants vivant avec un handicap et la construction d'un établissement avec éducation inclusive à Gitega sont les

premiers pas du Ministère de l'Éducation en la matière. Quelques établissements privés assurent une éducation spécialisée dans les grandes villes du pays.

L'offre éducative – au fondamental. Les engagements pris vers l'extension du fondamental jusqu'en 9° sont une avancée importante pour le maintien des jeunes/adolescents/adolescentes à l'école. Au Burundi, le taux brut d'enrôlement est de 131% et 98.2% des enfants enrôlés dans le secteur public. La rétention des enfants dans le système fondamental est un souci car 7% des enfants, soit 150,000 enfants abandonnent chaque année l'école ; les enfants du quintile les plus pauvres sont 3 fois plus à risque d'abandonner l'école que les enfants du quintile le plus riche. La parité est atteinte au niveau de l'école fondamentale (1,03), cependant, on retrouve moins de filles aux niveaux de scolarisation plus élevés (0,76 dans le post-fondamental).

De fait, la situation des enfants, adolescents, adolescentes et des jeunes est prise en compte par certaines mesures apportant une partie de la réponse apportée par le pays pour la santé et l'éducation et par certaines mesures d'équité : des appuis soutenus doivent se poursuivre.

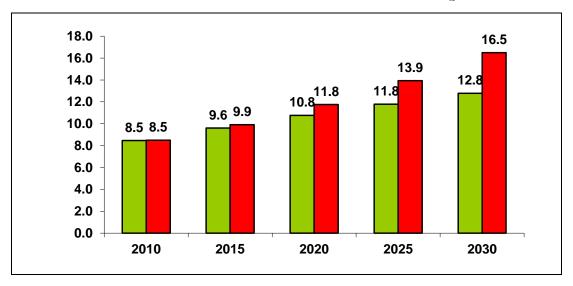
Les capacités d'intégration dans la vie active avec une éducation de qualité et les possibilités d'insertion dans un milieu de travail sont dès à présent des défis.

Conscient de la situation démographique qui prévaut dans le pays, la jeunesse de la population est un défi de taille pour les décennies à venir. Dans un contexte de grande pauvreté, la dimension d'équité, de justice, d'autonomisation des femmes, de sécurité alimentaire s'ajoute à la liste de défis à relever par le pays.

Graphique n°4. Non Maitrise de la croissance de la population.

Projections de la population en millions d'hab (2010 - 2030) avec ISF= 3 ou ISF=6

Scenario 1 = vert - Scenarion 2 = rouge



Source: ISTEEBU/UNFPA 2016, Projections de croissance démographique.

1.2-Les adolescents et les jeunes

FOCUS GROUPES

Tous les focus groupes ont soulevé l'importance ultime de considérer les questions des jeunes dans les politiques de développement.

1.2.1- Équité.

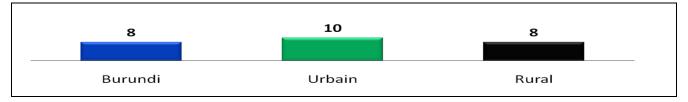
Au Burundi, malgré que l'âge adulte soit fixé à 21 ans selon le Code de la famille, il est possible de se marier à 15 ans avec le consentement des parents, possible de quitter l'école pour aller travailler et être considéré comme ayant une responsabilité criminelle. Il existe quelques Maisons de jeunes qui offrent des services de consultations mais ceux-ci sont irrégulier et ne sont pas accessibles à tous et toutes dans les provinces. Pour les pré-adolescents/tes et les adolescents-tes, les consultations et soins de santé ne sont pas gratuits : les familles doivent déboursés alors qu'il n'y a pas un paquet minimal de services gratuits pour ces tranches d'âge. De plus, il n'y a pas de services de santé dans les écoles fondamentales

1.2.2- Santé et Nutrition.

La santé des adolescents et adolescentes. La santé des adolescents et adolescentes et celle des jeunes vivant avec un handicap, tant sur le plan physique que psychologique, est peu documentée. La jeunesse, soit les 15-25 ans, requiert de plus une attention toute particulière en ce qui a trait les besoins d'une meilleure compréhension des questions de santé en général incluant la dimension nutritionnelle liée à la croissance à l'adolescence, de planification familiale, des conséquences des unions précoces et de grossesses non désirées qui peuvent changer le cours d'une vie.

Graphique .n. 5: Fécondité des adolescentes par résidence (comparaison 2010 et 2016)

Pourcentage d'adolescentes de 15-19 ans qui ont déjà eu une naissance vivante ou qui sont enceintes d'un premier enfant EDS II 2010 et EDSB lll 2016-2017



Les droits en matière de planification familiale. L'EDS 2016-17 indique que 8.3% des adolescentes ont commencé leur vie procréative (soit enceinte soit avec au moins un enfant) avant l'âge de 19 ans. La procréation des adolescentes est plus fréquente dans les ménages du quintile le plus bas : 13% des femmes de 15-19 ans du quintile le plus bas ont commencé leur vie procréative contre 7% de celles du quintile le plus élevé.

FOCUS GROUPE

Les acteurs du développement, y compris la société civile, les leaders religieux et les leaders communautaires ont montré que le pays reste marqué par des défis de la démographie galopante, de la lenteur dans le changement des attitudes culturelles et du respect du droit

Les données disponibles de l'EDS-2010 indiquent que 4.1% des jeunes filles ont déclaré avoir eu leur premier contact sexuel avant l'âge de 15 ans. De plus, 12% des femmes âgées entre 25-29 disent avoir eu leur premier enfant avant l'âge de 18 ans: une première grossesse souvent issue d'une union libre ou de mariage « précoce » avec des jeunes filles-adolescentes semblent encore se vivre au Burundi. Notons que le risque de mortalité chez les adolescentes enceintes est plus important que chez les femmes dont l'âge est >19 ans mais des données précises ne sont pas disponibles au Burundi. La procréation des adolescentes est plus fréquente dans les ménages du quintile le plus bas : 13% des femmes de 15-19 ans du quintile le plus bas ont commencé leur vie procréative contre 7% de celles du quintile le plus élevé.

Les pratiques traditionnelles persistent concernant les mariages en bas âge, et le cumul de grossesses comme un atout pour soutenir la famille (travail au champ) : à ces traditions, s'ajoutent l'analphabétisme et l'abandon scolaire « toléré ». Les besoins en termes d'information et la compréhension de la santé sexuelle et reproductive et des effets positifs de la contraception sur la santé individuelle et familiale impactent sur les revenus disponibles pour chaque enfant : ceci requiert un travail multisectoriel concerté visant à construire une partie la réponse sur les retombées de multiples grossesses sur le plan humain et économique : santé/éducation/jeunesse/genre/justice/décentralisation.

Selon l'EDSBIII 2106-2017, la séroprévalence nationale du VIH chez la population générale âgée de 15 à 49 ans est de 1.0% avec 1.2% chez la femme et 0.8% chez l'homme. La prévalence moyenne du VIH parmi les jeunes de 15-19 ans était estimée à 0,6 % dont 0.3 chez la jeune fille et 0.9 chez les jeunes garçons.5 % (EDS 2016-2017). Elle était quatre fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes (0,8 % contre 0,2 % avec les résultats de l'EDSII de 2010). Dans l'ensemble, la prévalence ne varierait que très peu avec l'âge, passant de 0,5 % pour les 15-19 ans à 0,6 % pour les 20-24 ans dans l'ensemble. Chez les jeunes filles, elle a varié de 0.1 à 0.5. La même tendance s'observe chez les hommes, avec cependant des écarts plus prononcés. En effet, de 1.0 % à 15-19 ans, la séroprévalence passait à 0.8 % à 20-24 ans. C'est à 23-34 ans qu'elle a atteint son maximum (1,9 %). Chez les hommes, les variations sont très faibles et aucune tendance ne se dégage des résultats.

Selon le milieu, la séroprévalence du VIH est de 3.3% en milieu urbain, avec un taux encore plus élevé dans la ville de Bujumbura (Mairie :3.6% contre 0.7%en milieu rural). Selon l'enquête comportementale et de séroprévalence réalisée en 2011, la prévalence du VIH était de 19,8%, 2,4%, 3% et 0,4 % respectivement chez les travailleuses du sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes, les personnes privées de liberté (PPL) et travailleurs saisonniers (pêcheurs), les corps en uniforme (source Onusida). En 2013, la prévalence reste élevée voire en augmentation avec respectivement 21,3% chez les travailleuses du sexe, 3,8% chez leurs clients et 4,8% chez les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (Enquête PLACE) On note que trois (3) tranches d'âge se distinguent : les jeunes adolescents de 10-19ans (6700 à 7000 PVVIH entre 2012 et 2015) ; les jeunes de 15-24 ans (5800 à 6400 PVVIH entre 2012 et 2015) et les personnes âgées de 50 ans et plus (13000 à 15000 PVVIH entre 2012 et 2015). Les MSM avec une taille estimée à 9 346 sont majoritairement concentrés au niveau de Bujumbura-Mairie avec une population de 6 916 soit 74% de la taille, dans les autres zones urbaines 1 215 soit 13% et dans les zones rurales 1 215 soit 13%. Leur prévalence au VIH est de 4.8% soit plus de trois fois la moyenne nationale. Notons que la prévalence VIH chez les pêcheurs

et les prisonniers est de 3%. Cependant, il y a une absence d'interventions en direction de ces populations dans le PSN 2014-2017.

1.2.3-Éducation

L'enseignement des Métiers est responsable des activités d'apprentissage professionnel. Les programmes de formation mis en place concernent les secteurs du bâtiment, agropastoral et agroalimentaire, de la menuiserie, de la comptabilité et du secrétariat ainsi que de l'économie familiale. La durée de formation est de 2 à 3 ans et un projet de formation modulaire est en cours. Ces centres d'enseignement des métiers se trouvaient précédemment classés dans le secteur non formel, mais la Politique Nationale de l'Enseignement des Métiers tend à formaliser progressivement ce secteur au sein de ministère de la fonction publique, qui peut représenter un recours pour les élèves n'accédant pas au post fondamental. À ce stade, il y a lieu de noter la faible fréquentation des filles qui représentent moins de 47% des effectifs des formations techniques en 2014/2015. Dans les écoles privées, les effectifs ont connu une forte expansion en raison surtout de la création de nouvelles filières comme la section électronique, la section électricité industrielle, la section informatique des télécommunications dans les zones rurales. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, ils sont respectivement de 22 681 pour les filles et de 25 616 pour les garçons dans les institutions privées.

Au niveau post- fondamental, la durée de formation dans les domaines des sciences, langues, sciences sociales et humaines et économique est de trois ans. La formation pédagogique est assurée dans les écoles normales et dure quatre ans. À la fin de la formation, les élèves sont soumis à l'examen d'État et les lauréats sont orientés vers l'enseignement supérieur public (Université du Burundi ou l'École Normale Supérieure) ; ceux qui échouent, peuvent avoir un accès aux Instituts d'enseignement supérieur professionnel privé. Au niveau de l'enseignement secondaire et pédagogique des enseignants, le taux de passage du primaire au secondaire (c-à-d de la 9° au secondaire) a plus que doublé entre 2010 et 2015, passant de 31,4% à 70% sur cette période avec la construction des écoles : celles construites par les communes qui accueillent plus de 79,8% des effectifs des élèves du secondaire post fondamental et pédagogique.

L'enseignement post-fondamental est très inégalitaire selon les régions : 33% des étudiants en milieu urbain vont achever leur formation contre 2,7% seulement en milieu rural 43,4% des étudiants proviennent du quintile le plus riche contre 0,6% du quintile le plus pauvre (source UNICEF 2017).

1.3-Les femmes

1.3.1- Équité.

Les données du RPGH de 2008 indique que les femmes représentent 51% de la population. Les femmes jouent un rôle central dans le développement du pays, évoluant dans un environnement peu favorable à leur intégration socio-économique. Au cours des dernières années, le pays a été cité pour le travail fait sur la promotion du statut de la femme : les femmes représentent 36% au niveau de l'assemblée nationale et 42% au sénat. Dans le domaine de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, le Burundi fait bonne figure. En vue de garantir une large représentativité des femmes, la Constitution du Burundi et le Code Électoral précisent un minimum de 30% doit être respecté au niveau des postes électifs tandis que le Code Électoral de 2010 a étendu ce quota jusqu'au niveau du Conseil Communal. Le taux de représentativité est passé de 31% à 36,44% à l'Assemblée Nationale entre 2012 et 2015. A la fin 2015, ce taux est de 25% au Gouvernement, 16,6% au niveau de l'administration provinciale et 33,6% dans l'administration communale. Malgré des progrès au niveau législatif, elles restent en marge du développement du pays, étant majoritairement dans le secteur informel de l'économie.

Le législatif. Sur le plan législatif, bon nombre de lois ont été adoptées et tiennent compte de la situation spécifique des femmes burundaises mais aussi celles qui ont un statut de réfugié particulièrement en leur accordant le droit à l'emploi. À ce titre, on peut citer : la réforme du Code pénal (2009) en intégrant des dispositions qui répriment plus sévèrement les crimes de VSBG; l'adoption du Code procédure pénale (2013) portant révision du Code Procédure Pénale) avec la mise en place des chambres spécialisées au niveau des cours, des tribunaux et des parquets ; la LoiN01(2014) portant prévention et répression de la traite des personnes et protection des victimes de la traite; la Loi N01/04 (2016) sur la protection des victimes, des témoins et d'autres personnes en situation de risque; la loi 1/32 (2008) sur l'asile et la protection des réfugiés au Burundi et portant sur les procédures de demande d'asile. Sur le plan institutionnel signalons : la Loi N°1/13 (2016) sur la Prévention, Protection des victimes et répression des violences basées sur le genre et la dotation de parquets en magistrats instructeurs spécialisés sur les VSBG; et le Décret N°100/306 du 21 Novembre 2012 portant création, missions, organisation et fonctionnement du Forum National des Femmes au Burundi. Cependant, cette égalité devant la loi est largement altérée par la pratique des coutumes qui confinent la femme dans une position d'infériorité. De plus, la législation contient encore des lacunes et des dispositions discriminatoires à son égard. Ainsi, elle est muette sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités. Au Burundi, la coutume a encore une nette préséance sur le droit moderne.

La Politique Nationale de Genre. La Politique Nationale Genre du Burundi 2012 relève les domaines principaux d'inégalité suivant: le statut d'infériorité de la femme dans la famille et dans la société burundaise, inégalité au niveau d'instruction, d'éducation et de qualification des filles/garçons et des femmes/hommes, faible pouvoir économique des femmes, vulnérabilité de la santé de la reproduction des femmes et des adolescents, jouissance des droits et exercice des devoirs différenciés pour l'homme et la femme, représentation inégale des femmes et des hommes dans les instances d'exécution et de décision publique, privé, syndicale et politique et faible impact du genre dans les politiques et programmes économiques.

Au Burundi, malgré les conventions internationales ratifiées, les lourdeurs socio-culturelles influencent encore le rôle de la femme au sein de la famille limitant son autonomisation vers des droits économiques effectifs, les difficultés, voire les limites juridiques, d'être reconnue comme co-propriétaire de terres familiales et le faible accès aux sources de financement via la microfinance ou auprès des banques. Dépendante des choix de son mari, la femme burundaise ne reçoit pas un traitement équitable lui permettant d'avoir un statut juridique autonome, incluant une rémunération égale à celle de l'homme pour des fonctions similaires et compétences équivalentes, sauf dans la fonction publique. Selon l'Etude sur les disparités entre hommes et femmes dans l'administration burundaise, les femmes sont moins nombreuses dans l'administration publique (41,2%) et ne sont que 25% à occuper un poste de responsabilité. Majoritaires à exercer l'agriculture de subsistance, l'exclusion économique des femmes s'est construite entre-autre sur le peu d'éducation diplômée, une santé chancelante souvent due aux multiples grossesses vécues dans un contexte d'insécurité alimentaire.

Les Violences Sexuelles Basées sur le Genre (VSBG). Toutefois, la femme burundaise fait face à de nombreuses formes de violences basées sur le genre. En 2016, selon les résultats de l'EDS, 36% des femmes de 15 à 49 ans ont subi une violence physique, 23% des femmes 15 à 49 ans ont subi une violence sexuelle et 10% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi une violence physique pendant une grossesse. Les écarts de traitement équitable des femmes persistent alors que le soutien sociojuridique des victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) est, à ce jour, faiblement intégré dans les réseaux communautaires et les pratiques institutionnelles.

FOCUS GROUPES

Dans les focus groupes, il était mentionné que souvent la société ne traite pas les VSBG avec la gravité nécessaire à cause des abus que les communautés ont subi et la violence à laquelle elles font face au quotidien.

Les personnes déplacées et réfugiées. Selon les données du mois d'octobre 2017, 80% des personnes déplacées internes sont des femmes et (filles)-jeunes de moins de 15 ans, dont 4% sont femmes chefs de famille et 2% sont des femmes enceintes. Pour les personnes réfugiées et demandeur(e)s d'asile, il s'agit de 51% de femmes et jeunes filles et deux sur trois ménages sont représentés par des femmes.

Les femmes Batwas. Les Batwas constituent environ 1 à 2% de la population. Au Burundi, les naissances de Batwas sont rarement inscrites ce qui les empêche de jouir de leurs droits ou d'accéder aux services sociaux de base. La communauté Batwa est historiquement devenue un groupe de domestiques. Les Batwa n'ont pas de statut légal et donc pas accès aux services publics. La majorité des Batwa est analphabète et la plupart des enfants Batwa ne peuvent pas rester à l'école. Autrefois actifs dans la poterie, les Batwas n'ont pas traditionnellement de terres et vivaient grâce au troc de leurs produits contre de la nourriture. De nos jours, avec la modernisation et le changement des modes de vie, les produits faits à base d'argile ne sont plus utilisés dans les cuisines burundaises. Sans ressource et plus fortement handicapée par rapport aux autres femmes, la femme Batwa vit dans la pauvreté la plus extrême. L'acceptation de leurs conditions de vie désastreuses pousse beaucoup de femmes Batwas à la mendicité près des centres urbains.

1.3.2- Santé et Nutrition.

Au Burundi, la proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont reçu des soins prénataux par un prestataire qualifié est de 99% tandis que 47% de femmes ont fait leur première visite prénatale quand la grossesse avait moins de quatre mois, 49% de femmes ont eu au moins quatre visites prénatales lors de leur dernière grossesse et 84% de femmes ont reçu le vaccin contre le tétanos au cours de la grossesse de leur dernière naissance. Les accouchements assistés par un personnel qualifié représentent 85%, 51%

de femmes et 49% de nouveau-nés ont reçu un contrôle postnatal dans les 2 premiers jours après la naissance.

Le taux de prévalence contraceptive est passé de 18 % en 2010 à 23% en 2016. Les femmes actuellement en union de la province de Ngozi utilisent une méthode de contraception (42%) plus que celles des autres provinces. Le niveau le plus faible d'utilisation est observable dans les provinces de Bururi et Makamba avec respectivement 14% et 16%). Les besoins non satisfaits s'élèvent à 30% pour les femmes en union de 15-49 ans contre 24% pour les femmes âgées de 20-24 ans. Les proportions de femmes actuellement en union dont les besoins en planification familiale ne sont pas satisfaits sont élevées dans les provinces de Bubanza et Cibitoke (42% et 41%) et la province Ngozi a le niveau moins élevé pour les besoins non satisfaits avec 20%.

Graphique. n 6: Tendance des besoins non satisfaits, utilisation de méthodes contraceptives modernes et pourcentage de demande satisfaite par des méthodes modernes, 2010-2017

Besoins non satisfaits

Utilisation de méthodes contraceptives modernes

= 2010 = 2016-2017

Pourcentage de demande satisfaite par des méthodes modernes

1.3.3- Éducation.

Les filles représentent 43,5% des étudiants dans le post-fondamental mais leur taux d'achèvement n'est que de 9% comparé à 16% chez les garçons. Selon les résultats de l'EDS 2016/2017, 0,8% des femmes ont un niveau secondaire complet et 1,2% ont un niveau d'instruction supérieur. Ces taux sont respectivement de 1,5% et 2,6% chez les hommes.

Source : *EDS II 2010 et EDSB III 2016-2017*

L'Enseignement supérieur. L'enseignement supérieur est assuré par les universités et les instituts publics ou privés. La formation dure de trois à huit ans selon le système LMD ou BMD (Licence/ Baccalauréat, Mastère et Doctorat). Il y a eu la création d'une Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur (CNES) et le renforcement des structures de contrôle. Les effectifs atteints en 2012 sont de 36 766 étudiants puis 44 887 étudiants au cours de l'année académique 2013-2014 dont 13.000 étudiants de l'Université du Burundi et 3000 étudiants inscrits à l'École Normale Supérieure. En 2015, on compte dans les universités publiques, 398 diplômés féminins sur 1508 diplômés masculins sur un effectif des étudiants de sexe masculins de 12697 et de 2607 de sexe féminin. Quant aux universités privées, nous enregistrons 389 diplômés féminins contre 629 de sexe masculin sur un effectif de 11967 étudiants de sexe masculin et 9493 étudiants de sexe féminin. Le constat est que l'Université du Burundi présente des disparités plus sévères en défaveur des filles. Cependant, la proportion des filles dans les universités

privées est nettement supérieure. Cette situation s'explique, sans doute, grâce aux cours du soir, plus fréquentés par les filles. D'une façon générale, depuis l'avènement des universités privées, la parité est en légère progression dans l'enseignement supérieur.

L'Alphabétisation. Il y a l'enseignement non formel qui est aussi du ressort du Ministère qui est en charge l'éducation. Dans son organisation, on peut relever deux catégories d'écoles: l'alphabétisation qui concerne les enfants non scolarisés ou déscolarisés et des adultes analphabètes. Toutes ces activités sont en grande partie supportées par des organisations privées (confessions religieuses et ONG). Il y a aussi des activités post-alphabétisation organisées par divers intervenants portant sur la littérature, en accordant aux post- alphabétisés des financements pour constituer des associations de production, etc... Selon l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2014, le taux d'alphabétisation est de 61,6% chez les 15 ans et plus. Il se situe à 69,6% chez les hommes et n'est que de 54.7% chez les femmes dont l'essentiel des activités sont dans le secteur informel.

Ce taux élevé d'analphabétisme s'explique par la condition de la femme burundaise qui se caractérise par un statut socio-économique marqué par une charge ménagère avec comme conséquence une faible disponibilité de temps pour participer aux programmes d'alphabétisation. Cette disparité au profit des hommes s'explique aussi, en grande partie, par le poids de la tradition qui, jadis, favorisait la scolarisation des garçons au détriment des filles, contraintes aux activités ménagères. À noter : le Ministère de l'Éducation (MEESRS) ne dispose pas de statistiques sur l'enseignement non formel. Dès lors, il devient important dans le futur de mettre l'accent sur l'alphabétisation des mamans de tout âge, lesquelles seront sensibilisées à l'impératif de la scolarisation des enfants : viser un impact direct sur la prise de conscience des mamans vis à vis de l'importance qu'elle accorde, ou non, à la scolarisation de leurs enfants.

1.4-Dimension communautaire

1.4.1- Organisation sociale

La langue nationale est le Kirundi et aussi le français. On utilise de plus en plus le swahili et l'anglais. La monnaie nationale est le franc burundais. Il y a trois principales ethnies: Hutu, Tutsi, Batwa L'organisation administrative du Burundi comprend plusieurs niveaux: des provinces, des communes, des zones et des collines/ quartiers Le principe de la séparation des pouvoirs est garanti par la Constitution. Le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire sont indépendants l'un de l'autre. Pays principalement catholique, les religions protestantes et musulmanes sont présentes. La société burundaise a une structure traditionnelle toujours active au sein des communautés: les Bashingantahe. Ce sont des notables coutumiers investis au niveau de chaque colline, chargés de la gestion des conflits et jouaient un rôle primordial dans l'administration de la justice Traditionnellement, chaque Bashingantahe suivait une période d'observation de plusieurs années avant d'être investi lors d'une procédure formelle. L'approbation par l'ensemble des autres Bashingantahe de la colline était nécessaire. Aujourd'hui, ce processus n'est plus respecté dans tous les endroits. En particulier en milieu urbain, des structures nouvelles comme le "Conseil National des Bashingantahe" se sont supplantées à la tradition. Les Bashingantahe continuent à occuper une place importante pour régler les conflits quotidiens au Burundi.

1.4.2- Organisation au niveau communautaire

Le Burundi a une multiplicité d'organisations à base communautaire lesquelles sont régies par différents ministères (santé, éducation, justice,...) mais toutes doivent être enregistrées auprès du Ministère de l'Intérieur. De 2013 à juillet 2017, le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique a agréé 1761 associations sans but lucratif et 15 confessions religieuses régies par la nouvelle loi. S'agissant du cadre organique des Organisations Non Gouvernementales Etrangères (ONGEs), 53 nouvelles organisations ont été enregistrées par le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique en collaboration avec le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, depuis 2013. En outre, 38 syndicats ont été agréés au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi. 31. En outre, sur 5 stations radio qui avaient été fermées après la tentative de coup d'Etat de mai 2015, 2 d'entre elles ont reçu l'autorisation de réémettre. Ainsi, 9 radios locales et 6 radios communautaires et associatives ont été autorisées à émettre par le Conseil National de la Communication «CNC».

Comme centre de rayonnement communautaire, l'école sert de point d'entrée de quelques initiatives de promotion de la nutrition, protection de l'environnement et de l'hygiène (culture et consommation des champignons et du moringa, l'introduction des jardins potager, l'introduction des foyers améliorés et l'introduction des dispositifs de lavage des mains).

En matière de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), plusieurs centres de prise en charge holistique des VBGS ont été mis en place et apportent un soutien juridique et psychosocial aux victimes/survivantes. Chaque année le Centre Humura accueille environ 1500 victimes. Les VSBG sont vécues dans tous les milieux mais peu de cas sont dénoncés.

Entre le milieu rural et le milieu urbain, au niveau des communautés, les écarts se creusent. Les femmes sont majoritaires dans les travaux des champs et plus spécifiquement en agriculture. Le travail exécuté par le monde paysan est moins valorisé et on ne reconnait pas les droits fondamentaux : pourtant les populations rurales doivent faire face aux catastrophes naturelles, des chocs à répétition alors que les changements climatiques affectent le quotidien des familles et communautés. Des actions de résilience deviennent difficiles lorsque les moyens de subsistance sont réduits: leurs terres subissent l'érosion, les inondations et glissements de terrain des collines les obligent à quitter leur milieu.

L'implication des jeunes dans diverses associations communautaires sont organisées par des organisations-structures religieuses et de défense des droits de manière bénévoles. Le Ministère de la Jeunesse a mis en place un Programme de Jeunes volontaires nationaux. Filles et garçons ont conduit de multiples activités : en éducation, 161 jeunes enseignent dans les agglomérations éloignées et sont payés directement par les parents ; en santé, 55 jeunes en apprentissage de médecine travaillent à l'accueil, consultations curatives et différents services offerts par les structures de soins ; au niveau psychosocial, 20 jeunes font de l'écoute (dans les Centres de jeunes), orientation, appui-conseil et visite à domicile; et, 43 jeunes font de l'encadrement sportif et culturel, formation des jeunes et de promotion du volontariat à travers la création des clubs.

1.4.3- Organisation administrative

L'entité la plus décentralisée est la colline qui relève du Ministère de la décentralisation. La zone est une circonscription administrative déconcentrée de la commune intermédiaire entre celle-ci et la colline de recensement ou le quartier. La zone est dirigée par le chef de zone nommé par le conseil communal sur proposition de l'administrateur. Il est choisi parmi les citoyens natifs ou résidents de la commune. Le chef de zone est chargé de principalement animer et coordonner les activités de développement initiées par la commune dans la zone, sur la colline ou dans le quartier. Sous la supervision du chef de colline ou du quartier, le Conseil de colline ou de quartier a pour mission de: i) fixer, en concertation avec le conseil communal, les mesures et conditions de réalisation des actions de développement et de sauvegarde de la paix sociale sur la colline ou dans le quartier; ii) assurer, sur la colline ou au sein du quartier, avec les Bashingantahe de l'entité, l'arbitrage, la médiation, la conciliation ainsi que le règlement des conflits de voisinage : iii) donner des avis sur toutes les questions concernant la colline ou le quartier ; iv) suivre au nom de la population, la gestion des affaires de la colline ou du quartier.

Décentralisation à un niveau infra-communal.

L'organe consultatif: le Comité de développement collinaire (CDC) qui comprend 5 membres du Conseil collinaire et 7 personnes choisies par l'Assemblée Générale de la Communauté pour leur implication dans les actions de développement. Les Organisations non gouvernementales (ONG), qu'elles soient nationales ou internationales, les organisations de la société civile, les confessions religieuses, les Bashingantahe peuvent être des collaborateurs des collectivités locales pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de développement communautaire et jouer un rôle important dans la sensibilisation des populations aux vertus de la Décentralisation.

Au niveau du Ministère de la santé, il y a des agents de santé communautaire sur toutes les collines (au moins 2 ASC par colline) et des techniciens de promotion de la santé(TPS). Les ASC et TPS sont les interlocuteurs reconnus par le MSPLS pour les activités de santé au niveau communautaire. Ces activités sont entre autres : l'organisation des séances de sensibilisation, la récupération des abandons et perdus de vue, la distribution à base communautaire des contraceptifs, les visites à domiciles et la référence et contre référence.

En matière de nutrition, la gestion communautaire des maladies infantiles et la promotion des programmes de vaccinations préventives s'appuie sur une stratégie de communication ciblant en particulier les femmes à faible niveau d'éducation (eau potable, maladies infantiles, malnutrition aigüe, PCIME-C, semaine de la Mère et Enfant,...). De plus, il y a les structures communautaires de gestion de la malnutrition (FARN) et autres associations pour la promotion de la diversification de la production et de la consommation alimentaire des ménages (jardins de case). Les mères relativement pauvres qui pourraient ne pas disposer des intrants de participation pourraient prendre part aux activités des FARN en contribuant à l'entretien du potager du FARN.

Le Ministère de la Solidarité a mis en place des Comités de protection des enfants sur les collines : ces comités font des références pour informer de situations de violences envers les enfants. Ces comités représentent une initiative pouvant être portée à l'échelle dans le milieu scolaire et les centres de santé ainsi que dans le milieu de travail pour ce qui touche le travail des enfants. Bien que son budget soit très restreint et qu'il est l'un des moins soutenus sur le plan financier, le Ministère de la solidarité a le mandat d'appuyer et veiller au soutien de tous les groupes marginalisés tant au niveau des politiques que sur le plan opérationnel.

1.5-Dimension institutionnelle

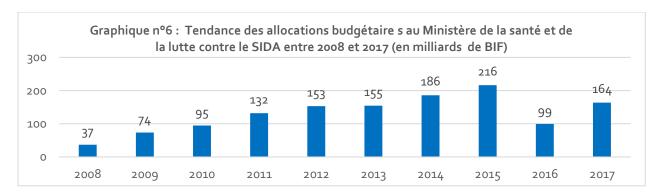
1.5.1- Système de santé.

Organisation du système de santé. L'accès physique aux soins de santé s'est amélioré : 80% de la population ont accès à un centre de santé dans un rayon de moins de cinq kilomètres pour des soins de santé primaires gratuits, améliorant ainsi la couverture sanitaire. Cette planification d'installation de centres de santé est basée sur plus unité administrative, c'est-à-dire la colline et offrent les services de santé gratuits. La politique de Gratuité couplée avec le Programme de Financement Basé sur la Performance (FBP) a permis de couvrir la catégorie des femmes qui accouchent et les enfants de moins 5ans. En même temps, d'autres programmes existent comme le régime des indigents qui couvrent près de 10% de la population burundaise à côté des mutuelles communautaires. Malgré la gratuité, des barrières financières subsistent pour les ménages pauvres : la population fait face à des pénuries de médicaments de base et à des équipes de personnels de santé limitées dont la majorité se retrouvent à la capitale. Les ménages doivent donc assumer le coût de la recherche de soins, les déplacements et conséquemment la hausse des prix (médicaments, transports). Ce faisant, ils se tournent vers les services de santé privés plus coûteux, ce qui émiette le budget familial.

Alors que les normes de l'OMS sont d'un médecin pour 10,000 personnes, on dénombre 50% du personnel infirmier à la capitale ainsi que 80% des médecins : une situation des plus préoccupantes au regard de la répartition de la population sur tout le territoire et qui indique un déséquilibre en termes de fourniture de services non conforme à l'offre de services auprès de la population où qu'elle soit, tel que réglementé par le Ministère de la Santé. La couverture de services de santé de base requiert des investissements soutenus, non seulement en termes de construction de centres de santé mais aussi en termes de qualité de services offerts, disponibles en tout temps, de médications suffisantes en réponse à l'offre de soins de base. Le Ministère porte aussi une responsabilité importante en ce qui a trait les services de santé pour la prévention-préparation-réponse aux chocs et catastrophes naturelles.

La santé et les services décentralisés. Le système de santé a connu une impulsion vers la décentralisation alors que les districts sanitaires ont été créés depuis l'an 2007 à la suite d'une restructuration du système de santé. On compte 933 centres de santé et 18 hôpitaux de districts répartis sur l'ensemble du territoire national. Il y a de plus, la référence vers des centres spécialisés. Selon les informations obtenues auprès du Ministère de la santé, près d'un tiers des centres de santé utilisent des panneaux solaires, avec une puissance limitée pour garder les lumières allumées et le matériel médical fonctionnel ; 40% ont accès à une source d'énergie encore moins fiable, telle qu'un générateur ; et la moitié des établissements de santé est raccordée au réseau public d'approvisionnement en eau et un cinquième doit récolter l'eau de pluie ou utiliser l'eau d'un cours d'eau voisin (16%). De plus, l'eau représente aussi une nécessité pour le traitement des patients, l'accès et l'utilisation des latrines, les pratiques d'hygiène et d'assainissement essentielles pour le personnel infirmier et médical.

Cependant, à ce jour, le cadre réglementaire régissant les districts et l'autonomie des centres de santé n'a pas encore été mis en place en lien avec le processus de décentralisation gouvernementale initié depuis 2005. En mai 2015, le gouvernement a approuvé une loi sur les compétences communales, attribuant des responsabilités sanitaires aux communes. La décentralisation est une opportunité de rapprocher les services près des populations, de mettre en place les plans de développement des districts à entité communale et d'améliorer la production d'information liée à la cartographie sanitaire afin d'optimiser les ressources : concertation avec diverses organisations communautaires et organisations de la société civile (OSC) qui offrent des services de santé complémentaires et participent également à travers des interventions préventives et promotionnelles.



Le budget du secteur santé.

Le Burundi dépend de l'aide des donateurs comme principale source pour le secteur de la santé, ce qui rend le pays particulièrement vulnérable à la fluctuation et à l'imprévisibilité des flux d'aide dans des situations d'insécurité. La chute des allocations financières au secteur de la santé au Burundi en 2016 (54% du Gouvernement comparativement à 2015) et (87% de la part des donateurs privés en 2016), a considérablement affecté l'accessibilité aux soins de santé de qualité.

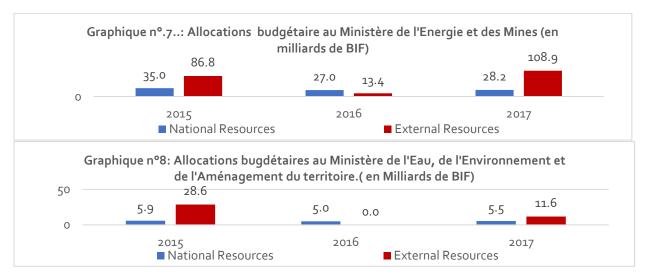
1.5.2- Système de gestion de l'eau et assainissement

Organisation de la gestion de l'eau et l'assainissement. En matière d'assainissement, les mesures légales et règlementaires en vigueur sont lacunaires et partiellement mises en application. Compte tenu du grand nombre de domaines concernés par l'assainissement (déchets liquides et solides, eaux pluviales, pollution atmosphérique, etc.), les codes existants et ceux en cours d'adoption ne couvrent pas tous les besoins sur le plan législatif. Selon le Plan national d'assainissement, il y a : un vide juridique en ce qui concerne la pollution atmosphérique et des lacunes dans les autres domaines de l'assainissement qui ne sont traités que de façon partielle par la législation existante ou en préparation ; un éparpillement des dispositions légales relatives au secteur, ce qui justifie la nécessité de codifier et de consolider les textes épars et d'éliminer les incohérences et les contradictions, tout en facilitant la consultation et l'interprétation; enfin, sur le plan de la règlementation proprement dite, certaines dispositions sont aujourd'hui inexistantes (dans de nombreux domaines) ou tombées en désuétude ou encore sans dispositifs d'exécution.

Quatre principaux ministères sont concernés : le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida (MSPLS), le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU), le Ministère de l'Énergie et des Mines (MEM), et le Ministère de l'Intérieur. Un autre ministère peut être cité : le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme. Dans le domaine de l'assainissement, l'Agence de Promotion des Investissements (API) joue un rôle (encore limité) pour encourager les entreprises à mieux prendre en compte les aspects environnementaux et notamment à investir dans des technologies propres. Bien que les mandats des différentes institutions publiques soient théoriquement clairs, dans les faits, les chevauchements sont nombreux et certaines responsabilités ne sont pas assurées. De plus, tous ces ministères portent une responsabilité de réponses aux chocs et catastrophes naturelles et de coordination des actions auprès des communautés affectées.

L'eau, l'assainissement et les services décentralisés. La base administrative de référence étant les collines. Toutefois, l'absence de transfert des compétences et des ressources financières aux communes dans le cadre de la décentralisation compromet la mise en œuvre des mesures de promotion pour l'eau-assainissement-hygiène de base en milieu rural. Les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans le secteur car l'assainissement est un service public local et sa maîtrise d'ouvrage doit être assurée par

l'entité publique qui est la plus proche possible des usagers (principe de subsidiarité). Alors que les services déconcentrés (directions régionales et provinciales) assurent le lien entre le niveau national et local, en permettant le transfert des informations, compétences et ressources, ce sont les communes qui constituent la clé de voûte du dispositif de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement avec l'appui des services centraux et déconcentrés de la DPSHA et l'AHR. Les communes sont responsables d'identifier les besoins, de faire remonter l'information afin d'orienter la planification, de gérer les ressources, mettre en œuvre les dispositions au niveau de leur territoire, contrôler et faire respecter la loi, récolter les données pour renseigner le mécanisme de suivi-évaluation.



Le budget du secteur eau et assainissement.

Deux ministères sont principalement concernés par l'eau et assainissement : Ministère de l'énergie et des mines et le Ministère de l'eau et de l'environnement. Il faut noter que les taxes prélevées au niveau des communes sont symboliques car il n'y a pas de lois encore effectives à ce sujet. Les ménages sont constamment sollicités pour contribuer à la construction d'écoles de centres de santé et autres services. Le budget attribué au secteur est fixe annuellement et sert à couvrir les frais pour payer la régie des eaux et l'électricité : les écoles et centres de santé sont souvent sans eau et électricité.

Enfin, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur soutiennent l'effort de recherche sur les problèmes techniques spécifiques à la filière assainissement, adaptent leur cursus en vue de la formation de techniciens et d'ingénieurs spécialisés, et contribuent à l'augmentation de l'offre en matière de formation continue. C'est un enjeu important pour le développement harmonieux des ressources humaines du secteur.

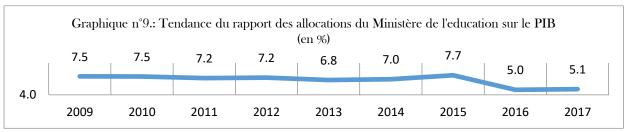
1.5.3- Système d'éducation

Organisation du système d'éducation. Le MEESRS a donné une autonomie de gestion aux directions provinciales et communales : un budget leur est remis à chaque trimestre sur la base d'un budget annuel fixe. Les parents doivent suppléer financièrement au manque de financement. La responsabilité de l'organisation scolaire relève du comité des parents avec la direction d'école.

Avec la gratuité scolaire, le Ministère de l'éducation a dû revoir les besoins d'accès aux écoles bien que les budgets n'aient pas été ajustés. Le système éducatif burundais dans sa totalité est confronté à la pauvreté de la population et bien que la gratuité scolaire pour le fondamental porte ses fruits, les parents doivent toujours assumer des frais liés à la scolarisation d'un ou plusieurs enfants, adolescents-tes et jeunes (post-fondamental). Les familles sont sollicitées pour contribution financièrement à la

construction de classes dans les communes, payer les enseignants-tes pour la préparation aux examens, sans compter les achats d'habits conformes à chaque institution scolaire et dans certains cas défrayer le transport et le logement pour les études hors du lieu de naissance-résidence.

L'éducation et les services décentralisés. Au niveau de la planification décentralisée, le MEESRS a élaboré une carte scolaire, laquelle reste toutefois sur papier mais n'est pas opérationnelle. Il faut noter que cette carte n'a pas utilisé l'approche populationnelle basée sur les concentrations démographiques en vue de planifier la répartition des écoles fondamentales. Les écoles post fondamentales sont au niveau des communes et des provinces et ne répond aux besoins de l'offre éducative. Les universités publiques et privées ont principalement à Bujumbura et pas d'antennes dans le pays.



Source: Ministère des Finances, Unicef 2017

Le budget du secteur d'éducation.

Les investissements consentis pour atteindre l'OMD éducation, doivent être renforcés pour être reversés dans les ODD et faire de la jeunesse un investissement réel en capital humain à la mesure des défis du pays. À cet effet, la qualité de l'éducation qui sera au cœur du Plan de Transition de l'Éducation : s'assurer de répondre aux normes internationales en matière de niveau d'apprentissage devient une nécessité pour que les jeunes puissent maîtriser les connaissances de base et complémentaires pour évoluer dans un monde en changement. Devenir conscient de son rôle en tant que citoyen s'acquiert dès le début des années scolaires (et même avant) : l'éducation à la citoyenneté, savoir-être et savoir-faire pour contribuer au bien-être individuel et collectif sont des maillons essentiels au développement.

1.5.4- Système de justice

Organisation du système de justice.

La justice relève du Ministère de la justice et assure des liens législatifs et opérationnels avec les ministères de l'Intérieur et celui de la Sécurité. En 2013, le Ministère de la Justice a mis en place une cellule de modernisation des services judiciaires ayant pour mission de rationaliser la gestion des services judiciaires et de canaliser les actions pour optimiser les moyens alloués au système judiciaire, de développer les projets y relatifs et de les accompagner, y compris les transferts de compétences aux juridictions, et de créer un réseau de personnes de référence et de synergie.

La justice et les services décentralisés.

La répartition des instances juridiques sur le territoire est encore établie de manière très centralisée avec peu de transfert de ressources et de compétences. Concernant la justice pour mineurs, des progrès significatifs ont été observés : Le Code de Procédure Pénale (promulgué en 2013) intègre de nombreuses dispositions relatives à l'enfant (articles 222 à 232). L'article 222 établit que « la détention d'un mineur

doit être envisagée comme une mesure de tout dernier recours ». Une note circulaire du Ministre de la Justice pour le transfert systématique des mineurs en conflit avec la loi vers les centres de rééducation a été signée le 7 décembre 2016 avec comme résultat le transfert des 246 mineurs des prisons pour adultes dans les Centres de Rééducation.

Le budget du système de justice.

Le Ministère de la Justice reçoit une enveloppe annuelle parmi les plus restreintes et ne peut être calibrée d'investissement minimal par habitant. La marge de manœuvre pour le développement des programmes et des initiatives à long terme reste un défi mais surtout une nécessité face à l'ampleur des besoins dont le ministère a la responsabilité.

1.5.5- Système de protection sociale et Genre

Organisation du système de protection sociale et du Genre.

Le Ministère des Droits de la Personne Humaine, de l'Action Sociale et du Genre (MDPHASG) est l'un des plus petits ministères avec un des mandats les plus larges. Les différentes constituantes du ministère sont à la fois transversales et stratégiques pour le développement. En matière de protection sociale, en avril 2011, le Gouvernement burundais a adopté sa Politique nationale de protection sociale (NPSP) soulignant l'importance de réduire la pauvreté et la vulnérabilité généralisées par la mise en place de filets de sécurité sociale. Cette Politique vise à améliorer la vie des enfants les plus vulnérables et de leurs familles et à contribuer à réduire les niveaux élevés de pauvreté (infantile) et de vulnérabilité dans le pays. En 2014, les programmes mis en place par la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS). Les objectifs stratégiques sont : (i) l'augmentation de l'accès aux services sociaux de base en matière de santé, d'eau et d'assainissement, et d'éducation ; (ii) la promotion de la sécurité alimentaire et de revenu pour les plus pauvres et vulnérables ; (iii) le renforcement de la résilience des populations vulnérables par l'amélioration de la gestion des risques naturels et sociaux ; (iv) la réduction de la malnutrition chronique de jeunes enfants. Pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie, le Gouvernement a mis en place en Mars 2015, un instrument de financement du secteur qu'est le Fonds d'Appui à la Protection Sociale (FAPS).

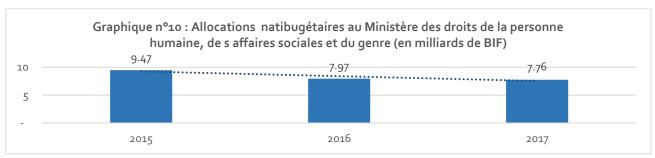
FOCUS GROUPES

Tous les focus groupes ont souligné l'importance de l'autonomisation des femmes pour un développement inclusif et durable. Les familles doivent être des socles du changement de comportements et attitudes envers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La protection sociale, Genre et les services décentralisés.

Le ministère travaille en étroite collaboration avec les autorités locales (gouverneur, administrateur de commune, chef de colline, leaders communautaires et religieux), des membres de la société civile et des responsables des structures publiques et organisations de développement intervenant au Burundi pour l'amélioration de l'égalité des sexes. Les programmes mis en place au niveau local s'appuient sur les ressources allouées au secteur de la protection sociale (classées par ordre d'importance): (i) gratuité des services de santé (29%); ii) des subventions à l'appui de l'achat de vaccins (14%); iii) des navires universitaires (12%); (iv) des subventions pour améliorer la sécurité alimentaire des communautés pauvres; (v) l'assurance maladie; vi) les subventions pour les graines et les céréales (source Unicef 2016).

De manière plus spécifique, certains volets des programmes se déclinent directement pour les enfants : les mesures de promotion de la demande d'éducation; mesure de gratuité des frais de scolarité; les cantines scolaires; les kits scolaires; l'assurance scolaire. En ce qui concerne les programmes de facilitation de l'accès aux services de santé, au-delà de la gratuité des services pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, ce sont les adultes qui ont accès aux services suivants : les régimes d'assurance maladie avec la Mutuelle de la Fonction Publique, la Carte d'Assurance Maladie, les mutuelles de santé (religieuses et privées) et les exemptions des frais de santé pour indigents (Carte d'Indigence). S'a joutent les programmes de soutien aux revenus des plus pauvres comme le Cash Transfer et le TP-HIMO³.



Source: Ministère des Finances, Unicef, 2017

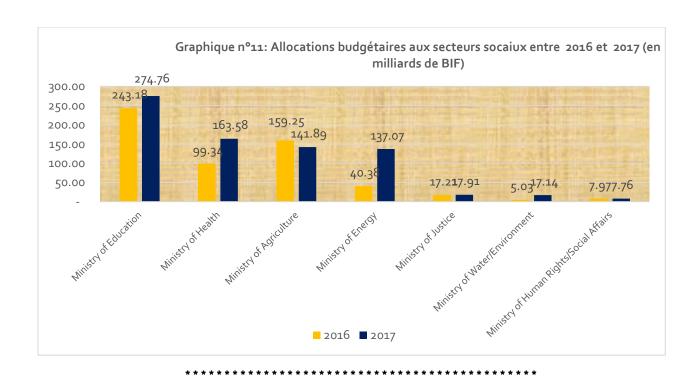
Le budget du système de protection sociale et du Genre. Le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre a une enveloppe budgétaire des plus restreinte du budget national. Malgré cela, il y a des avancées notables au Burundi avec la ratification des instruments internationaux, régionaux et sous régionaux qui consacrent l'égalité et l'équité de genre : la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes(CEDEF); l'Adhésion à la Déclaration et au programme d'actions de Beijing pour la promotion de la femme; la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples et son protocole additionnel relatif aux droits des femmes; la Déclaration de Kampala des Chefs d'États et des Gouvernements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, (CIRGL).

1.6- Globalement les budgets pour les secteurs sociaux

Les secteurs de la santé et de l'éducation ont été les plus touchés par la diminution des investissements, principalement de sources extérieures depuis la crise de 2015. Quelques chiffres donnent un aperçu des financements d'autres secteurs. Il apparait que certains secteurs sont négligés tels que le Ministère de la Justice et le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre. Les répercussions de ses choix d'investissements se font ressentir dès à présent mais aussi pour plusieurs années avant de retrouver des investissements conséquents selon les besoins de la population.

-

³ Les détails se retrouvent dans le chapitre « Prospérité ».



2. LA PLANÈTE

2.1- Contexte

La Vision 2025 du Gouvernement en matière de lutte contre le changement climatique s'énonce comme suit : « Un État qui promeut un développement résiliant aux effets néfastes du changement climatique ».

Le Burundi fait face à une grande fragilité écologique : en 2010, l'Indice de performance environnemental classe le pays au 141° rang sur 164 au niveau mondial : en 2016, le pays est 156° sur174. Les secteurs jugés prioritaires sont : l'agriculture, les ressources en eau, l'énergie, la santé liée à l'environnement, l'écosystème et le patrimoine environnemental. Depuis les années 90°, le pays a connu une progression vers la fragilisation des écosystèmes impactant sur le quotidien de la population.

L'agriculture et l'élevage contribuent pour une fraction du PIB entre 40-60% : les exportations agricoles - thé, café et coton totalisent 70-85% des recettes d'exportation. Les secteurs agricoles et informels procurent des emplois à plus de 93% de la population active. Le secteur forestier et agroforestier contribue à environ 2% du PIB et fournit 6% d'emplois (FAO).

La situation du pays met en relief l'impératif d'une gestion efficace des ressources environnementales à des fins de développement durable. Les effets combinés d'une croissance démographique peu contrôlée et des pratiques agricoles traditionnelles font pression sur les ressources naturelles, surtout les ressources forestières et la terre. Cela cause des perturbations de l'équilibre écologique avec des conséquences sur tous les autres secteurs de développement.

Selon le rapport du MEEATU sur la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN/CCNUCC, 2015), le Burundi présente des vulnérabilités structurelles importantes, dues en particulier à l'enclavement du pays et à son exposition aux aléas climatiques et naturelles. Selon les statistiques des Nations Unies, le Burundi à un Indice de vulnérabilité Économique de 56,81 contre une moyenne de 45,7 en 2012 pour l'ensemble des pays les moins avancés. Face à ces défis de

développement, la contribution du Burundi est ambitieuse car elle prévoit l'abattement de 3 % de ses émissions à l'horizon 2030, pour le scénario inconditionnel et de 20% au même horizon temporel pour l'objectif conditionnel (concernant les moyens de comptabilisation et de vérification du carbone, le Burundi se conforme aux lignes directrices du GIEC).

Le pays est avant tout agricole et chaque individu est attaché à cette activité même s'il-elle n'exploite pas spécifiquement un lopin de terre. Le rythme de la vie est lié aux saisons et productions vivrières et est de plus en plus bousculé par les aléas climatiques qui obligent des changements dans les habitudes régissant les cycles agricoles. 87% de la population, principalement en milieu rural, vit de l'agriculture de subsistance et de fait, est confrontée à l'insécurité alimentaire. Les femmes sont majoritaires à exercer les travaux agricoles de subsistance rattachée à l'économie informelle. Cette agriculture de subsistance n'offre à ce jour qu'un avenir productif très limité, voire inexistant, permettant de constituer un revenu pour les ménages de manière substantive et pérenne.

Selon la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020 : la dégradation de la biodiversité ne cesse d'augmenter. Plusieurs écosystèmes sont en état de santé très précaire et plusieurs espèces se perdent chaque année suite aux influences humaines. Cela cause du tort à la vie des communautés mais également à l'économie nationale. Six menaces sont à l'origine de la dégradation de la biodiversité et leur hiérarchisation montre que la déforestation est le problème le plus préoccupant. Ces menaces sont ainsi alignées par ordre d'importance: la déforestation, particulièrement l'exploitation anarchique et intensive des forêts naturelles et artificielles comme principale source d'énergie; la surexploitation des animaux; la pollution; la prolifération d'espèces exotiques; le remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages; et les changements climatiques.

Le lac Tanganyika classé «lac le plus menacé de la planète en 2017» (GNF 2017)

Avec ses 673 Km de long et ses 1470 m de profondeur, le Lac Tanganyika est le lac le plus long de la planète et deuxième lac le plus profond. Cependant celui-ci vient d'être désigné comme le lac le plus menacé en 2017 par le GNF (Global Nature Fund) lors de la journée mondiale des zones humides 2 février de cette année. Une menace qui représente un réel danger pour son écosystème mais aussi pour la population riveraine. Véritable source de vie pour les populations, le Lac Tanganyika représente presque 17% de l'eau douce disponible sur la terre (près d'un sixième de l'eau douce non gelée de la planète). De plus, citons la pêche intensive : entre 1995 et 2011, la production du lac enregistre une baisse de 25% alors que le nombre de pêcheur s'est multiplié par 4. Au même moment les captures par pêcheur et par an ont baissé de 81%. Autres facteurs menaçant le lac, c'est la pollution des déchets toxiques non traités, déversés dans le lac par les usines et les foyers. Cela s'ajoute aux rejets toxiques du fuel utilisé par les bateaux de transport des personnes et des marchandises et les embarcations des pêcheurs.

Pays riche en espèces de faunes et de flores, le dénombrement réalisé en 2012 fait état de 7038 espèces dont 4798 pour la flore et 2240 pour la faune. Ces chiffres sont loin de traduire la réalité et plusieurs espèces restent à découvrir car les connaissances restent fragmentaires. Une liste des espèces endémiques donne 20 espèces et l'essentiel des plantes sont repérables en haute altitude dans les forêts de montagne. Toutefois, il n'existe pas encore de système de surveillance continue de la dynamique de la végétation ce qui est un handicap majeur pour l'établissement du statut des espèces.

Des efforts de suivi et de protection/préservation sont essentiels afin de conserver la biodiversité. Le Rapport post-2015 du gouvernement indique que chaque année, le Burundi prépare plus de 10 millions de plants destinés au reboisement des terres en phase de dégradation. De plus, des actions sont menées

pour surveiller les écosystèmes forestiers naturels dans 14 aires protégées sur une étendue d'environ 4% du territoire. Mais cela est insuffisant face au rythme accéléré de la dégradation de l'environnement et surtout des forêts. En vue de satisfaire des besoins socio-économiques et écologiques, la Politique forestière visait à porter la couverture forestière à 20% de la superficie du territoire du pays à l'horizon 2000 mais cette cible n'a pas été atteinte à ce jour. Bois de feu et de service et bois de construction : la satisfaction nationale dans les ressources forestières est, en 2012, aux environs de 6,8% soit un déficit de 93,2%. Cette situation est confrontée à la croissance démographique qui a toujours des besoins supplémentaires en bois de consommation estimée à 1,26m3 par personne par an (bois de chauffage et bois de construction).

La répartition spatiale de la population burundaise est très contrastée. Sur les collines, l'habitat est dispersé (la colline est une structure administrative), ce qui limite les possibilités d'exploitation agrozootechnique rationnelle. La démographie en constante croissance limite la disponibilité de terres à la fois pour l'agriculture et pour l'élevage. Selon la tradition, les familles divisent les lopins de terre entre les enfants dès qu'ils atteignent l'âge adulte, réduisant les possibilités pour la mère de cultiver suffisamment pour nourrir les plus jeunes enfants encore dépendants. Trop souvent les familles doivent migrer d'une région à l'autre au fil des saisons culturales et tenter de trouver un lopin de terre qui permettra de subvenir à des besoins alimentaires : ces migrations sont positives pour les migrants mais elles peuvent avoir des conséquences négatives pour ces familles et peuvent mettre en danger ces familles qui squattent les terres sans propriétés foncières.

2.2- Défis majeurs

Au Burundi, les rendements et productions végétales, animales et halieutiques affichent toujours une tendance à la baisse et ne parviennent plus à couvrir les besoins nutritionnels et financiers d'une population en perpétuelle croissance. De 1982 à 2010, (CNLP 2011) la production annuelle brute en vivres par habitant a baissé de 26% alors que sur la même période la population a augmenté de 45% : les besoins en calories ne sont actuellement couverts qu'à 75%, indiquant que la sécurité alimentaire n'est pas garantie.

Le pays fait face à une dégradation constante des ressources naturelles, alors que l'application des politiques de reboisement et de protection de l'environnement tardent à se mettre en place. On note, par exemple, que sur les collines, il y a peu ou pas de cultures en paliers qui pourrait contribuer à la fois à la rétention des sols mais aussi optimiser l'utilisation de l'espace pour une diversification des productions agricoles. En cas de sécheresse, et sachant que la récurrence des périodes de sécheresse, il y a peu/pas de pratique intégrée de la méthode de goutte-à-goutte pour les jardins, l'agriculture dans le pays. De telles pratiques, si introduites dans les plans d'actions communaux, représentent un potentiel important pouvant contribuer à améliorer la gestion rationnelle de l'eau pour les activités agricoles et pour les ménages.

Au Burundi comme dans plusieurs pays, la majorité de la population pratique l'agriculture pluviale, un type d'agriculture qui dépend entièrement des précipitations pour son approvisionnement en eau. Elle produit une grande partie de la nourriture consommée par les communautés pauvres. L'agriculture pluviale représente plus de 95 % des terres cultivées en Afrique subsaharienne. Les niveaux de productivité, en particulier dans certaines parties de l'Afrique subsaharienne, sont faibles en raison de la dégradation des sols, des niveaux élevés d'évaporation, des sécheresses et des inondations, et en général d'une gestion inefficace de l'eau. Une importante étude sur l'utilisation de l'eau par l'agriculture, intitulée *Comprehensive Assessment of Water Management in Agriculture* (Évaluation globale de la gestion de l'eau en agriculture) et coordonnée par l'Institut international de gestion des ressources en eau (Earthscan

2007), a noté une corrélation étroite entre la faim, la pauvreté et l'eau. Un défi de taille à relever alors que les collines sont touchées par l'érosion et le déboisement : des pratiques agricoles adaptées s'avèrent une nécessité pour répondre à des besoins alimentaires de base mais aussi pour la sécurité alimentaire du pays.

FOCUS GROUPES

Les FG, surtout avec le secteur privé international et national, ont identifié la carence en offre énergétique comme un des défis majeurs pour le développement et un frein à l'innovation les avancées techniques.

L'utilisation du bois de chauffage représente 300 millions de tonnes de bois soustraits des écosystèmes forestiers (Rysankova et al. 2014) alors que le taux de régénération des écosystèmes forestiers est largement inférieur au taux de prélèvement du bois (Bailis et al. 2015). Il s'ensuit une dégradation des forêts, une érosion de la biodiversité, une réduction des capacités de séquestration du carbone et une augmentation du carbone dans l'atmosphère (Lambe et al. 2015). Il est donc évident que le rythme de déforestation et de dégradation des ressources naturelles en général demeure supérieur à celui de renouvellement voire de régénération.

Au niveau de l'approvisionnement en énergie, la source d'énergie utilisée par les femmes burundaises est le bois de chauffage et le charbon. Mais, du fait de la dégradation des ressources naturelles, principalement celles forestières, les distances à parcourir et le temps qui y est consacré sont devenus plus longs pour l'approvisionnement. Ainsi, en plus de la surcharge de travail liée à la recherche du bois, son utilisation expose la femme, les enfants et les jeunes à des risques de blessures, de brûlures et des maladies respiratoires. De plus, le temps consacré à la recherche de bois réduit le temps pouvant être utilisé pour d'autres activités économiquement viables. De fait, les ressources forestières encore disponibles, sont continuellement menacées par les activités anthropiques (élément provoqué directement ou indirectement par l'action humaine) pour couvrir les besoins en terres agricoles et de l'économie (énergie, bois d'œuvre, etc.) avec l'installation d'industries nécessitant eau, bois et autres combustibles.

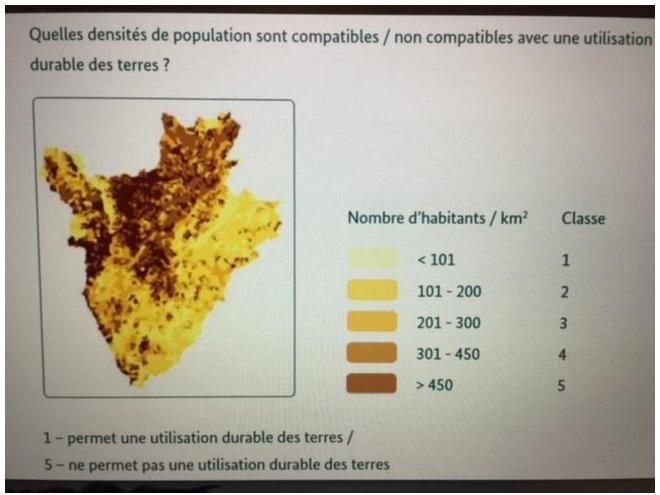
Taux de déforestation, FAO, 2015

64 Km² par an (10km/6km = approximativement le territoire de la Ville de Gitega) Vitesse de déforestation.

Si ce rythme est maintenu, le Burundi n'aura plus de forêts dans 24 ans (estimation 2015)

Avec une démographie croissante, le pays ne cesse de perdre sa couverture des sols pour les besoins de bois de chauffe, la surexploitation des terres et l'érosion des sols. L'occupation du territoire semble non régulée : cela peut s'expliquer par le fait que les habitations rurales sont dispersées. De manière spécifique, il est difficile de relever des territoires consacrés à l'agriculture, à la sylviculture et à l'aquaculture dans les provinces. Le besoin de terres et d'habitats exerce de la pression sur l'environnement. À titre d'exemple, citons la petite réserve intégrale de Murehe subit constamment de l'exploitation de coltan : la végétation a été déracinée sur plus de 30ha.

Evaluer l'indicateur « densité de population »



Source : Guide de référence sur la vulnérabilité, Concept et lignes directrices pour la conduite d'analyses de vulnérabilité standardisées, GIZ Burundi 2017

Dans toutes les aires protégées, il existe des conflits sur l'utilisation des ressources liées au fait qu'en dehors de ces espaces, les ressources sont épuisées et les terroirs des communautés n'assurent presque plus leur subsistance. La dégradation notamment par la déforestation, les défrichements culturaux et les feux de brousse réduisent encore la résilience de ces écosystèmes et leur pouvoir d'adaptation face aux changements climatiques et de séquestration des gaz à effet de serre. Dans la plupart des cas, les écosystèmes dégradés restent non réhabilités du fait de peu de capacités pour leur reconstitution.

Statistiques principales

Superficie du pays 2783 (1000ha); Superficie des terres 2568 (1000ha); Superficie agricole 2033 (1000ha); Superficie forestière 271.4 (1000ha). (FAOSTAT Estimation, 2014)

La perte de la fertilité liée à la surexploitation des terres en état avancé de morcellement aggrave la pauvreté d'une population à revenus déjà précaires. Au taux de croissance démographique actuelle, le Burundi va se trouver d'ici une ou deux générations dans une situation où la terre ne permettra plus de faire vivre ses propriétaires. Les tendances de cette occupation des sols par l'agriculture et le surpâturage exerceront toujours une pression excessive sur les écosystèmes naturels. L'amélioration de l'habitat

notamment par la construction des maisons en dure et des voies routières occasionne une demande de plus en plus grande des matériaux locaux. L'exploitation de ces matériaux se pratique sur les collines et les plaines, bordures des lacs et rivières avec comme conséquence la modification du paysage de la localité et la destruction des écosystèmes.

De plus, on note que dans les savanes de l'Est, des feux sont allumés tout au long de la saison sèche par les éleveurs dans le but d'obtenir des herbes tendres pour le bétail. Il y a aussi feux de brousse, feux de chasse, feux de culture qui fragilisent les sols.

FOCUS GROUPES

Les focus groupes ont identifié la nécessité de protéger l'environnement et le patrimoine naturel pour assoir un développement durable

Le défrichement des formations et couvertures végétales dans les aires protégées est fait par une population pauvre à la recherche de terres un peu plus fertiles. L'absence de pâturages en milieu riverain fait que les populations conduisent leurs troupeaux dans les aires protégées où elles appliquent des feux de brousse à la recherche de repousses précoces de l'herbe pour le bétail. Ces faits sont également amplifiés par une démographie galopante qui se manifeste par le morcellement des terres et la diminution de la taille moyenne des exploitations : 1.04ha par ménage ne 1973, 0,7ha en 1989 et seulement 0,5ha en 2009.

Selon le MINAGRI (2010), l'élevage bovin intégré à l'agriculture souvent rencontré dans les régions densément peuplées et occupe 20% et l'élevage traditionnel ou extensif 70% et péri-urbain est de 10%. Le système semi-intensif est souvent pratiqué par des communautés, religieuses, camps militaires, écoles, groupements féminins. L'élevage reste extensif et le surpâturage est une pratique traditionnelle et contribuant à la disparition d'espèces endémiques. Ces effets sont également exacerbés par l'absence de mise en place effective des plans de développement communaux et aménagement du territoire

L'agriculture connait des problèmes à tel point que les objectifs de sécurité alimentaire trouvent des barrières : les agriculteurs étant habitués à semer à certaines périodes fixes, le moindre retard des pluies occasionne beaucoup de pertes. Plusieurs organisations et partenaires investissent ainsi dans le drainage des marais, mais peu d'études de faisabilité et d'impacts environnementaux.

La mise en valeur agricole du territoire national se fait depuis toujours dans un cadre purement traditionnel. La majorité de la population burundaise cultive sur les pentes et les dispositifs antiérosifs ne sont pas mis en place (culture en palier ou autres). L'érosion sur les pentes fortes est à l'origine de la pollution des eaux des lacs et des rivières. Cette situation est très alarmante dans certaines régions alors que l'érosion déverse déjà une pollution importante sur une bonne partie du Nord du Lac Tanganyika avec comme conséquences la diminution de la production halieutique. La riziculture irriguée en expansion dans les plaines du Rusizi et de Bugesera constitue aussi une source de pollution à cause de l'usage de pesticides et des engrais chimiques affectant ainsi la vie de la faune aquatique.

Tableau n°5 : Part du budget consacré à l'agriculture de 2010 à 2015 (en milliards de Fbu), SAN 2016-2025

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budget général(Ressources nationales)	675,7	679,1	794,9	818,4	813,1	880,4
Budget MINAGRIE(Ressources nationales)	18,0	43,2	46,0	48,8	33,0	35,5
Part Agriculture(%)	2,7	6,2	5,8	4,7	4,1	4,0
Budget Général(+Ressources extérieures)	685,7	1026,2	1268,2	1413,3	1438,1	1444,5
Budget MINAGRIE (+Ressources extérieures)	44,0	75,7	143,8	128,0	173,0	184,5
Part Agriculture(%)	6,4	7,4	11,3	9,1	12,0	12,8

Source: Lois des finances de 2010 à 2015

Dans un environnement de fortes précipitations ayant des pentes abruptes au niveau collinaire, des agents pathogènes sont rapidement mobilisés vers les cours d'eau, d'où la moitié de la population puisent leurs eaux domestique pour la consommation sans traitement préalable. Cela cause des maladies voire même la mort d'une partie de la population. Globalement, les maladies liées à l'eau sont responsables d'au moins un décès sur cinq dont la majorité pourrait être préventive. Notons que sans aucun traitement préalable, le fardeau serait mis sur les responsabilités des services de la santé.

La pollution est également causée par des déchets solides et liquides en provenance des industries, des unités artisanales et des eaux usées des ménages. Ces déchets sont déversés dans des canaux d'évacuation ou dans les rivières traversant la ville de Bujumbura et sont acheminées jusqu'au niveau du Lac Tanganyika. Les unités artisanales de transformation notamment les unités de fabrication d'huile de palme, les unités de fabrication de savons rejettent des déchets liquides dans les eaux des rivières et du Lac Tanganyika.

Les industries et les unités de transformation n'ont pas encore ou peu de systèmes de prétraitement des déchets libérés dans les eaux du Lac Tanganyika et dans la nature. À souligner que la station d'épuration du Buterere ne suffit pas au besoin pour Bujumbura. Des études actualisées sont nécessaires en vue de démontrer l'impact de l'érosion des sols chargés d'engrais et pesticides utilisés dans le milieu agricole et sur les terres non protégées. Il y a aussi les rejets intempestifs de produits périmés et non biodégradables sans compter les rejets des industries et usines artisanales de leurs déchets solides et liquides. Au niveau des villes et agglomérations, les eaux usées domestiques et commerciales sont non surveillées et sont source de pollution des eaux des rivières, des lacs et des nappes phréatiques dans tout le pays.

Au Burundi, le phénomène de perturbation climatique se manifeste par une pluviométrie exceptionnelle et par des sécheresses prolongées. Dans le cas de pluviométrie, l'érosion s'accentue, les rivières charrient des alluvions fertiles, élevant de quelques centimètres les lits de ces rivières qui dès lors inondent les plaines, marais et polluent l'eau. C'est dans la région de Mumirwa que les pertes en terre sont très fortes et à l'origine de la pollution du Lac Tanganyika. On estime ces pertes à 100tonnes/ha/an. Les projections faites sur le rendement des cultures vivrières (sauf le riz) avec les futurs changements climatiques pour les deux saisons agricoles, montrent une tendance en baisse très accentuée. Les rendements en saison A étant presque toujours inférieurs à ceux de la saison B à cause du départ précoces des précipitations en

saison B. Suite aux variabilités climatiques observées ces 20 dernières années, le Burundi enregistre l'érosion génétique des espèces par la disparition de certains cultivars selon le MEEATU en 2010.

De plus, le pays est situé dans une zone géographique des Grands Lacs sujette aux tremblements de terre, ce qui augmente le risque que le Burundi soit affecté par un événement catastrophique. Les catastrophes naturelles telles que les inondations et les tempêtes ont souvent eu des répercussions importantes sur le pays. À l'occasion, de fortes tempêtes et de fortes pluies accompagnées de violents vents / tempêtes causent de graves dommages aux vies et aux biens, en particulier dans les zones rurales. En octobre 2017 (OIM Dashboard), 123 510 personnes sont déplacées en raison des effets des catastrophes naturelles. Le Burundi connaît deux saisons des pluies (novembre-décembre et févriermars-avril), deux saisons sèches (juin-juillet-août) et des récoltes deux fois par an.

En 2017, le phénomène El Nino a affecté les précipitations et la production alimentaire dans le pays, augmentant ainsi la probabilité que les cultures soient continuellement affectées au cours des 6 prochains mois. En général, la situation humanitaire des personnes déplacées a continué de diminuer. Selon les mêmes données DTM, à la fin d'octobre 2017, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) recensées dans 18 provinces s'élevait à 189 000. Près d'un tiers de cette population (31%) ne peut retourner dans ses sites d'origine parce que les maisons sont endommagées ou détruites. 104.118 personnes déplacées internes (55%) ont été hébergées par des familles d'accueil, ce qui peut créer des tensions au sein des communautés (le contexte de tensions sociopolitiques a mis à l'épreuve les traditionnelles migrations économiques comme mode de vie de beaucoup de ménages burundais).

Comme indiqué, l'eau, l'assainissement et l'hygiène touche tous les secteurs et une attention particulière doit être apportée aux situations d'urgence et catastrophes alors que le pays est confronté à des inondations et à des sécheresses de plus en plus à répétition. Les aléas climatiques impactent directement sur les conditions sanitaires avec le retour d'épidémies, malaria, choléra, de déplacés internes et pour les personnes réfugiées. Les Nations Unies ont déjà alerté la communauté internationale sur les situations de plus en plus fréquentes de réfugiés/déplacés à des désastres naturelles : le Burundi étant déjà exposé à ce phénomène et doit non seulement renforcer le soutien auprès des populations affectées par toutes ces catastrophes naturelles (et humaines s'agissant des conséquences de l'érosion des sols) mais aussi agir sur les causes structurelles des catastrophes naturelles à savoir le déboisement des bassin versants, la surexploitation foncière résultant du manque de terres. Trop de personnes travaillent dans l'agriculture à cause du manque d'opportunités économiques d'où la nécessité d'une stratégie de protection et valorisation des pratiques de gestion durable de l'environnement.

Les chocs naturels/ aléas climatiques récurrents ont le plus souvent été accompagnés par des défaillances dans la localisation des victimes déplacées et défaillance dans la décision sur les solutions durables de réintégration. Dans beaucoup de cas, il s'observe un non-respect du contenu des documents d'orientations stratégiques respectueuses des normes environnementales dans l'occupation des terroirs soit pour des raisons spéculatives et/ou de méconnaissance de la règlementation liée au schéma d'aménagement du territoire et peu de diffusion de l'information à la population. Il est donc impératif de développer des mécanismes pour accompagner la mise en œuvre ou l'opérationnalisation des documents stratégiques tels que « la Stratégie de Réduction des Risques des Catastrophes 2018-2025 », « le schéma directeur de l'environnement » et assurer une diffusion au sein de la population pour une meilleure appropriation.

Dans ce contexte de grande fragilité écologique et environnementale, il s'avère essentiel d'investir dans l'optimisation des systèmes d'alerte rapide pour les risques météorologiques et des mesures favorisant l'utilisation durable des ressources naturelles et des terres.

Avec la problématique centrale d'accès à la terre, les migrations économiques de courtes durées, prolongées voire même définitives aussi bien internes que vers les pays limitrophes ont été développées comme un mécanisme de réponse aux besoins de survie. Cependant l'avènement de la crise socio-politico-économique (2015) a mis à mal ce mode de vie après que des restrictions soient directement ou indirectement imposées aux migrants potentiels qui souvent encourent des problèmes de protection allant aux plus extrêmes.

La situation environnementale telle qu'elle évolue a démontré combien il était impératif de développer des alternatives aux migrations économiques en privilégiant plus d'approches et actions de résilience : promouvoir des mesures stratégiques en faveur des personnes vulnérables, notamment par la formation des jeunes, un accès inclusif au crédit, des mesures spécifiques d'appui aux migrants faisant retour dans leurs zones rurales d'origine.

Le pays semble avoir peu de maitrise des effets néfastes des changements climatiques sur la biodiversité. Les connaissances innovatrices et pratiques traditionnelles des communautés pourtant utiles dans le maintien de la biodiversité sont une source d'information devant soutenir les mesures de conservation. La recherche sur les espèces, les variétés plus performantes et productives en agriculture a besoin de s'accompagner de mesures de conservation des anciennes variétés remplacées suite au manque de capacités suffisantes. Il en découle un faible niveau de valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes. Ces conséquences peuvent également se succéder et créer un cercle vicieux : l'épuisement des ressources biologiques affectent négativement la vie humaine et le développement économique.

Soulignons que les populations entreprennent des pratiques aggravant les effets néfastes des changements climatiques et la ressource devient de plus en plus rare. S'ensuivent des conflits autour des ressources naturelles provoquant des mouvements forcés et anarchiques vers les ressources encore disponibles aboutissant à l'extinction des espèces et des écosystèmes. Déjà en 2012, la Stratégie souligne de nombreux aspects lesquels, à ce jour, ne semblent pas avoir trouvé un point d'ancrage non seulement au sein du Ministère de l'Environnement mais pour l'ensemble des ministères concernés par les aspects environnementaux. Un travail difficile à poursuivre car l'Institut de recherche agronomique et zootechnique (IRAZ) sise à Gitega ne fonctionne plus normalement depuis quelques années.

La Lettre de Politique nationale de décentralisation et de développement communautaire adoptée lors des réunions du Conseil des Ministres le 31 janvier et le 01 février 2007 affirme la volonté politique d'approfondir la décentralisation et indique la démarche pour y parvenir dans les termes suivants : « Asseoir une politique de développement centrée sur la valorisation du citoyen burundais en tant qu'acteur et premier bénéficiaire. » Les textes fondateurs de la décentralisation (Constitution, Loi communale, Code électoral) ont permis l'organisation des élections communales et la relance de la décentralisation. Toutefois certains défis persistent, dont :

- la mise en harmonie de la loi communale avec d'autres lois ayant des liens avec la décentralisation (code foncier, code forestier, code de l'environnement, le code électoral, le code de l'organisation et de la compétence judiciaires...);
- l'adoption d'une loi organisant une nouvelle délimitation des communes urbaines et rurales en vue de permettre leur viabilité économique ;
- l'adoption de textes sur la protection de l'environnement et du patrimoine communal (déboisement, charbonnage, expropriation, ...).

2.3-Les avancées

Les énergies nouvelles et renouvelables, comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne et le biogaz sont aujourd'hui un potentiel de sources d'énergie pour le Burundi et surtout en milieu rural, principalement pour les ménages, les écoles et les centres de santé, institutions publiques et privés.

Le rôle des femmes dans le secteur agricole est fondamental à la fois pour initier des pratiques culturales adaptées et innovantes et contribuer à améliorer la rentabilité des activités agricoles en dehors des zones forestières. Elles sont la cheville ouvrière du secteur. Le soutien apporté pour l'autonomisation des femmes représente un levier pour poursuivre les adaptations nécessaires dans le domaine agricole et domaines connexes. Ce sont elles qui assument en plus grande partie l'agriculture de subsistance requièrent des appuis soutenus en vue mieux intégrer et articuler les actions permettant aux femmes d'entrer dans des marchés d'emplois décents structurés à valeur ajoutée.

Au cours des dernières années, le pays fait face à des investissements très limités dans l'infrastructure environnementale, le contrôle efficace de la pollution et la gestion systématique de l'environnement. Il faut toutefois souligner qu'afin de préserver durablement l'environnement, le pays a élaboré des politiques sectorielles :

- Code de l'environnement du 30 juin 2000
- Code Foncier du 09 août 2011
- Code de l'eau, du 26 mars 2012
- Code minier du 15 octobre 2013

De plus, des plans d'actions nationales d'adaptation aux changements climatiques ont été développés. À titre d'exemple, le Code de l'Eau promulgué en 2012, donne deux dispositions importantes par rapport à la conservation de la biodiversité. L'article 125 indique qu'en vue de préserver les ressources halieutiques, une ordonnance conjointe des ministères ayant l'eau, l'environnement et l'agriculture dans leurs attributions fixe les orientations qui doivent guider l'exercice de la pêche et de l'aquaculture, les principes de gestion rationnelle, les licences et autres autorisations, les mesures de conservation des différentes ressources ainsi que la régulation des activités susceptibles d'affecter la pêche et l'aquaculture sur les dépendances du domaine public hydraulique. Il y a de plus une Loi portant sur le commerce de la faune et flore sauvages (sept. 2011) indiquant des mesures de protection de certaines espèces contre la surexploitation.

Des activités en lien avec le changement climatique ont été réalisées et guident les actions et investissements :

- l'élaboration et la publication de la première et deuxième communications nationales au titre de la CCNUCC,
- le Plan d'Action Nationale pour l'adaptation(PANA). Les actions identifiées dans le cadre du PANA couvraient les secteurs clés de l'économie du Burundi et ont démontré que le changement climatique affecte tous les secteurs de l'économie Burundaises et en particulier l'agriculture.

Les perspectives de croissance écologique durable ont été définies à travers la Vision du Burundi 2025 et traduites en plan d'actions à court terme dans le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté couvrant la période 2012- 2015. À moyen et long terme, le Gouvernement envisage d'engager une transition vers une économie verte.

2.4- Orientations stratégiques

Les perspectives de croissance écologique durable ont été définies à travers la Vision du Burundi 2025 et traduites en plan d'actions à court terme dans le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté couvrant la période 2012- 2015. À moyen et long terme, le Gouvernement envisage d'engager une transition vers une économie verte. La vision Burundi 2025 engage fermement le pays à faire de la protection et de la gestion rationnelle de l'environnement une priorité, afin que les burundais vivent dans un cadre protégé et bien géré.

L'environnement nécessite des actions majeures structurantes afin de faire de la protection et préservation de l'environnement une fierté nationale. Bien au-delà du travail de sensibilisation (comme pour les questions d'eau-assainissement-hygiène), il y a la nécessité d'un engagement collectif communautaire d'une approche « consommateur vigilant et actif ». Il s'agit de plus, de mettre en place des incitatifs pour que le secteur privé assume ses responsabilités pour soutenir une démarche de développement durable (produits bio, non dommageables pour l'environnement).

Avec tous les acteurs de développement, incluant le secteur privé, il importe d'appréhender les changements de climat qui vont entrainer beaucoup de risques liés aux phénomènes suivants :

- (i) La modification projetée des saisons ;
- (ii) Les inondations des marais et bas-fonds ;
- (iii) La dégradation des terres et perte de la fertilité des sols ;
- (iv) La pénurie des ressources en eaux souterraines ;
- (v) L'avènement de phénomènes climatiques extrêmes (grêle, averses violentes, vents forts,...);
- (vi) Les modifications des cycles végétatifs des plantes cultivées et autres sylvestres ;(vii) phénomènes phytosanitaires imprévisibles.

« Adaptation au Changement Climatique pour la Protection des Ressources en Eau et Sol » (ACCES)

Selon l'analyse intégrée de la vulnérabilité au Burundi menée dans le cadre du projet « Adaptation au Changement Climatique pour la Protection des Ressources en Eau et Sol » (ACCES), on constate :

-les « hotspots de vulnérabilité » se trouvent dans le nord-ouest et le nord du pays.

-la pente de la crête (pas la crête directement) vers la plaine de l'Imbo dans l'ouest et les structures topo graphiques au nord et sur le plateau central présentent notamment les régions les plus vulnérables à l'é rosion.

Les causes en sont surtout le relief très accentué ainsi que la forte sensibilité de ces régions à la variabili té du climat.

Dans un contexte de dégradation accélérée de l'écosystème (perte de la couverture végétale de l'ordre de 40.5% de 1990 à 2010) alors que la biomasse doit répondre à 96% (dont le bois à 70%) des besoins énergétiques, des initiatives ont été déjà lancées dans le domaine des énergies sûres et renouvelables4 mais avec des besoins urgents de mise à l'échelle. Entre-autre, il y a déjà l'introduction des foyers améliorés dans les ménages et dans les écoles (plan de 2018 : 50.000 ménages et 400 écoles). Le programme SAFE vise un double objectif de réponse aux défis d'accès aux combustibles mais également pour offrir des activités de résilience aux plus vulnérables. Les premiers résultats du programme SAFE

46

a Gitega et Bubanza ont montré que chaque ménage pouvait économiser 4,2 tonne de bois soit de 40 à 50 USD par an avec des gains allant à près de la moitié (46%) sur le temps de cuisson et de collecte du bois de cuisson.

Déjà des initiatives se profilent qui pourraient être portées à l'échelle. Il existe des alternatives pour limiter la déforestation : par exemple, le compostage organique pratiqué par les familles et les communautés. L'usage du bois de chauffe est désormais banni dans les camps de refugies. L'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage des lieux publics, des sanitaires sont privilégiés de même que des méthodes innovantes d'énergie verte sont en cours.

Les communautés locales et autochtones détiennent des connaissances des innovations et des pratiques traditionnelles ayant participé dans la conservation de la biodiversité depuis des années. Des éléments de connaissances sont en voie de disparition dans la gestion de la biodiversité en faveur des pratiques introduites non maitrisées par les communautés et souvent à effet non mesuré. Ainsi, les barrières liées à la faible considération des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés et autochtones dans les activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité devraient être levées : besoin de politiques de valorisation des connaissances, innovations, pratiques traditionnelle des communautés locales et autochtones sur la biodiversité; ignorance des populations locales sur leur droit de propriété ; et, besoin d'inventaire des connaissances utiles à la conservation et utilisation durable de la biodiversité.

Des défis persistent en ce qui a trait l'accès à la terre alors que la pression démographique continue de réduire les parcelles de terre familiales disponibles (0,5ha/hab, FAO). Les familles burundaises ont difficilement accès aux microcrédits, majoritairement les femmes, en vue d'investir dans leurs cultures familiales et d'initier des pratiques culturales diversifiées : depuis plusieurs années, avec la pauvreté n'offrant aucun répit et une démographie peu contrôlée influencée par des lourdeurs socio-culturelles, le pays se trouve coupé des potentiels de son capital humain alors que chaque individu représente un atout pour le développement basé sur la sécurité et la dignité humaine.

Le Burundi pourrait tirer d'énormes bénéfices économiques du tourisme écologique, du fait de ses différents atouts environnementaux. Des outils pour le développement du tourisme dans les deux parcs de la Kibira et de la Ruvubu ont été développés mais l'initiative a été freinée par le déficit de coordination au niveau des secteurs de l'environnement et du tourisme (perturbations de la situation sécuritaire autour des échéances électorales de 2015).

Au niveau national, l'INECN/OBPE collabore avec les institutions nationales expérimentées en matière de diversité biologique mais il n'y a pas de cadre de collaboration pour la recherche ni de réseau formel pour les échanges de données, donc absence de synergies et cadre de discussions pour le suivi et la production de données actualisées. Il y a un manque des études sur la valeur économique des biens et services que rend la biodiversité reconnaissant l'importance de la biodiversité des écosystèmes et susciter leur protection. Le Burundi a besoin de comprendre la contribution monétaire des forêts dans la régulation hydrologique et climatologique. Le Burundi a besoin de comprendre ce que pourrait être la valeur économique des écosystèmes notamment via le tourisme, l'apiculture, la pollinisation des cultures par les insectes sauvages, la protection des zones des lacs comprenant les frayères. Il serait nécessaire et urgent que le Burundi introduise des mesures qui corrigent les incitations négatives auprès des ministères, des individus et des entreprises pour une conservation et une utilisation durable de la biodiversité.

Le rôle de la biodiversité et de l'environnement dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés reste méconnu. De fait, la biodiversité devrait se retrouver dans les

comptabilités nationales afin d'y assigner un budget spécifique associé à des mesures de suivi. Les communautés vivent des ressources biologiques et en tirent des revenus importants. En cas de leur dégradation, la pauvreté s'amplifie : il faut reconnaître que les écosystèmes fournissent des services écologiques importants dans le système économique national et dans le mode de vie des populations.

La détérioration des fonctions écologiques est à l'origine d'une diminution de la production agricole et conséquemment de l'installation des famines et de la prolifération des maladies (épidémies). Ainsi, au Burundi, plusieurs écosystèmes ont été détruits d'une manière irréversible et d'autres sont très fragmentés. Trop souvent, les personnes ignorent le rôle que peut jouer la biodiversité dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés.

L'innovation issue de la réflexion collective peut devenir source de développement et de production : les plans et schémas de développement communaux sont un point d'entrée stratégique et opérationnel à optimiser pour faire avancer la mise en œuvre des projets par les communautés.

Le potentiel de développement des PME locales en réponse aux besoins de protection et préservation de l'environnement ne se limitent pas aux aires protégées : la protection de l'environnement a une dimension qui devrait s'inscrire dans les pratiques quotidiennes et dans tous les secteurs d'activités des plans de développement.

Toutefois, au-delà des politiques, plans et stratégies, il y a une faiblesse structurelle qui n'arrive pas à donner une impulsion véritable à partir de données fiables et régulières sur les enjeux environnementaux, les répercussions dans le quotidien de la population et les choix de développement. Des données collectées avec l'aide de la population, que celle-ci comprenne ce à quoi ces données vont servir dans leur quotidien pourrait apporter des pistes d'amélioration des actions, une prise de conscience individuelle et collective de la disponibilité des ressources à protéger et faire de chaque personne, un livre ouvert sur l'environnement.

Quelques pistes opérationnelles

- En ce qui a trait aux activités des ménages, principalement axées sur l'agriculture, une étude sur le revenu des ménages et la diversification des actifs pour améliorer les bénéfices du travail de la terre et l'introduction de pratiques culturales adaptées. Avec la participation des populations à la mise de mesures de suivi des réalisations, les ménages seront directement partie prenante des changements.
- Le développement et la diffusion des technologies d'assainissement et d'hygiène favorisant économie l'eau dans le secteur de la transformation agro-industrielle représente un apport de taille pour la préservation de l'eau, la qualité du réseau fluvial. De plus, au niveau des ménages, l'éducation à l'hygiène et le suivi communautaire participatif pourraient s'inscrire dans les plans de développement des services du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.
- Confronté à des chocs et changements climatiques, le pays faire face à des défis importants en vue d'assurer une utilisation optimale des technologies visant l'adaptation et de réponse et les actions de résilience : une étude sur les risques et les vulnérabilités persistantes pourrait permettre l'identification des outils de gestion des risques de catastrophes au sein des ménages et des communes.
- Le renforcement de la réglementation des usines agro-industrielles en vue d'assurer le suivi de l'application de la réglementation et l'évaluation continue de l'impact sur l'environnement s'avère incontournable compte tenu de la fragilité des écosystèmes.
- L'implication du secteur privé à la réalisation d'une étude sur les contraintes et les motivations pour investir dans les terres, incluant le développement des chaînes de valeur pourrait servir à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration. Ceci fait selon le schéma

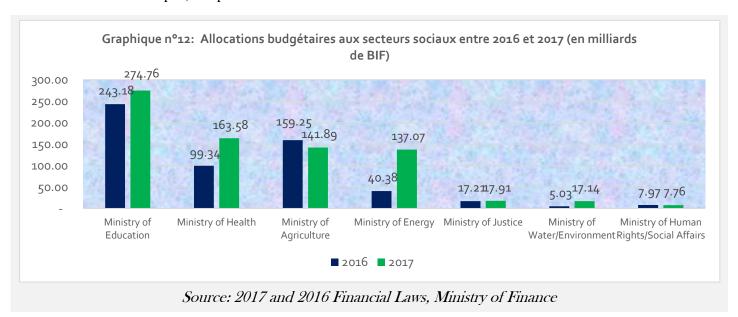
- d'aménagement du territoire et la reconnaissance des titres fonciers, la gestion durable des Aires Protégées, une meilleure gestion des sols, des ressources forestières et aquifères.
- Une stratégie multisectorielle d'amélioration des connaissances dans la prise de décisions en termes de gestion et de création de nouvelles aires à protéger pourrait servir au développement d'un cadre de concertation avec tous les intervenants. Cette stratégie offrirait un cadre de coopération effective favorisant la gestion transfrontalière des Aires Protégées, apporter les appuis nécessaires aux communautés riveraines et le suivi des conventions internationales et régionales en matière d'environnement (COP21). Pour toutes les catégories des personnes affectées par le conflit, et les autres catastrophes lies aux changements climatiques, le retour au milieu d'origine constitue une des meilleures solutions.

Les communautés affectées par ces phénomènes climatiques ont des difficultés, actuellement, à répondre à leurs besoins en abris, articles non alimentaires, eau, hygiène et assainissement, biens alimentaires et moyens de subsistance. En plus de ces besoins de nature humanitaire, elles nécessitent un soutien dans leurs efforts de relèvement en matière de réintégration, de réinstallation ou de relocalisation en termes d'accès au logement, aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance. Sur base de ce qui précède, les communautés doivent être accompagnées afin qu'elles puissent s'adapter aux chocs et devenir résilients pour prévenir, amortir les chocs.

La production de données est cruciale pour une compréhension des enjeux et des actions impératives à mettre en œuvre au niveau national et adaptées aux contextes spécifiques des communes et des régions. Lier les données à la prise de décision devrait s'inscrire dans une perspective à long terme tout en agissant le quotidien immédiat de la population.

La budgétisation du secteur

La budgétisation du secteur de l'environnement et des différentes composantes d'autres ministères qui ont des actions à mener pour assurer une gestion effective de l'environnement (par exemple : assainissement des quartiers, eau dans les centres de santé ou à l'école, énergies renouvelables) demande un appui financier substantiel pour répondre aux défis structurels et opérationnels. En 2017, on note que le budget de l'État indique une certaine augmentation des budgets en 2017, mais des investissements soutenus seront requis, tel que démontré dans le tableau ci-dessous.



3. LA PROSPÉRITÉ

3.1- Performances économiques

Le Burundi a connu des phases de croissance. Entre 2005 et 2015, à la faveur de la stabilité politique retrouvée et des financements extérieurs, la production nationale au Burundi mesurée par le PIB s'est accrue avec une moyenne de 4,2% de moyenne et cela jusqu'à la crise de 2015 où elle a été de -3,9% avant de revenir à 0,9% en 2016.

Le secteur primaire constitue le pilier de l'économie du Burundi bien que sa contribution au PIB ne dépasse pas 36% depuis 2009 (ISTEEBU, 2017) : il produit l'essentiel des produits agricoles consommés, et occupe de 80% des actifs au niveau national.

Le secteur secondaire (comprenant les industries et l'artisanat) ne représente que 17 à 18 % du PIB (2015) et dont la contribution n'a pas presque pas bougé depuis 2005.

Au début de la décennie 2010, le tertiaire avait devancé le secteur primaire en contribuant pour 40% de la production nationale. Cependant, ce secteur a subi le choc économique de 2015 consécutif à la baisse des financements extérieurs et des activités économiques en général et a repris sa seconde place qu'elle avait occupée avant cette période.

Selon l'enquête ménages de l'ISTEEBU-ECVMB de 2013/2014, la production nationale est de 4 185 milliards BIF provenant en grande partie du secteur primaire (35,6%) et surtout du secteur tertiaire (38,1%).

Cette situation se décline en réalité par une domination de la production vivrière qui contribue pour au moins 85% de la production du secteur primaire. Pour le secteur tertiaire, les contributions sont diversifiées : restaurants & hébergements, commerce, transport et télécommunication et les services marchands et tous ayant bénéficié d'un volume conséquent d'investissements tant publics que privés.

Dans les faits, l'économie burundaise est dominée par les activités du secteur informel qui, en 2014, ont représenté au moins 94,9% du secteur primaire; 46,8% au secondaire et 37,8% au tertiaire (ISTEEBU, comptes nationaux).

La comparaison avec les pays de l'Afrique Sub-Saharienne montre que la croissance économique est faible par rapport à la moyenne de cette région située à plus de 5%. Le CSLP-II avait d'ailleurs surestimé la capacité des structures économiques à se transformer et avait escompté une croissance économique d'ailleurs revue à 6% entre 2015 et 2016. Enfin, l'autre constat est que le secteur secondaire n'a jamais décollé (16% du PIB entre 2005 et 2014.

Contribution des secteurs au PIB 2000 1703.32 1515.09 1500 Millions de BIF 1150.57 870.11 1000 707.72 635.08 624.23 500 543.13 440.99 392.21 376.37 322.3 0 2009 2010 2012 2013 2014 2015 2011 2016(p) Secteur Primaire Secteur Secondaire Secteur Tertiaire

Graphique n°13: Contribution des secteurs dans le Produit Intérieur Brut entre 2000 et 2016.

Source: ISTEEBU, Comptes Economiques, 2017.

3.2- Budget de l'État

Le Budget de l'État est financé en grande partie par les ressources extérieures depuis la reprise de la coopération internationale et la stabilisation politique après les accords d'Arusha de 2000. Cependant, les défis énormes se se situent au niveau de l'exécution budgétaire : les écarts entre les prévisions et réalisations sont encore énormes. En analysant la période couverte par le CSLP-II (2012-2015), le Budget global de l'Etat prévu en 2012 était de 1155,6 milliards de BIF, les réalisations ont été de 1045,8 milliards de BIF, soit un taux de réalisation 90,5%. Par contre, en 2014, le taux de réalisation a été 99,4% et portait sur un montant élevé de 1390,1 milliards de BIF avant de chuter en 2015. En effet, durant cette période, les prévisions budgétaires étaient à la hausse et étaient portées à 1526,9 milliards de BIF et n'avaient pas pris en considération la crise sociopolitique qui a accompagné la période électorale. Par conséquent, le taux de réalisation du Budget prévu national incluant les financements externes (2015) n'a été que de 78,4%, soit une baisse de 22,6% du total et dont les conséquences ont porté sur les programmes d'investissement dans les secteurs sociaux avec effets quasi-immédiats sur les couches de populations les plus pauvres. Avec la baisse des financements extérieurs, les dépenses totales financées par les ressources nationales ont été de 52% en 2015 alors qu'elles étaient situées à 44% en 2013 et en 2012 : ceci démontrant à quel point le Budget de l'État était fortement dépendant des ressources extérieures. À partir de 2016, les ressources extérieures ne représentent plus que 30% du budget national.

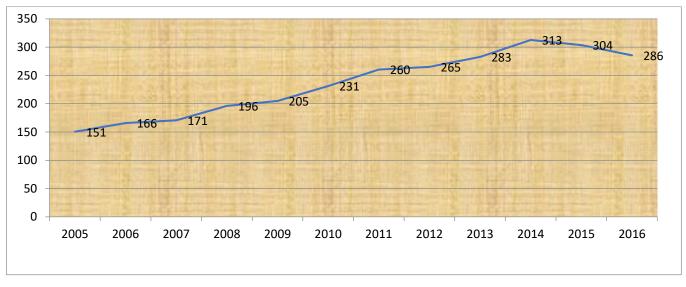
Il faut noter que les financements extérieurs sont alignés aux prioritaires nationales : sur la période 2012-2015 couvrant le CSLP-II, un montant global de 2611,7 milliards de BIF provenant de tous les partenaires extérieurs, était prévu. Sur toute cette période, le taux de décaissement a été de 73,5%, avec des niveaux faibles en 2013 où ce taux a été de 59,5% et en 2012, où il a été de 72,9 et enfin en 2015, le taux de réalisation a n'été que de 74,30%.

En fin de compte, le taux d'exécution des ressources extérieures a baissé progressivement et l'instabilité politique de 2015 s'est accompagnée de la suppression progressive des appuis budgétaires qui sont passés de 124,7 milliards de Fbu à 54,3 milliards entre 2010 et 2015, soit une contraction de 60%, ceci avant de disparaître avec la Loi de Finances de 2016.

Les Budgets de 2017 et de 2018 font face aux mêmes problèmes de déficit budgétaire qui est passé de moins 174,0 milliards de BIF en 2017 à moins 158,6 milliards de BIF en 2018. Le Budget de 2018 prévoit une reprise timide de l'activité économique (3,9%) et compte maitriser l'inflation à 10% et consacre plus d'investissements dans le secteur des Mines et Energie et dans le recrutement du personnel enseignant et médical.

3.3-Pauvreté

Le Burundi est classé parmi les cinq pays les plus pauvres en 2015 : au niveau mondial 184° sur 188 et au niveau du continent africain, 49° sur 53 (IDH, PNUD 2015)



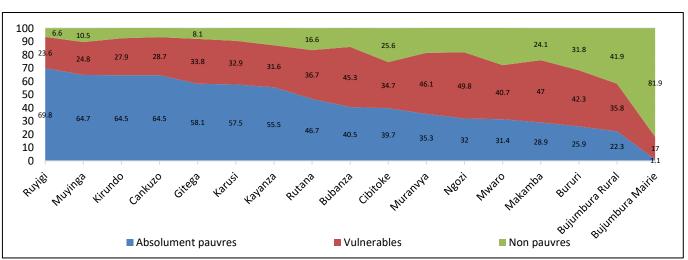
Graphique n°14: Évolution du revenu par habitant

Source: ISTEEBU, Comptes Economiques (2016) et BM, Projections (2017)

Les progrès enregistrés entre 2006 et 2014, reflétés notamment à travers l'évolution du profil de la pauvreté, l'amélioration des dépenses moyennes et la diminution des inégalités traduisent globalement une faible réduction de la proportion de pauvres au cours de la décennie écoulée.

En effet, alors que le taux de pauvreté monétaire s'élevait à 67% en 2006, il se situe à 64,6% en 2014, soit une réduction de 2,5 points sur cette période. Cette baisse reste cependant inégalement répartie selon les provinces dont certaines d'entre elles ont même enregistré un recul. Le seuil de pauvreté nationale qui était de 634.300 FBU en 2006 a été de 686.950 FBU en 2014, soit un accroissement de 8,3% : un taux relativement faible sur une période de dix ans.

L'une des justifications de la prédominance de la pauvreté des enfants est que la distribution des ressources monétaires n'est pas toujours égale au sein des ménages.



Graph. n. 15:Typologie de la pauvreté par province

Source: ISTEEBU, ECVMB (2013/2014)

Selon l'étude sur la pauvreté des enfants (MODA 2016), le taux de pauvreté des enfants s'élève à 69% pour ce qui concerne la pauvreté monétaire. L'étude a en outre mis en évidence, le chevauchement entre la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire. En effet, la pauvreté multidimensionnelle touche aussi les enfants vivant dans les ménages non pauvres au Burundi. Ainsi, 19,7% des enfants qui vivent dans un ménage non pauvre (gagnant plus de 610 536 BIF par équivalent adulte par an) est multidimensionnellement pauvre (c'est-à-dire qu'ils souffrent de privations pour au moins trois dimensions parmi les sept dimensions de bien-être de l'enfant utilisées, à savoir, l'alimentation, la santé, l'éducation, la protection sociale, l'assainissement, le logement, l'information et la communication. Il existe aussi des enfants (9,4%) qui vivent dans les ménages obtenant moins de 610 536 BIF par équivalent adulte par an mais qui ne sont pas pauvres multidimensionnellement.

Au Burundi, compte tenu des activités agricoles exercées par les femmes, les enfants travaillent dans les champs et les activités de pêche, dans les industries et les mines. Selon les données disponibles, il y a 19 000 travailleurs domestiques dont 50% ont moins de 16 ans, 24% ont des certificats de naissances et 95% travaillent sur la base d'un contrat verbal à raison de 16heures par jour.

0-4 ans 5-15 ans 16-17 ans 0-17 ans

Graphique n°16 : Incidence de la pauvreté monétaire des enfants par groupe d'âge et par milieu de résidence

Source: ISTEEBU, EDSB-III 2016-2017

3.4- Emploi productif et travail décent

Comme dans beaucoup de pays en développement, le grand défi au Burundi reste le chômage des jeunes résultant du manque d'articulation entre l'enseignement général et le marché de l'emploi ainsi que peu de nouvelles filières d'emplois (ex : pour la transformation). Le faible niveau de développement du secteur privé et les crises politiques réduisent les opportunités des jeunes.

En effet, selon les résultats de l'Enquête-ménages (ECVMB, 2013/2014), le taux d'activités au Burundi est en général élevé : il est de 79% au sens strict du BIT en suivant la définition de la population active (15-65ans).

En outre, 97,6% de la population active est occupée soit 3 678 503 personnes : seule une proportion faible de 2,4%, est au chômage soit 91 738 personnes. Ces données désagrégées montrent aussi que les femmes sont plus actives que les hommes, 54,7% contre 45,3% et le taux d'occupation est de 53,5% contre 44,1%.

Par contre, seuls 23% des actifs sont jeunes (15 -24 ans) et 72,8% des actifs sont adultes (25-64 ans) et sont en général occupés (71,4%). L'ECVMB a aussi révélé que 4,2% des personnes âgées (65 ans et plus) sont encore activement occupés.

FOCUS GROUPES

Emploi des jeunes a été un défi central et de base identifié par tous les groupes

La description du marché de l'emploi reflète aussi les caractéristiques sociodémographiques de la population burundaise, avec un taux d'inactivité de 20,3% comprenant deux catégories, les jeunes (15-24 ans) encore à l'école ou ayant un handicap et les personnes âgées (plus de 65 ans).

Les politiques économiques de différents secteurs au Burundi ne tiennent pas compte du dividende démographique. L'ouverture d'une fenêtre d'opportunité démographique associée à la transition démographique qui permet éventuellement de bénéficier du dividende démographique est caractérisée par la diminution du nombre de dépendants et l'augmentation du nombre d'actifs potentiels. C'est la première condition à remplir pour bénéficier d'un dividende démographique. Ce processus est amorcé au Burundi, mais le taux de dépendance y reste élevé, ce qui freine l'augmentation mécanique du PIB par tête d'habitant, qui résulterait de la diminution du nombre de dépendants.

Le bénéfice du dividende démographique reste toutefois un phénomène économique. C'est pourquoi il est défini comme l'accélération de la croissance économique et de l'augmentation des revenus des ménages, rendue possible par la transition démographique (transformation de la structure de la population, caractérisée par un nombre plus important de personnes capables de produire de la richesse, parce que bien formés, et en bonne santé, pour prendre en charge un nombre de plus en plus faible de personnes dépendantes.).

Le processus conduisant au dividende démographique peut être décrit comme suit : en stabilisant le nombre de naissances, une maîtrise rapide de la fécondité permet de réduire en particulier les dépenses en santé et en éducation induites auparavant par l'augmentation continue de la population. Le « gain » correspondant doit être correctement utilisé en investissant dans les secteurs clés. En effet, ce processus ne conduit à une croissance économique soutenue et au développement que si : i) l'augmentation de la population d'âge actif se traduit par une augmentation de la main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé, ii) il y a une diminution du ratio de dépendance économique, et iii) le « gain » créé est bien utilisé, c'est à dire investi dans des activités productives et créatrices d'emplois et le dans le renforcement du capital humain.

En clair, l'accélération de la croissance économique et l'augmentation des revenus des ménages induites par la transition démographique, c'est-à-dire la « capture » du dividende démographique, suppose la mise en œuvre simultanée et coordonnée de politiques et programmes visant à : 1) accélérer la transition démographique, 2) améliorer la qualité du capital humain (en santé, éducation et formation professionnelle), 3) accroître les investissements publics et privés et les performances économiques, 4) créer un environnement politique juridique et institutionnel adéquat pour les investisseurs et tous les acteurs économiques, et 5) à créer suffisamment d'emplois productifs et rémunérateurs.

Parmi ces priorités, l'amélioration des indicateurs de santé, et l'augmentation des taux de scolarisation témoignent aussi des efforts entrepris pour accroître la qualité du capital humain. Mais il reste encore beaucoup à faire, notamment pour améliorer la qualité de l'éducation formelle, étendre la formation professionnelle et arriver à des niveaux d'éducation et de formation correspondant aux besoins du marché du travail. Par ailleurs l'économie n'est pas assez diversifiée et reste donc vulnérable aux chocs extérieurs, et les investissements sont insuffisants, d'où une croissance économique trop faible. L'environnement des affaires doit aussi être amélioré. Enfin et surtout le marché du travail n'est pas en mesure aujourd'hui d'absorber les nombreux jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

A la lumière des projections démographiques, le pays fait face à des défis importants d'intégration socioéconomiques des jeunes afin de juguler à la fois le chômage et le sous-emploi.

Tableau n. 6: Taux de sous emplois lié à la durée de travail

Age	Sexe		Milieu				
	Homme	Femme	Urbain	Rural	Total		
15-24	36,4	41,8	19,2	41,8	39,7		
25-34	33,9	38,7	22,9	38,3	36,5		
35-64	39,3	41,6	29,0	41,6	40,5		
65 et +	57,3	61,0	39,2	60,1	59,1		
Bujumbura mairie	20,9	26,2	22,8	-			
mame					22,8		
Total	37,8	41,5	24,6	41,4	39,8		

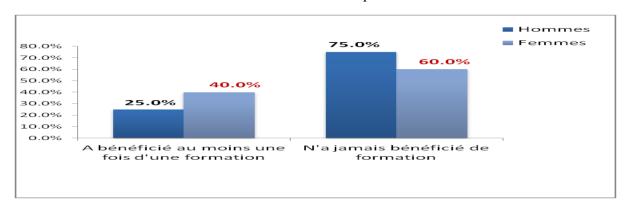
Source: ISTEEBU, ECVMB (2014)

Le taux de chômage au Burundi est faible. Il est de 1,6% selon la définition du BIT et il est 2,4% au sens élargi. Toutefois, la définition du chômage décrit mal les tensions du marché de l'emploi qui est essentiellement informel. Par contre, le sous-emploi le décrit mieux et montre le taux est élevé : 41,3%. Il faut noter que le chômage est un phénomène essentiellement urbain où il atteint 14,7% au sens large. Il touche plus les personnes ayant un niveau de scolarité élevé ou supérieur (17,9%) et même ceux ayant le niveau secondaire (6,9%).

Le sous-emploi concerne plus les actifs occupés en milieu rural (42,3%) et dans une moindre mesure, ceux du milieu urbain (30,1%) et touche plus les femmes (42,7%) que les hommes (39,6%).

Selon l'enquête ménages (ECVMB), le secteur agricole occupe 82,3% des 3,77 millions des actifs recensés. Par ailleurs, selon la même enquête, globalement, le taux d'éducation des actifs est très faible : 2,1 années (réussie au niveau fondamental) pour une rémunération aussi faible de 356 mille BIF par an soit moins de 1000BIF par jour, le secteur agricole est le tout dernier avec 1,6 année d'études pour 214 mille BIF tandis que la catégorie la plus élevée est celle des cadres supérieurs et ingénieurs (fonctionnaires assimilés) qui ont en moyenne 17,3 années d'études réussies pour une rémunération annuelle moyenne de 2,4 millions de BIF.

Pourcentage de personnes dans l'agriculture par sexe ayant bénéficié ou non au moins une fois d'une formation aux techniques culturales



Source: ONU Femmes 2017, etat des lieux sur la situation socio-economique des femmes et des jeunes filles au burundi, Rapport final

En fin de compte, la production du secteur informel (essentiellement agricole) constitue le principal canal de création des emplois. Elle contribue pour 93,8% contre 3,7% pour le secteur formel et les activités ménages créent

2,6% des emplois.

Au niveau de la rémunération des activités, l'ECVMB (2013/2014) a montré que près de 90% des salariés du secteur formel gagnent moins de 500 000 FBU par an et moins de 7% des salariés gagnent plus d'un million de FBU par année, sachant que les salariés ne représentent que 8,3% des actifs occupés. Plus un individu possède un niveau élevé d'éducation, plus il est payé un revenu plus élevé : ce sont en effet, les cadres supérieurs de la fonction publique, ingénieurs et assimilés qui ont le plus grand salaire de 2 428 000 FBU alors que le plus faible salaire est payé aux aides familiales évoluant dans le secteur informel avec un niveau de formation faible. Du point de vue des branches d'activités, ceux qui ont un niveau d'éducation élevé se retrouvent dans le secteur des services avec une moyenne de 7,2 années d'éducation, le commerce vient en deuxième (4,2 années), l'industrie en troisième (3,3 années) et l'agriculture en dernière position (1,6 années). De nouveau, le revenu de l'emploi est en relation positive avec le niveau de formation.

Le manque d'opportunités économiques des femmes en l'occurrence l'accès à la terre et aux sources de financement exacerbe leur pauvreté et les confine dans l'agriculture de subsistance traditionnelle peu performante, avec l'absence de contrôle des revenus agricoles, alors que les hommes sont plus actifs dans les cultures à rentes ou les activités non agricoles. Les femmes des groupes plus vulnérables et marginalisés sont les plus touchées par cette pauvreté extrême et augmente leurs vulnérabilités : les femmes Batwas constituent des groupes à risques. Les deux groupes n'ont pas souvent accès à la terre et se nourrir est quasiment problématique à plus forte raison la satisfaction des autres besoins pratiques tels que l'habitat, l'assainissement etc.

Les initiatives de soutien à l'entreprenariat des femmes dans l'artisanat et le développement des chaines de valeurs agricoles, se heurtent au manque d'énergie (solaire, électrification), l'étroitesse des marchés, le manque de capacités techniques et le manque de soutien à l'organisation des femmes à travers des réseaux forts de productrices. Le non accès au financement, à l'énergie et aux autres ressources productives limitent sérieusement la qualité de vie des femmes et des enfants mais aussi leurs opportunités à s'engager dans des activités productives.

Dans le cadre de la relance de l'économie du Burundi, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et celui du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme, a sollicité l'appui de l'ONU FEMMES pour promouvoir l'autonomisation des femmes : il s'agit de l'Étude des opportunités économiques des femmes au Burundi réalisée en Mars 2013. Axée essentiellement sur l'identification et l'analyse des filières et créneaux dans lesquels travaillent les femmes burundaises, l'Étude identifie les potentialités et opportunités ainsi que les défis auxquels elles sont confrontées et les stratégies efficaces pour le développement de leurs initiatives économiques dans les provinces de Bubanza, Bujumbura (rural), Bururi, Cibitoke, Mairie de Bujumbura, Makamba et Rutana. Des informations importantes ressortent des travaux d'enquête : près des deux tiers des transfrontalières n'adhèrent pas à des associations. Le manque de temps et la non compréhension de l'intérêt d'une vie associative sont les principales raisons évoquées. Pour un peu moins de la moitié des interviewées, seule la formation est perçue comme l'avantage d'adhérer à des groupements. À cet effet, des actions soutenues auprès des femmes pour faire connaître les avantages des regroupements et coopératives s'avèrent importantes.

FOCUS GROUPE

Lors des discussions en focus group, les femmes entrepreneurs ont identifié l'insuffisance de leur accès au crédit comme point majeur les freinant dans leur business.

De plus, elles réclament la valorisation du secteur artisanal et du travail domestique des femmes.

Le manque d'opportunités économiques et de moyens de subsistance stables pour la population (jeunes femmes et hommes) réduit leurs capacités à résister aux chocs qui surviennent naturellement dans la vie ou des crises socio politiques répétées. La non diversification de l'économie burundaise n'offre pas de possibilités aux composantes de la population notamment les femmes et les jeunes et les populations marginalisées et plus vulnérables

Enfin, les actifs occupés au Burundi ne sont que 24,8% à bénéficier d'une protection sociale. L'administration publique enregistre une proportion élevée d'actifs occupés couverts (87%), suivie des entreprises publiques et parapubliques qui comptent 62,7% d'affiliés. Les secteurs privés, formel et informel, enregistrent respectivement 30,1% et 23,3% d'affiliés tandis que les ménages ne sont que 10,9% à être couverts. Il y a donc un grand défi au niveau respect de la loi surtout au niveau du secteur formel, et au niveau de la promotion de l'emploi décent lié au manque de moyens.

Dans la fonction publique, les cadres supérieurs de la fonction publique, ingénieurs et assimilés qui ont le plus grand salaire de 2 428 000 FBU alors le plus faible salaire est payé aux aides familiales évoluant dans le secteur informel avec un niveau de formation faible. Du point de vue des branches d'activités ceux qui ont un niveau d'éducation élevé se retrouvent dans le secteur des services avec une moyenne de 7,2 années d'éducation, le commerce vient en deuxième (4,2 années), l'industrie en troisième (3,3 années) et l'agriculture en dernière position (1,6 années). De nouveau, le revenu de l'emploi est en relation positive avec le niveau de formation selon l'Enquête Ménage de 2014.

FOCUS GROUPES

Les focus groups ont mis en exergue la problématique de l'insertion sociale et professionnelle des élèves qui n'arrivent pas à terminer le premier cycle fondamentale de l'enseignement. Ces élèves ne sont pas attirés par le travail de la terre, ne sont pas qualifiés pour exercer dans la fonction publique et n'ont pas assez d'opportunités pour l'entreprenariat et la création d'emplois.

La faible croissance économique, telle que soulignée, démontre l'univers restreint des possibilités de trouver un emploi décent hors de la fonction publique ou du secteur privé-formel bien que ce dernier soit très limité au Burundi.

À cette situation du sous-emploi se juxtaposent des disparités rurales-urbaines importantes avec une proportion plus élevée de personnes vivant dans une pauvreté multidimensionnelle dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Au sous-emploi se greffe l'absence de protection sociale, ce qui conduit à la fragilisation constante de certains groupes sociaux oeuvrant dans le secteur informel.

Au jour le jour, en milieu rural et urbain, inflation et pauvreté se côtoient sans répit. L'inflation au Burundi a un impact direct sur la pauvreté de la population : cette inflation est croissante à long terme selon les séries statistiques publiées régulièrement par l'ISTEEBU. Celui-ci publie l'indice des prix courants à la consommation (IPC) des ménages de la Mairie de Bujumbura portant sur 12 produits principaux dont les aliments.

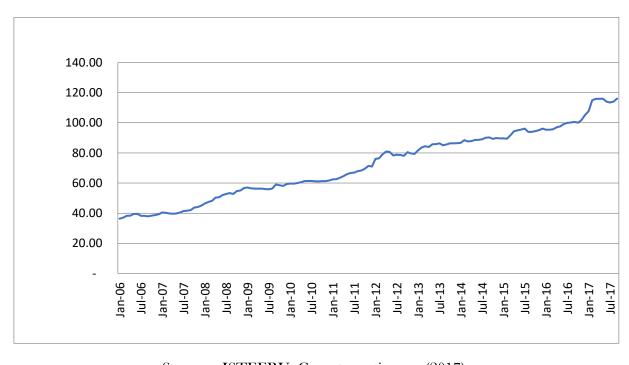
En faisant une analyse sur 11 ans, entre 2006 et 2017 (septembre), l'année 2016 étant l'année de base, la tendance de l'IPC montre que les prix ont plus que doublé sur cette période avec des pics annuels récents en 2016 et 2017 où l'inflation générale a atteint 16% mais avec une inflation alimentaire qui a été de 21% à la fin du mois de septembre 2017. Cette inflation portant sur les produits alimentaires a été surtout due à la baisse de la production vivrière consécutive à la sécheresse observée au début de la saison A de 2016/2017. Cependant comme la production vivrière de la saison B a été bonne, le constat est que, par exemple entre Juin 2017 et Août 2017, il y a un léger infléchissement correspondant à une baisse même des prix de 1% alors que, entre Décembre 2016 et Février 2017, la hausse a été de 22%.

De manière générale, le constat est que l'inflation générale est liée à la hausse des prix des produits alimentaires ; les raisons sont multiples. Elles sont en généralement liées à une baisse de production nationale, qui doit être compensée par une importation de produits alimentaires. Les prix augmentent sous l'effet des prix extérieurs auxquels il faut pondérer par le taux de change. Comme les devises manquent, la monnaie nationale, le Franc Bu se déprécie par rapport aux principales devises comme le dollar américain ou l'Euro et amplifie les prix des produits importés. Il faut constater que le même phénomène avait été observé en 2012, où l'inflation avait atteint 18,4% : par la suite, la tendance s'est nettement améliorée de sorte qu'à fin 2015, le taux d'inflation a été réduite à 5,6%.

En fin de compte, l'inflation de long terme est croissante, même si elle est maitrisée sur certaines séquences de moyen terme (2 à 3 ans) : les pics saisonniers liés aux perturbations climatiques et la baisse de la production vivrière, la dépréciation graduelle de la monnaie nationale font grimper l'inflation générale.

3.5-Gestion du secteur monétaire

Sur le plan monétaire et financier, dans un contexte caractérisé par une baisse des capitaux extérieurs (liée à la baisse des financements extérieurs et une chute des activités économiques), les réserves de change en dollars ont continué de baisser en passant de 317, 3 milliards en 2014 de Fbu à 136,4 milliards de Fbu en 2015 : cela représente 2,3 mois d'importation contre 4 mois de moyenne, une année plus tôt, poussant le Franc Burundais à se déprécier par rapport aux principales monnaies étrangères de manière progressive et quasi-inarrêtable reflétée dans le taux d'inflation (21%). Autre conséquence de la crise de 2015, est la hausse des créances impayées du secteur bancaire. En effet, l'encours des crédits est passé de 10,2% en 2013, à 12% en 2014 puis à 17,6 % en 2015. Il faut noter que pendant la période de crise de 2015, les banques commerciales ont dû recourir aux avances de la Banque Centrale pour financer leurs activités portant de l'encours du refinancement de 2 Milliards de BIF en 2014 à 21,8 Milliards de BIF en 2015.



Graphique n°12: Evolution du taux d'inflation entre 2006 et 2017

Source: ISTEEBU, Comptes nationaux (2017).

Le Budget de l'État a été financé en grande partie par les ressources extérieures. Cependant, entre prévisions et réalisations, l'écart est encore énorme. Le Budget global de l'Etat prévu en 2012 était de 1155,6 milliards de BIF, les réalisations ont été de 1045,8 milliards de BIF soit un taux de 90,5%. Par contre, en 2014, le taux de réalisation a été 99,4% et portait sur un montant élevé de 1390,1 milliards de BIF avant de chuter en 2015. En effet, durant cette période les prévisions budgétaires étaient à la hausse et étaient portée à 1526,9 milliards de BIF et n'avaient pas pris en considération la crise sociopolitique qui a accompagné la période électorale. Par conséquent, le taux de réalisation du Budget prévu national incluant les financements externes (2015) n'a été que de 78,4% soit une baisse de 22,6% du total et dont les conséquences ont porté sur les programmes d'investissement dans les secteurs sociaux avec effets quasi-immédiats sur les couches de populations les plus pauvres.

Avec la baisse des financements extérieurs, les dépenses totales financées par les ressources nationales ont été de 52% en 2015 alors qu'elles étaient situées à 44% en 2013 et en 2012 pour montrer à quel point le Budget de l'État

était fortement dépendant des ressources extérieures. À partir de 2016, les ressources extérieures ne représentent plus que 30% du budget national.

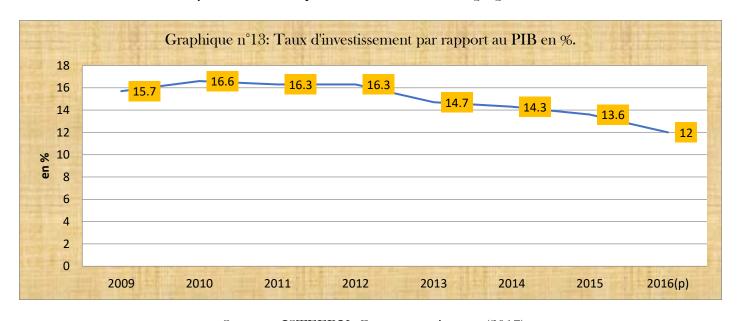
Les financements extérieurs se sont alignés aux prioritaires nationales contenues dans le CSLP-II sur la période 2012-2015, avec un montant global de 2611,7 milliards de BIF très élevé par rapport aux ressources domestiques. Sur toute la période, le taux de décaissement a été de 73,5% avec des niveaux faibles en 2013 où ce taux a été de 59,5% et en 2012, où il a été de 72,9 suite aux retards des décaissements et enfin en 2015 où le taux de réalisation a n'été que de 74,30% comparé à 92,9% suite au gel de certains financements. Enfin, il faut souligner que seulement le taux d'exécution budgétaire a baissé mais en plus, le constat est qu'il y a depuis 2015 suppression progressive des appuis budgétaires qui sont passés de 124,7 milliards de Fbu à 54,3 milliards entre 2010 et 2015 même- là non encore exécutés, soit une contraction d'environ 60%, avant de disparaître avec le Budget de l'État en 2016.

3.6-Gestion du Secteur privé

Les investissements privés au Burundi sont contraints par le climat d'investissement défavorable, la pénurie de devises pour les intrants importés, un risque élevé d'inflation, une main d'œuvre faiblement qualifiée et peu diversifiée. Le déficit budgétaire de l'Etat est financé par les crédits intérieurs et réduit les capacités du secteur privé financier à financer les secteurs clés du développement de long terme. L'encours de la dette intérieure de l'Etat se situe à 1478 milliards de BIF selon la BRB (Août, 2017) et a augmenté de 23.9% par rapport à 2016 alors que la dette extérieure s'est stabilité à 770 milliards de BIF. En même temps, le déficit commercial continue de s'accroître, de 23.1% à fin août 2017 et le taux de change continue de se déprécier.

L'économie fonctionne bien en deçà de son taux de croissance potentiel estimé de 3 à 5%. En l'absence de ressources extérieures (aide des donateurs et IDE) et compte tenu de la base d'exportation chroniquement faible, le pays a perdu sa capacité à stimuler la demande intérieure tout en maintenant la politique de change actuelle sans aggraver les déséquilibres macroéconomiques. Notons que le Burundi est classé 164° sur 190 pour Doing Business en 2018 selon la Banque Mondiale.

Entre 2006 et 2016, la part du secteur secondaire dominée par les boissons, les industries agro-alimentaires, les bâtiments et les travaux publics ne dépassent pas 16% de la production nationale. Selon la BRB (2016), l'indice de la production industrielle entre 2011 et 2015 est passée de 120,1% à 133,5% soit une hausse de 13,4 points pourcents en cinq ans. L'installation de petites unités de fabrication et de transformation agricole ou artisanale se trouve encore au stade embryonnaire et n'est pas inscrite dans une stratégie globale de transformation structurelle.



Source: ISTEEBU, Comptes nationaux (2017).

3.7-La Protection sociale

3.7.1- Le cadre légal, institutionnel et politique

Un cadre politique institutionnel très riche en dépit de quelques imperfections d'un point de vue institutionnel : Le gouvernement du Burundi a adopté la Politique Nationale de Protection sociale (PNPS) en avril 2011, avec pour objectif global d'assurer un minimum de couverture sociale a tous les citoyens burundais. Pour opérationnaliser cette politique, le Gouvernement à renforcer le cadre institutionnel par la création (Décret n°100/237 du 22 aout 2012) de la Commission Nationale de Protection Sociale (CNPS) placée sous l'autorité du Président de la République, qui a pour objet la promotion et la régulation des programmes de protection sociale. Cette Commission est dotée de quatre organes chargés de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation : (i) le Comité National, (ii) le Comité Technique, (iii) le Comité Provincial, (iv) le Comité Communal. Pour assurer un bon fonctionnement de ces différents organes, un Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale (SEP/CNPS) a été institué par Décret n°100/84 du 19 mars 2013.

En décembre 2014, le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) dont les objectifs stratégiques sont : (i) l'augmentation de l'accès aux services sociaux de base en matière de santé, d'eau et d'assainissement, et d'éducation ; (ii) la promotion de la sécurité alimentaire et de revenu pour les plus pauvres et vulnérables ; (iii) le renforcement de la résilience des populations vulnérables par l'amélioration de la gestion des risques naturels et sociaux ; (iv) la réduction de la malnutrition chronique de jeunes enfants. Pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie, le Gouvernement a mis en place en Mars 2015, un instrument de financement du secteur qu'est le Fonds d'Appui à la Protection Sociale (FAPS).

En dépit de cette volonté politique, on note un besoin de rationalisation de l'environnement institutionnel. En effet, le positionnement de certaines institutions et organes ne permet une coordination et une meilleure gouvernance de l'ensemble du secteur de la protection sociale. Cette situation fragilise davantage la mise en œuvre des programmes de protection sociale et mérite une revue globale du cadre institutionnel.

La protection sociale, un instrument nouveau encore méconnu par certains communautaires et politiques : le caractère relativement nouveau de certaines interventions de protection sociale a accru le sentiment de méfiance vis-à-vis de ces interventions. Une étude conjointe de faisabilité d'un programme de transfert monétaires en situation d'urgence au Burundi, soutenu par quatre agences des Nations Unies (PAM, OCHA, HCR et UNICEF) indique que seulement 37.1% des ménages interviewes seraient favorable à la mise en place de programmes de transferts sociaux monétaires en dépit de la grande pauvreté et de vulnérabilité. Leurs craintes sont basées sur des préjugés comme l'augmentation de l'alcoolisme, l'exacerbation des violences sexuelles ; préjugés sur lesquels plusieurs évidences dans le monde démentent.

En plus de cette résistance des communautés, il est à signaler une forme de méfiance du politique au niveau décentralisé, qui voit dans les transferts monétaires un risque de manipulation et d'exacerbation de la violence juvénile. Face à toutes ces réserves, le Gouvernement du Burundi avec l'appui des Agences des Nations Unies est en train d'apporter une réponse par le développement d'un plan quinquennal de Communication de la stratégie nationale de protection sociale.

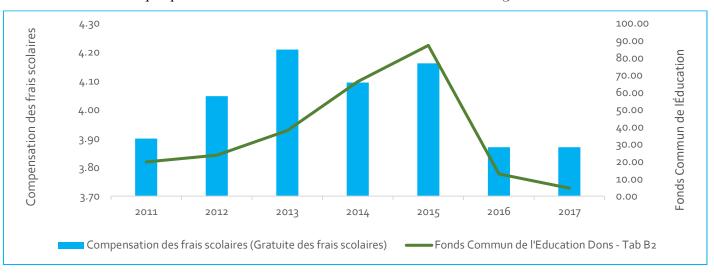
3.7.2- Mesures de mise en œuvre et programmes de protection sociale

Mesures de promotion de la demande d'éducation : Les mesures de promotion de la demande de l'éducation sont des services de protection sociale lorsqu'elles sont orientées vers les plus défavorisés. Au Burundi, dans cette catégorie quatre (04) principaux types de programmes sont mis en œuvre pour soutenir la demande de scolarisation des plus pauvres et défavorisés. Il s'agit de ; (i) la mesure de gratuite des frais scolaires ; (ii) la distribution de vivres dans les écoles (cantines scolaires) ; (iii) la distribution de kits scolaires pour les élèves démunis et ; (iv) l'assurance scolaire.

Mesures de gratuite des frais de scolarité : La politique de la gratuité des frais scolaires est entrée en vigueur au Burundi depuis 2005 avec une subvention du Gouvernement d'environ 2,000 FBu par élève sur une ligne budgétaire intitulée « Compensation des frais scolaires ». Ce niveau de subvention reste nettement inférieur aux

charges réelles que font face les parents dans les écoles. En dépit de l'accroissement des effectifs dans les écoles, cette subvention n'a guère évolué, mais au contraire s'est réduite des 2016.

En plus de la subvention de 2000 FBu sur ressources internes, le Fonds Commun de l'Éducation mis en place en 2011, devrait compléter à hauteur de 800 FBu par élève, ce qui ferait un total de 2800 FBu par élève. Malheureusement, depuis 2016, les ressources externes que devrait apporter le fonds ont considérablement diminué et le gap créé n'a pas été non plus comblé par la subvention gouvernementale. Cette situation accroit les charges des ménages en dépit de la politique de gratuité.



Graphique n°14 : Evolution des subventions à la mesure de gratuité scolaire

En effet, déjà en 2013 déjà, les ménages burundais contribuaient à hauteur de 38% aux dépenses de scolarisation (voir tableau ci-dessous) et cette contribution reste particulièrement élevée pour le préscolaire (ECVMB 2013-2014), année ou les subventions gouvernementales avaient déjà atteint leur plus haut niveau. Si cette tendance à la baisse simultanée des subventions gouvernementales et des ressources externes pour la mesure de gratuité se maintenait, il est à craindre que la politique de gratuité ne soit menacée et engendre d'autres problèmes dans le système éducatif.

Tableau n 7: Estimation des dépenses d'éducation des familles, par niveau, 2013

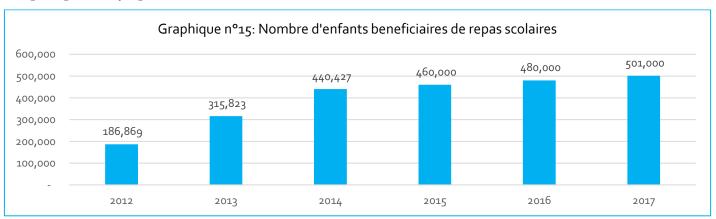
	Préscolaire	Primaire	Secondaire ⁵	EFTP	Supérieur	Ensemble
Dépenses des ménages par enfant	63 637	30 343	88 124	168 628	416 863	43 718
Dépenses totales des ménages (million de BIF)	3 358	60 757	41 226	5 088	18 712	129 141
Dépenses courantes publiques d'éducation (million de BIF)	1 369	102 032	53 426	9 807	46 607	213 242
Total dépenses d'éducation (million de BIF)	4 727	162 789	94 653	14 895	65 319	342 383
% des dépenses des familles	71,0	37,3	43,6	34,2	28,6	37,7

Source: ECVMB 2013/14; Budget exécuté 2013; EMIS 2012/2013- Extrait du RESEN.

-

⁵ Secondaire général et pédagogique

Cantines scolaires: L'alimentation scolaire aux élèves dans les milieux ruraux pauvres est une composante importante de la protection sociale au Burundi. Elle vise à stimuler la demande scolaire grâce au maintien des élèves sur les lieux d'apprentissage, améliore les performances scolaires et contribue à réduire les risques d'insécurité alimentaire. Le nombre d'élèves bénéficiaires de l'intervention n'a cessé de croitre et a dépassé la barre des 500,000 bénéficiaires en 2017, répartis dans 699 écoles dans sept provinces (Bujumbura, Cibitoke, Bubanza, Gitega, Ngozi, Muyinga et Kirundo). Voir ci-dessous



Source: Unicef (2017/2018).

Kits scolaires: La distribution de fournitures scolaires aux élèves en milieu défavorisé aide à réduire la charge des parents et contribue à la stimulation de la demande scolaire des plus pauvres. Le programme organise des campagnes « Back To School » qui combinent la mobilisation communautaire et la distribution de fournitures scolaires aux élèves. Sur l'ensemble du cycle de Coopération 2010-2018, plus de 5 million de kits avec l'appui de plusieurs bailleurs ont été distribués.

Tableau n°8 : Quantités de kits scolaires distribués

Annee	Nombre de kits scolaires distribues	Bailleurs
2010	750,000	DFID
2011	786,000	DFID
2012	520,000	UNICEF
2013	875,000	UNICEF
2014	300,000	UNICEF
2015	250,000	UNICEF
2016	2,600,000	GPE
2017	1,039,618	UNICEF+GPE
Total	5,064,618	

Source: CPD, Unicef (2017).

Assurance scolaire

Depuis 2011, le Gouvernement sécurise une ligne budgétaire de 49.6 million de FBu pour contribuer aux frais d'assurance scolaire que doivent payer les parents d'élèves. Il est évident que ce montant reste dérisoire au vu de l'effectif de plus de 2.2 million d'élèves dans le fondamental.

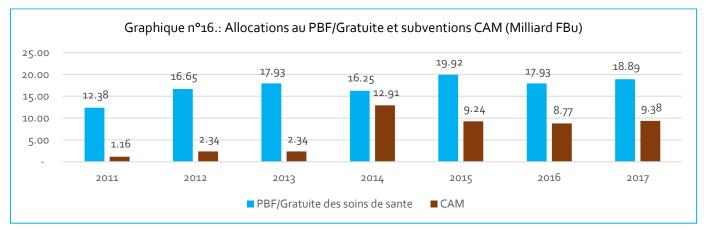
Programmes de facilitation de l'accès aux services de santé

Les programmes de facilitation de l'accès aux services de santé aident à lever les barrières financières à l'accès aux services sanitaires et constituent un grand pan de protection sociale. Les mesures les plus importantes dans ce sous domaine au Burundi sont : (i) la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et ; (ii) les régimes d'assurance maladie.

Gratuite des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes

Le Gouvernement du Burundi a adopté depuis 2006⁶ la mesure de gratuité pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes pour faciliter l'accès aux soins de santé des plus pauvres. D'autres services gratuits incluent les vaccinations et le dépistage et le traitement du VIH/Sida, de la tuberculose et (depuis 2010) du paludisme. La mise en œuvre de la gratuité sélective, notamment en ce qui concerne les mécanismes de remboursement des prestataires de santé, a été intégrée avec le système de financement basé sur la performance (FBP) dans le secteur de la santé, qui a commencé comme pilote en 2006 et est devenu programme national en 2010.⁷

Contrairement au secteur de l'éducation, les subventions gouvernementales au PBF/Gratuité et au régime de la Carte d'Assurance Maladie ont quelque peu résisté à la crise de 2015.

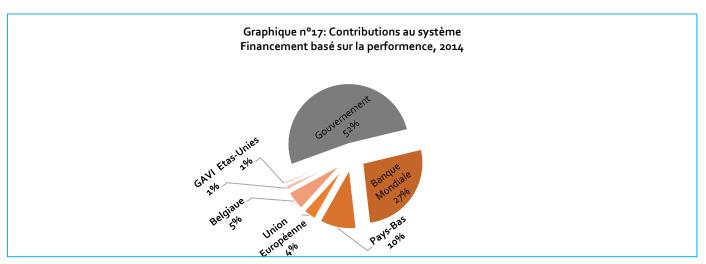


Source: Unicef (2018).

En 2014, avant le gel des financements extérieurs, plusieurs bailleurs contribuaient au financement du PBF. Mais cette variété qui devrait être une force du système de financement est menacée depuis le retrait de certains bilatéraux.

⁶ Le décret nº 100/136 du 16 juin 2006.

⁷ Le FBP fonctionne à deux niveaux : un paquet minimum de soins disponible dans les centres de santé et un paquet complémentaire dans les hôpitaux de district. Les programmes nutritionnels ont récemment été intégrés dans le mécanisme du FBP.



Source:Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida, Etude sur le Financement de la santé au Burundi

Les régimes d'assurance maladie

En 2017, seulement 21.8% des femmes sont inscrites à un régime d'assurance maladie avec de grandes disparités géographiques. Globalement on note quatre principaux régimes d'assurance maladie au Burundi : (i) les mutuelles de santé de la Fonction Publique ; (ii) la Carte d'Assurance Maladie (CAM) ; (iii) les Mutuelles Religieuses et privées; etc (iv) la carte d'indigence.

La Mutuelle de la Fonction Publique

Les femmes abonnées à ce régime ont le profil des travailleurs. Elles sont d'environ 5.2% et se retrouvent plus en milieu urbain (15.5%) du fait de la concentration des lieux de travail. Elles sont majoritairement des gens du quintile le plus riche (20.1%) et ont au moins un niveau d'étude secondaire.

La Carte d'Assurance Maladie

La CAM a été établie pour la première fois en 1984 comme mécanisme d'assurance maladie pour le secteur informel mais a été relancée en 2012 dans une tentative de rétablir sa crédibilité auprès des prestataires de santé et d'augmenter les adhésions.

La CAM réorganisée se voit comme mécanisme de transition vers un système national d'assurance maladie. Les ménages paient un montant minimum pour la carte (une cotisation fixe de 3 000 FBu ou d'environ 2 dollars américains par an par ménage) et paient un ticket modérateur de 20 % pour les consultations, l'hospitalisation (uniquement si référé à un hôpital de district) et les médicaments génériques. Le reste du coût des soins étant couvert par un tiers payant (Etat).

La couverture de la CAM était de 32,6% à fin Juillet 2013 (MSPLS 2014; Etude sur le financement du secteur de la santé) avec des écarts de taux d'adhésion très importants d'une province à l'autre. Cette couverture est passée à 15.4% pour les femmes en 2017 selon les données de l'EDS 2016/2017. Voir tableau ci-dessous. Les femmes détentrices de la CAM se retrouvent plus en milieu rural (16.7%) et dans les catégories de femmes riches (Q4) et moyennement pauvre (Q3).

Par ailleurs, on note depuis le début de la crise, un retard dans le remboursement des 80% des prestations par l'État avec plusieurs mois d'arriérés, compromettant ainsi la viabilité du régime d'assurance maladie. Le niveau de subvention attendue de l'État est estimé à 34 milliards de FBu par an (hors contribution des ménages) si toute la population cible venait à adhérer, contre un niveau de subvention estimée à 9.4 milliard en 2017. La soutenabilité financière de la CAM est donc menacée, ce qui compromet les acquis de plusieurs années d'investissement dans le secteur de la santé.

Mutuelles de santé (religieuses et privées)

Des ONG, des confessions religieuses ou des acteurs privés promeuvent le développement de mutuelles de santé à base communautaire, mais leur couverture reste très limitée. Selon les données de l'EDS 2017, seulement 1%

des femmes sont abonnées à une mutuelle religieuse ou une mutuelle privée (0.1% pour les mutuelles religieuses et 0.9% pour les mutuelles privées).

La plupart des mutuelles couvrent les services de base (consultations et médicaments) disponibles dans les centres de santé et aussi, dans quelques mutuelles mais pas toutes, les frais des patients référés aux hôpitaux. Dans la plupart des systèmes, les médicaments achetés dans les pharmacies privées sont exclus. Les cotisations vont généralement de 10,000 à 20,000 FBu par an par ménage, avec un ticket modérateur assez élevé, de 20-40 %.

Tableau 9. : Couverture médicale des femmes (%) - EDS 2017

	Mutuelle de sante de la FP	CAM	Mutuelle religieuse	Mutuelle privee	Autre	Aucune	N'importe quelle assurance	
Urbain	15.5	7.2	0.1	2.4	0.8	74.4	2	25.6
Rural	3.6	16.7	0.1	0.7	0.2	78.8	2	21.2
Q1	0.1	10.5	0.1	0.4	0.2	88.8	1	1.2
$\mathbf{Q}2$	0.3	15.5	0.1	0.3	0.2	83.7	1	6.3
Q 3	0.4	19.1	0.1	0.6	0.3	79.7	2	20.3
Q 4	3.6	20.4	0.1	1.2	0.2	74.7	2	25.3
Q 5	20.1	11.9	0.2	2	0.7	65.7	3	34.3
Burundi	5.2	15.4	0.1	0.9	0.3	78.2	2	21.8

Source : EDSB-III (2016/17)

Exemptions des frais de sante pour indigents (Carte d'indigents)

L'article 8 de l'arrêté CAM précise que les indigents bénéficient d'une prise en charge totale (100%) par le Ministère ayant la solidarité dans ses attributions. Du fait des contours encore flous de la définition de l'indigence dans le contexte du Burundi et de l'insuffisance des subventions, la survie du fonds est menacée. Aussi, son alignement à la CAM complique davantage son bon fonctionnement.

L'assistance médicale pour indigents a peu de bénéficiaires et des procédures rudimentaires pour identifier ceux qui sont éligibles. Selon des données fournies par le Ministère de la solidarité nationale, il y avait 11,056 bénéficiaires en 2012. Ce chiffre est équivalent à 0,1% de la population, signifiant que le mécanisme atteint à peine une infime minorité des pauvres extrêmes.

L'enquête PMS en 2012/2013 a trouvé que les attestations d'indigence sont utilisées pour 0,7% des consultations dans les établissements de santé. Le processus de sélection commence par l'identification des personnes éligibles pour attestations d'indigence au niveau collinaire, suivie par la vérification d'éligibilité par les administrations communales. Cependant, il n'y a pas de critères clairs, ce qui conduit à un risque élevé d'abus du processus. La faible crédibilité des attestations d'indigence a conduit le Ministère de la Solidarité Nationale à ne pas se fier uniquement à celles-ci pour prendre ses décisions sur l'octroi d'assistance médicale aux patients. Le Ministère emploie quelquefois les assistants sociaux dans les hôpitaux, ainsi que son propre personnel dans les CDFC, pour vérifier que les bénéficiaires potentiels ne sont pas capables de payer leurs factures d'hospitalisation. Cependant, encore une fois il n'y a pas de critères clairs d'éligibilité.

3.7.3-Programmes de soutien aux revenus des plus pauvres

Cash Transfer

Le Cash Transfer est encore un instrument encore tout nouveau au Burundi. Les premières expériences ont commencé en 2012 (Concern) puis récemment un autre programme de plus grande envergure (Banque Mondiale).

Le programme Terintambwe : un projet pilote de Cash Transfer depuis 2012 dans les provinces de Cibitoke et Kirundo avec 2000 ménages. Un nouveau projet de protection sociale mettant un accent plus fort sur la nutrition a débuté dans ces deux mêmes provinces pour 2000 ménages. Le but du programme Terintambwe est de rendre plus résilients les ménages extrêmement pauvres et marginalisés, en leur assurant des sources durables de moyens d'existence. Chaque ménage bénéficiaire reçoit un montant de 25,000 FBu (16 dollars) par mois pendant une période de 11 mois pour aider les participants à stabiliser leur consommation et à commencer à faire des économies. Les paiements sont effectués par ECONET, et peuvent être retirés en espèces au bureau de poste. Ensuite, le projet aide les bénéficiaires à planifier pour le futur, à prendre avantage des opportunités économiques et à réduire leur exposition aux risques. Ceci inclut la création de petits groupes d'épargne et de crédit, l'alphabétisation et la formation de compétences, et l'octroi de transferts de capital (de 130,000 à 150,000 FBu par ménage) en vue de mettre en place des activités génératrices de revenus.

Le projet facilite également l'accès aux actes de naissance, requis pour la scolarisation des enfants, et à la Carte d'Assistance Médicale (CAM) en payant les cotisations. Les enfants reçoivent un kit à la rentrée scolaire et sont incités à fréquenter régulièrement l'école, la fréquentation étant suivie à travers les registres des écoles à la fin de chaque trimestre. Tous les adultes devraient en principe assister à des classes d'alphabétisation, qui incluent aussi des modules sur l'hygiène, l'éducation des enfants, la planification familiale et le VIH/Sida. Il s'agit d'une forme « douce » plutôt que « dure » de la conditionnalité. L'étude d'impact réalisée a montré de bons résultats en termes de lissage de la consommation des bénéficiaires, l'inclusion sociale, la réduction de la morbidité des maladies infantiles.

Le projet de Cash Transfer MERANKABANDI : appui au Gouvernement du Burundi pour préparer un programme de transferts monétaires. La première couvre quatre provinces (Ruyigi, Karusi, Ruyigi et Gitega) avec 48,000 bénéficiaires avec enfants de moins de 12 ans, a raison de 12,000 bénéficiaires par province. Chaque ménage recevra un montant fixe de 20,000 FBu par mois, ce qui correspond à environ 15% de la ligne de pauvreté en milieu rural. Le projet est financé grâce a un don de 40 million USD (BM). Chaque ménage bénéficiaire recevra les transferts monétaires pour 30 mois et participera à des séances de sensibilisation, formation sur les pratiques familiales essentielles, et les soins nécessaires pour le développement du jeune enfant (services complémentaires) pour 36 mois. Le projet mettra en place un Registre unique d'identifiant des bénéficiaires, un système de suiviévaluation avec gestion des plaintes. Il est le programme national adopté par le Gouvernement du Burundi et sera élargi progressivement à l'ensemble des 18 provinces du pays. Les premiers transferts démarrent cette année 2018 par la province de Ruyigi. Le projet durera en tout 5 ans.

TP-HIMO

Les TP-HIMO permettent aux ménages vulnérables de lisser leurs revenus et leur consommation pendant la période de soudure à travers des périodes d'emploi temporaire et aident aussi les communautés et les ménages pauvres à renforcer et développer leurs biens productifs, par exemple à travers des travaux de gestion de l'eau et du sol et des investissements dans la fertilité des sols.

Avant la crise de 2015, le Burundi disposait d'une gamme assez variée de programme de TP-HIMO. Ils ont joué un rôle majeur dans la gestion post-conflit de réintégration des réfugiés rapatriés et des ex-combattants. Conformément à la Stratégie Nationale pour la Réintégration Socioéconomique des Personnes Affectées par le Conflit (MSNRRRS, 2010), les TP-HIMO sont prépondérants dans le Programme d'Appui à la Réintégration Socioéconomique des Personnes Affectées par le Conflit au Burundi (PNUD). Mais depuis le retrait de plusieurs bailleurs, plusieurs projets ont été clôturés ou suspendus. Voir liste de tableau ci-dessous.

3.8-Intégration régionale

Avec l'intégration du Burundi à la CEA en 2007, le Burundi s'est inscrit dans plusieurs initiatives d'intégration régionale. Il est membre de la CEEAC et se tourne de plus en plus vers la communauté anglophone de l'Afrique australe et de l'Est, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA).

Infrastructures d'appui à la production/Infrastructures et communication

Le pays se trouve dans l'attente de la finalisation des barrages nationaux (Barrages de MPANDA, de Kaburantwa, de Ruzibazi, de Kagunuzi et de Jiji-Mulembwe). Le potentiel reste élevé mais nécessitera des investissements soutenus dans un long terme et la réalisation de nouvelles infrastructures régionales. Au niveau sous régional, cellesci porteront notamment sur les barrages Rusumo Falls, incluant la Tanzanie et le Rwanda. D'autres investissements se porteront sur la Ruzizi III en RD Congo. En attendant, le taux d'accès à l'électrification est le plus faible, à peine 7% de la population burundaise sur l'ensemble du territoire. En outre, jusque-là, la production nationale est de 166 GWH en 2015 et ne couvre que 64% de la consommation nationale estimée à 257.808 GWH, le reste étant importé. Même pour éviter délestages, la Regideso a importé récemment des groupes électrogènes pour des centrales thermiques, nécessitant 15 000 litres de carburant par jour. La consommation d'électricité au Burundi est très faible, elle est de 25 KWH/hab./an et le taux d'accès est de 5,5% constituant un des plus bas au monde.

Au niveau des infrastructures de transport, le Burundi dispose d'un réseau routier classé estimé à 5211 km selon l'Office des Routes (ODR) dont 1590 km de réseau bitumé, 160 km de la voirie urbaine pavée. Tous les chefslieux des provinces sont reliés par une route revêtue ; par contre, les routes intercommunales sont en mauvais état. Le développement futur portera sur le transport lacustre sur le Lac Tanganyika (long de 650 km) dans le cadre du Corridor Central pour relier le Port de Bujumbura à celui de Dar Es Salaam via Kigoma et le chemin de fer. Pour l'instant, des études sont en cours et d'autres sont terminées. Concrètement, l'étude de faisabilité du projet de chemin de fer Dar-es-Salaam-Isaka-Keza-Kigali/Gitega-Musongati est terminée tandis que l'étude de préfaisabilité du projet de chemin de fer Uvinza-Musongati le Burundi et la Tanzanie, est en cours.

En matière de télécommunication, le Burundi dispose d'une infrastructure couvrant 125 km de réseau à fibre optique, connecté aux câbles sous-marins passant par le Rwanda et la Tanzanie en même temps et reliant toutes les provinces et 6 postes frontaliers à haut débit par fibre optique. Selon l'ARCT, le taux des abonnés téléphoniques est de 48%, soit près de 5millions d'abonnés en 2015 et ce nombre s'est accru de 200% entre 2010 et 2015. Cependant, malgré ces progrès remarquables, il y a toujours des risques de fracture numérique avec une partie de la population bénéficiant d'un débit croissant de connexion en milieu urbain alors que pour d'autres, la connexion est à peine disponible et inégalement répartie, tant au niveau des provinces-communes-collines.

3.9- Urbanisation

Le Burundi est aujourd'hui un des pays les moins urbanisé de la planète mais cette tendance pourrait s'inverser car aujourd'hui, plus d'opportunités semblent en zone urbaine, pour ne pas dire à la capitale, et ainsi renforcer l'exode rural des 14-49 ans car la rémunération est faible en milieu rural et le sous-emploi fréquent créant des tensions sur le marché de l'emploi (ISTEEBU, ECVMB 2014), le jeunes préférant migrer vers les milieux urbains espérant de meilleures conditions de vie et d'activité. La décentralisation n'est pas effective et les provinces n'ont pas suffisamment les moyens de jouer leur rôle de levier pour le développement de différents secteurs d'activités sur la base de schémas de développement territorial.

Les projections montrent que la ville de Bujumbura sera peuplée par 4 millions de personnes en 2045, soit environ 4000 personnes par Km² sur superficie de 913 km².

Le Burundi s'est doté en 2017, d'un plan directeur Innovant de la ville de Bujumbura et ses alentours. Avec ce plan, le gouvernement planifie faire de Bujumbura un carrefour commercial des pays de la sous-région et pour d'autres affaires. Aujourd'hui, avec une population d'environ 800.000 habitants concentrée sur 121 km², Bujumbura est le point d'attraction de la majeure partie de la population active (les jeunes) qui se concentre aux alentours de la ville où elle peut même dépasser 2000 hab./km².

4. LA PAIX

4.1- Contexte de la paix et la gouvernance au Burundi

L'histoire des trois dernières décennies du Burundi est jalonnée de crises politiques et sécuritaires récurrentes qui ont lourdement affecté la cohésion sociale et les performances économiques et sociales, empêchant le pays de se mettre sur une trajectoire de développement durable.

La guerre civile de 1993-2004 a pris fin avec la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000, et qui a permis d'enclencher dès 2005 un processus de de rétablissement de l'ordre démocratique, de consolidation de la paix et de la cohésion sociale, la mise en place d'institutions de la République et que la promotion de la société civile.

La stabilité politique, le développement de la coopération internationale et la mise en œuvre de politiques économiques et sociales favorables au développement humain du pays, liés au retour de la paix au cours de la dernière décennie (2005-2015), viennent d'être malheureusement déstabilisés en avril 2015 avec l'enclenchement de la crise politico-sécuritaire consécutive à la candidature du Président en exercice pour un troisième mandat jugé anticonstitutionnel et contraire aux Accords de Paix d'Arusha par plusieurs partis politiques de l'opposition et associations de la société civile. Cette crise a entraîné la perte de nombreux acquis antérieurs en matière de sécurité, de consolidation de la paix, de gouvernance et de l'Etat de Droit ainsi que de cohésion sociale.

En décembre 2015, suite aux attaques à certains camps militaires et les représailles sanglantes sur la population qui en ont suivi, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a annoncé le déploiement d'une mission de «protection et prévention» (MAPROBU) de 5 000 hommes au Burundi, qui a été rapidement rejetée par le Gouvernement qui l'estimait comme un empiétement sur sa souveraineté. Le rejet par le Gouvernement du plan de l'Union africaine, conjugué à son refus d'engager un dialogue formel avec l'opposition politique qu'il disqualifie soit pour non-participation aux élections, soit pour soutenir le coup d'état du 13 mai 2015, a fait pression sur les acteurs régionaux et internationaux pour trouver une solution alors que la violence continuait dans la capitale et dans certains autres régions du pays.

Plusieurs autres initiatives de résolution de cette crise, avec l'appui de la communauté internationale ont été mises en route, mais force est de constater qu'il n'y a pas eu beaucoup d'avancées malgré la tenue d'un Dialogue National inter-burundais (CNDI) et l'implication de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est, de l'Union Africaine et des Nations Unies (à travers tous ses canaux requis de résolution des conflits) dans le dialogue externe avec toutes les parties prenantes.

Cette situation a conduit plus de 400,000 burundais à quitter le pays pour se réfugier dans les pays voisins (principalement au Rwanda, en Ouganda, en Tanzanie et en République du Démocratique du Congo) et plus de 150,000 déplacés internes.

Certains partenaires ont suspendu ou réorienté leurs appuis financiers directs fournis à l'administration burundaise, y compris les appuis budgétaires tout en maintenant un soutien financier à la population et un appui à la réponse humanitaire.

Le dialogue national interne lancé en octobre 2015 et achevé en mai 2017, a mis en avant la nécessité d'une réforme constitutionnelle et une commission technique chargée de rédiger des amendements constitutionnels a été mise en place par le Président de la République. Cette commission a donné son rapport en Novembre 2017.

La communauté internationale reste mobilisée pour amener les acteurs politiques burundais à trouver un issu positif à la crise. Ainsi, le dialogue inter-burundais continue à être mené sous l'égide de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est et l'appui de l'ensemble de la Communauté Internationale dont les Nations Unies y compris l'Envoyé Spécial du Secrétaire général récemment nommé.

En matière de politique et de gouvernance, la poursuite des initiatives de résolution de la crise n'a pas encore permis de trouver une issue favorable, malgré l'implication de la CAEE, de l'UA et des NU dans le dialogue.

Suite à cette situation, le pays affiche de faibles performances sur la base de certains indicateurs de la gouvernance: 44è sur 54 en 2016 sur l'indice Mo Ibrahim. Dans le domaine de l'état de droit, le Burundi est classé 50/54, avec 24.5% sur une moyenne africaine de 53.2% et une régression de 18.5% entre 2012-2016. Le pays n'a pas beaucoup régressé durant les 10 dernières années dans le domaine de la redevabilité, mais garde une note très basse de 21.1%, le continent affichant une moyenne de 35.8%. Le pays affiche par contre un taux de régression très élevé (38.7%) entre 2012-2016, avec 33.5% sur une moyenne africaine de 76.4% dans le domaine de la sécurité nationale, ainsi que dans celui de la participation citoyenne avec un taux de régression de 18,5% sur les 5 dernières années. Dans le domaine des droits de l'homme, le pays est 47é sur 54, avec une note de 23% sur une moyenne africaine de 43.4%, et une régression de 9.9% sur 5 ans.

4.2- Défis majeurs et les acquis

4.2.1-Gouvernance Politique

Sur le plan politique, après la grave crise politique qui a suivi la décision en avril 2017 du président Pierre Nkurunziza de briguer un 3e mandat, les défis politico-sécuritaire persistent malgré les efforts déployés par différents acteurs, les pressions de la communauté internationale ainsi que les sanctions financières de l'Union européenne.

Le référendum constitutionnel pourrait aggraver la crise politique, miner les acquis des Accords d'Arusha en matière de protection des minorités politiques et ethniques et compromettre le dialogue inter-burundais sous les auspices de la CAE conduisant ainsi à une plus grande instabilité du pays. Pour le mouvement d'opposition en exil CNARED, la promulgation de la Constitution de 2017 franchirait une ligne rouge.

L'espoir se repose maintenant sur la confirmation par la Communauté des États de l'Afrique de l'Est de tenir à Bujumbura en avril 2018 le sommet des chefs d'État de la communauté, qui sont plus à même d'imposer au président Nkurunziza des négociations sans conditions avec l'opposition burundaise et trouver une issue diplomatique à la crise.

Les conflits fonciers, la pauvreté, les divisions des communautés traumatisées et polarisées par des épisodes de violence de masse avec des dimensions ethniques, ainsi que les divisions politiques nées de la crise actuelle sont identifiés également comme autres défis de consolidation de la paix et comme causes principales des conflits au niveau communautaire.

Ainsi donc, alors que la majorité de la population n'a pas répondu aux appels à la violence pendant la crise de 2015, le récent référendum, l'analyse de la CVR sur les violences communautaires dans le passé, les prochaines élections de 2020 et la révision des quotas ethniques au niveau de l'Accord d'Arusha pourraient être des déstabilisateurs potentiels.

Malgré la crise qui a caractérisé le cycle électoral 2015 et qui pèse toujours sur tous les secteurs de la vie du pays, le Burundi a pu mettre en place un fichier électoral non contesté dans l'ensemble a été développé, un Centre moderne et performant de Traitement des Données a été développé et mis en service, et les capacités des membres et cadres de la Commission Électorale Nationale Indépendante et des acteurs du processus électoral ont été largement renforcées dans la planification et la gestion des élections. Enfin, la promotion de l'utilisation des NTIC au sein de l'Administration publique se poursuit normalement notamment grâce à la mise en réseau par fibre optique du CTI et la formation continue des agents publics en informatique. C'est dans cette optique que la communauté internationale a toujours soutenu les cycles électoraux au Burundi, ce qui a permis, depuis 2015, le rétablissement de l'ordre démocratique après plus de 10 ans de crise.

Grâce à l'appui de certains partenaires et le PBF, des actions de renforcement des capacités des leaders politiques aux principes clés d'un processus démocratique et de l'exercice d'une activité politique, des initiatives de création des espaces de dialogue et de concertation entre les leaders communautaires, y compris les représentants des jeunes ont été organisées. Dans cette optique, les politiques relatives à la gouvernance politique ont été soutenues par l'organisation des rencontres à l'intention des différents responsables des partis politiques au cours desquelles des sujets comme la prévention et la résolution du contentieux électoral, l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route, le suivi du processus électoral, l'application de la loi sur les partis politiques et de la loi sur les manifestations et les réunions publiques ont été abordés.

4.2.2-Droit de l'homme, consolidation de la paix, sécurité et cohésion sociale

Les crises répétitives ont fortement perturbé la paix. Les jeunes, les femmes, et les personnes vulnérables en sont les principales victimes.

Pour préserver les dividendes de la paix, trois plans de consolidation de la paix ont déjà été financés.

Le Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix (PPCP III) couvre trois thématiques : i) La participation des jeunes dans les initiatives de réconciliation, ii) la cohésion sociale et le dialogue national, ainsi que iii) l'exercice démocratique des droits humains. Compte tenu du contexte, la thématique foncière garde aussi toute sa pertinence.

Le renforcement des capacités au niveau décentralisé et communautaire a permis l'émergence d'un nombre considérable de leaders capables de contribuer au processus de dialogue ainsi que des mécanismes communautaires pour la prévention et la résolution des conflits.

Les jeunes représentent près du deux tiers de la population nationale, ce qui en fait un groupe incontournable en matière de consolidation de la paix. C'est aussi un groupe vulnérable si on tient compte des sollicitations diverses faites à leur endroit, ce qui les prédispose à devenir très rapidement des acteurs et/ou des victimes tout désignés. Investir dans cette catégorie de la population revient à s'assurer un présent et un avenir solides en matière de paix, de réconciliation, de cohésion sociale pour un développement durable.

Des initiatives et interventions diverses ont été réalisées par les Nations Unies au Burundi, en étroite collaboration avec le Gouvernement. Les interventions de consolidation de la paix des phases PBF I, PBF II et III ont systématiquement ciblé les jeunes et les femmes. Elles ont favorisé leur participation aux échanges et au renforcement de leurs capacités en tant qu'acteurs de paix.

L'approche adoptée associant les jeunes dans la mise en œuvre des projets de consolidation de la paix en combinant la réconciliation, la prévention des conflits et la promotion des moyens de subsistance ont montré des résultats positifs pour la cohésion sociale des jeunes. La leçon tirée est que la consolidation de la paix conduit à la résilience des communautés. Cette résilience renforce les capacités de prévention et de réconciliation et est cruciale pour les sociétés post-conflit émergentes qui sont plus sujettes aux conflits récurrents.

Grâce aux interventions du PBF en faveur des femmes (51% de la population burundaise), des mécanismes communautaires sont en place et actifs en matière de consolidation la paix. Le réseau des femmes médiatrices pour le dialogue, la paix et la sécurité constitue un relais efficace pour la culture de la paix, le dialogue inclusif, et un point d'entrée pour améliorer le statut de la femme et pour le développement durable. Les femmes participent au dialogue communautaire, au niveau provincial ainsi qu'au processus de dialogue politique et réalisent des activités génératrices de revenus. Les interventions ont également trait à la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.

Les interventions en faveur des jeunes touchés par les conflits visent la promotion des comportements favorables à la tolérance et à la cohésion sociale. Elles appuient également la création d'emplois pour les jeunes. Ces

interventions constituent une contribution au renforcement de capacités et apportent un éventail de supports de la cohésion sociale à travers des activités sportives et culturelles. Ainsi, des clubs de paix et des espaces de dialogue communautaire ont été créés. Ils permettent aux jeunes, y compris les jeunes volontaires, de participer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. A titre illustratif, des cadres de prévention des conflits et de dialogue permanent entre les Jeunes leaders des horizons différents (partis politiques, confessions religieuses, société civile) ont été créés dans toutes les 18 provinces du pays.

Le Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix (PPCP III) contribue également au renforcement de la capacité nationale pour la protection des droits de l'Homme et promouvoir l'État de droit et la paix. En effet, les interventions du PPCP III en matière de lutte contre les VSBG ont permis une réduction sensible des délais de traitement des dossiers VSBG dans les zones qu'elles couvrent, passant de 4 à 1.5 mois. Soulignons que le Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix a été catalytique, en témoignent les interventions de G.A.I (*Global Acceleration Instrument*) en faveur des femmes et celles appuyées par le Japon pour la résilience communautaire et la création d'emplois en faveur des jeunes touchés par le conflit.

Cependant, le dialogue politique, bien que fortement appuyé par le PPCPIII, avance lentement et se trouve marqué par des moments d'impasse. Aussi, la rupture de la collaboration entre le Gouvernement et l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme constitue un facteur freinant des activités du domaine prioritaire « exercice démocratique des droits humains». Des appuis importants en direction de la jeunesse pour un dialogue ouvert peuvent contribuer à réduire la menace à la sécurité, à la démocratie et à la paix et éviter de compromettre l'avenir de la jeunesse et du pays. En conclusion, la capitalisation des acquis du PPCP III peut permettre de relever les défis actuels en matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale.

Fin octobre 2017, retenons que 189 000 personnes se sont déplacées dont 29% des enfants de moins de 5 ans (source OIM). Notons que le Burundi accueille près de 57.000 réfugiés congolais en milieu urbain et dans les camps. Cette communauté vit la même situation à l'image des autres segments de population même si sa vulnérabilité est plus criarde en raison de la dépendance à l'aide alimentaire pour sa survie. En général, la situation humanitaire des personnes déplacées a continué de diminuer. Selon les mêmes données DTM, à la fin d'octobre 2017, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) recensées dans 18 provinces s'élevait à 189 000. Parmi ce nombre, 123.510 personnes sont toujours déplacées en raison des effets des catastrophes naturelles 104.118 PDI (55%) sont hébergés par des familles d'accueil, ce qui peut créer des tensions au sein des communautés. Près d'un tiers de cette population (31%) ne peut retourner dans ses sites d'origine car leurs maisons sont endommagées ou détruites.

Dans son discours de lancement de la campagne d'exécution des arrêts et jugements fonciers de juin 2017, le Ministre de la Justice a précisé que dans les seules 12 provinces concernées 20945 jugements fonciers seront exécutés dans dont 102 tribunaux.

Les conflits fonciers atteignent aujourd'hui une ampleur inquiétante au Burundi. En effet, il a été avancé par les services de la justice qu'environ 80 % des affaires pendantes devant les tribunaux sont des conflits fonciers. Cette situation a inévitablement un impact négatif sur la paix sociale et le développement économique. Le système judiciaire burundais est souvent confronté à des problèmes d'inexécution ou de mauvaise exécution des jugements et a prévu des mesures pour liquider tous les arriérés judiciaires en matière foncière.

Cette non résolution de conflits fonciers est de plus confrontée aux lourdeurs socioculturelles qui peuvent influencer les jugements et porter préjudice aux personnes concernées. Dans une population pauvre dépendante des fruits de la terre, les conflits peuvent mener aux meurtres, laissant des marques indélébiles au sein des familles et des communautés. Il faut souligner que le foncier est aussi touché par les actions spéculatives qui peuvent évincer d'une terre toute une famille et augmenter son niveau de précarité. L'indépendance de la justice reste un défi permanent.

Avec le plan d'actions prioritaires du Programme de Consolidation de la Paix et l'effectivité de l'intégration des anciens belligérants au sein d'un même corps, le CSLP II préconise la réalisation de 4 objectifs principaux consistant à renforcer la sécurité publique et l'intégration régionale de cette dimension, à veiller à une bonne gouvernance du secteur de la sécurité, à valoriser les ressources des FDN et de la PNB et à mettre en place des voies et moyens de prévention et de lutte contre le terrorisme. Des séances de sensibilisation organisées à l'intention de la jeunesse sur les méfaits et les risques liés à la possession illégale des ALPC ont eu lieu dans les provinces. Pour mieux lutter contre la prolifération des ALPC, le Burundi a pu, dans le cadre du partenariat régional avec le RESCA et la CEAC, prendre part à des rencontres visant à une concertation élargie à différents partenaires afin de mieux coordonner les actions à mener : des actions essentielles s'inscrivant dans l'application des conventions signées par le gouvernement burundais.

De façon spécifique, les formations axées sur le renforcement des compétences techniques des policiers, les programmes d'appui professionnel à la police nationale du Burundi et de développement du secteur de la sécurité ainsi que l'introduction des modules sur la sécurisation des élections ont permis une expertise supplémentaire pour l'accomplissement des missions dévolues à la Police Nationale. Au niveau national, des formations ont été réalisées, axées sur le Genre, la lutte contre les VBG, les Droits de l'Homme et le concept de police de proximité et des formations en premiers secours, dont 17 femmes ont reçu le certificat.

Avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement a entrepris d'importants programmes pour la réintégration socio-économique des personnes affectées par des conflits ayant marqué le pays depuis plus d'une décennie, dont les rapatriés, les déplacés ainsi que d'autres groupes vulnérables. Des appuis multiformes ont pu leur être accordés comme la fourniture d'abris et l'appui à l'accès à la terre, mais les questions foncières et l'insuffisance des ressources demeurent cruciales. L'initiation d'un processus pilote de retour volontaire pour les personnes déplacées internes représente un pas important vers la recherche d'une solution durable à cette catégorie de personnes affectées par le conflit : le retour volontaire sur leurs collines d'origine des personnes déplacées internes vivant dans les sites demeure un défi majeur.

S'agissant du soutien aux groupes vulnérables, les efforts ont surtout porté sur l'assistance médicale et sur la distrib ution du matériel de mobilité vivant avec un handicap : l'appui aux activités génératrices de revenus et à la format ion des personnes vivant avec un handicap a été également une des approches mises en avant en faveur des personnes vulnérables. En vue de renforcer l'efficacité des programmes de développement communautaire, il est urge nt de (i) de poursuivre l'assistance médicale et sociale (vivres et non vivres) aux groupes vulnérables, (ii) de renforc er l'efficacité du processus de retrait des enfants de la rue et des autres groupes vulnérables pratiquant la mendicit é et (iii) de mettre en œuvre le programme national de réintégration des sinistrés.

4.2.3-Gouvernance administrative: Situation actuelle

La réforme de l'Administration publique et la décentralisation font partie du consensus issu de l'Accord d'Arusha. En effet, ledit Accord préconise une Administration qui fonctionne conformément aux valeurs démocratiques, efficace, impartiale, équitable, orientée vers le service de tous les citoyens. Cette vision est le repère requis pour toute action de réforme. Aussi, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de promouvoir la décentralisation comme moyen d'ouverture à la participation citoyenne au développement local et à terme, la voie pour l'amélioration de l'accès aux services de base et, ce faisant, au renforcement du contrat social entre l'État et les citoyens.

Ainsi, en 2012, un état des lieux a été réalisé, avec la participation l'ensemble des acteurs nationaux, et a fait état de plusieurs faiblesses qui caractérisent l'Administration publique burundaise.

Les principales faiblesses sont :

- Un dysfonctionnement de l'État entant que système intégré, dû à des défaillances dans l'organisation et les procédures, une centralisation excessive des mécanismes de prise de décision, une faible coordination, une pléthore de structures administratives et paraétatiques face à des moyens de fonctionnement dérisoires.

- Une centralisation de la prestation des services au niveau de la capitale dans un pays où 90% vivent à l'intérieur du Pays.
- Une faiblesse cuisante en matière de ressources humaines, dont la rémunération et à la fois dérisoire et considérée comme non équitable par bon nombre d'acteurs, entrainant des pratiques de distorsion de la grille salariale relevant du droit commun ;
- Une Administration très peu équipée et paupérisée, ne disposant pas des moyens requis pour assurer sa mission de service public et de pilotage des politiques publiques
- Des processus de gestion peu modernisés à cause entre autres de la faiblesse des technologies d'information et de la communication.

A ces facteurs on peut ajouter le fait que l'Administration publique ait été affectée par les multiples crises et tensions politiques dans le pays qui la raidissent et la rendent moins neutre dans les mécanismes de promotion interne et dans ses manières de servir les citoyens. Cette situation a laissé proliférer la corruption qui constitue un phénomène aggravant les faiblesses techniques de l'Administration et les tensions politiques.

Aussi, depuis 2005, le Gouvernement s'est lancé dans un vaste programme de décentralisation dans le but de renforcer la cohésion sociale, d'améliorer la gouvernance locale et de promouvoir l'accès aux infrastructures et services de base. Le processus de décentralisation politique a véritablement commencé avec les élections communales de 2005, organisées conformément à ces textes.

La conséquence de cette situation est d'une part, le faible accès et la mauvaise qualité des services publics qui aggravent le mal être de la population et d'autre part, un faible pilotage des politiques publiques.

Le Programme National de Réforme de l'Administration Publique (PNRA) est un programme en 35 actions pour améliorer le fonctionnement de l'appareil administratif Burundais. Ces actions ont été proposées pour corriger les constats ci-après :

- un dysfonctionnement de l'État burundais en tant que système administratif global;
- une excessive centralisation des processus de décision ;
- le développement consécutif de forces centrifuges, sous la pression de la recherche, en dehors d'un système global trop peu efficace, de solutions à des problèmes qu'il ne sait pas traiter ;
- une insuffisante capacité du système administratif àà concevoir et piloter la mise en œuvre de politiques a eu des effets particulièrement dommageables sur la Fonction publique du pays.

Malgré toutes ces lenteurs quelques avancées ont pris place : la réforme de l'administration publique est l'un des secteurs de la gouvernance dans lequel le Gouvernement a marqué un engagement soutenu. Il y a eu la mise en place d'un processus de rationalisation et de simplification des procédures administratives pour permettre aux citoyens d'accéder facilement aux services administratifs. De plus, les autorités ont procédé au développement des outils pour la coordination de l'action gouvernemental et ainsi que le rapprochement des services aux citoyens à travers des guichets uniques provinciaux des formalités administratives (GUP). 5 GUP sont maintenant opérationnels pour offrir un certain nombre de services aux citoyens directement au niveau des provinces : passeports, permis de conduire, extrait du casier judiciaire, informations sur les dossiers des fonctionnaires, cartes CPGL, etc. En outre, un portail gouvernemental d'accès à l'information et aux formalités administratives vient d'être mis en place. La politique de performance et les outils de sa mise en œuvre ont été vulgarisés et 12 Comités de pilotage de performances ont été mis en place dans les ministères pour rendre l'administration Burundaise plus qualifiée, plus performante, plus responsable et orientée vers les services aux citoyens. De même, le renforcement du devoir de redevabilité reste toujours d'actualité en vue d'instaurer une administration fiable et rapide.

4.2.4-Décentralisation

Malgré les avancées constatées dans la mise en œuvre du processus de décentralisation, l'évaluation de ce process us a permis de relever des défis importants : la désarticulation entre la planification locale et la planification natio nale; le faible engagement des ministères sectoriels; l'ambiguïté du statut de l'Administrateur communal; l'inadéqu ation entre les formations dispensées et les besoins réels des communes; le problème de pilotage et de coordinati on de la décentralisation; confusion des missions entre le Ministère du Développement Communal et celui de l'I ntérieur et de la Formation patriotique; résistance contre la décentralisation de la Mairie de Bujumbura; le faible c apacités des acteurs de la décentralisation; et l'absence d'une stratégie de mobilisation des ressources endogènes a daptée à chaque commune.

4.2.5-Droits de l'Homme et Gouvernance juridique et judiciaire

Droits de l'homme

L'on peut se féliciter du fait que le Burundi ait ratifié la quasi-totalité des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il n'en demeure cependant que dans les faits, de nombreux efforts restent à faire face à une situation des droits de l'homme qui demeure préoccupante à plusieurs égards. La gestion du passif de la récente crise consécutive aux élections générales de 2015, notamment le rétrécissement de l'espace démocratique et l'aggravation de la pauvreté a considérablement affecté les ménages et les institutions publiques. Cette situation a été exacerbée par la fragilité du pouvoir judiciaire, avec comme corollaire l'impunité pour les auteurs des violations graves des droits de l'homme et l'effritement des voies de recours pour les victimes. Cette situation sécuritaire et économique a contraint de nombreux Burundais à l'exile dans les pays voisins où ils vivent pour la plupart dans des conditions précaires, mais hésitent à retourner au pays.

Cette fragilité est davantage renforcée par l'adoption de réformes législatives et des mesures règlementaires qui dérogent aux standards internationaux en matière de droits de l'Homme et à certaines garanties offertes par les Accords d'Arusha. Il en est ainsi de la suppression des quotas favorables à la participation des Batwa dans l'administration publique, la répression de la mendicité et l'autorisation des perquisitions sans mandat. Il en va de même pour les contraintes auxquelles sont confrontées les ONG internationales, notamment l'obligation de requérir l'autorisation préalable du ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique pour mener les missions de terrain et l'interdiction pour les non-burundais d'animer les activités de renforcement des capacités qui seront désormais dispensées uniquement en Kirundi⁸. Les ONG internationales sont ainsi dépourvues de la possibilité de faire un suivi et évaluation efficace de certaines activités qui forment la charpente de leur mandat.

En ce qui concerne en particulier la coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'Homme, le Burundi a adopté la plupart des recommandations émises lors de l'Examen Périodique Universelle (EPU) en 2013°. Cependant, les résolutions A / HRC / 36/9 et A / HRC / 36/2 du Conseil des Droits de l'Homme, adoptées simultanément en septembre 2017, n'ont pas encore été mises en œuvre, malgré les efforts consentis par la communauté internationale.

A la lumière de ce qui précède, il sied de rappeler que la ratification des traités internationaux produit des obligations juridiques auxquelles les États signataires doivent se conformer. Ces obligations s'étendent aussi au Système des Nations Unies qui doit servir de remparts contre les velléités d'un État partie, à travers le plaidoyer, le renforcement de l'état de droit et la lutte contre l'impunité. Plus spécifiquement, le rôle des Nations Unies est indispensable dans le suivi des nouvelles recommandations faites au Burundi lors de l'EPU 2018, lesquelles recommandations reflètent les nouveaux développements en matière de droits de l'homme. La mise en place des mécanismes de veille citoyenne est tout aussi importante pour prévenir la dégradation de la situation actuelle et répondre aux besoins qui en découleront.

Q

⁸ Correspondance N° 530/2690/CAB/2017 adressée à tous les gouverneurs de province et au maire de la ville de Bujumbura (18 décembre 2017) http://www.burundi.gov.bi/spip.php?article3107

⁹ Voir annexe

Gouvernance juridique et judiciaire

Au Burundi, accès à la justice pose des difficultés à plusieurs niveaux. Par rapport aux objectifs ayant trait au traitement des dossiers, les résultats observés entre 2010 et 2015 sont encore faibles et se situent loin des cibles fixées. En effet, le nombre d'arriérés judiciaires était de 51.310 dossiers en 2010 puis de 59.294 en 2015, soit une hausse de 13%. Quant à la proportion des affaires jugées par rapport à celles des affaires enrôlées, le taux a baissé de 93% à 66,9% entre 2010 et 2015. En outre, la part des dossiers répressifs clôturés par rapport à ceux ouverts a diminué, de 98% à 80% entre 2010 et 2015 et le taux moyen de rendement des magistrats des tribunaux de résidence est de 4,6/10 et de 6,9/10 pour les juridictions supérieures.

Le Budget de la Justice insuffisant pour répondre aux droits des citoyens et citoyennes. Pour répondre à toutes ses attributions et dans le respect des droits de la population à une justice équitable, le Ministère de la Justice, comme celui ayant la responsabilité du Genre, se retrouve avec des moyens plus que réduits, voire négligeables, alors que le mandat est fondamental pour la réalisation de la démocratie et la consolidation de la paix. Force est de constater que le financement n'est pas au rendez-vous. Le Budget du ministère de la justice est en constante diminution depuis 3 ans rendant ainsi difficile la mise en œuvre de réformes structurelles et durables. Depuis 2012, la part allouée au ministère de la justice dans le budget de l'État n'a jamais dépassée 2,5% du budget de l'État au regard du bilan du CSLPII. L'insignifiance de ressources affectées au secteur de la Justice dans le budget annuel de l'État constitue un grand défi pour l'efficacité du système judiciaire et par conséquent la perte de la confiance de ses usagers.

Désengorgement des prisons : Le désengorgement des prisons reste une préoccupation importante malgré des progrès observés. En effet, la promulgation de la loi n°1/20 du 22 avril 2012 portant modification de certaines dispositions du Code Pénal a permis l'application d'une peine de travail d'intérêt général et la conduite d'une étude diagnostique de la politique pénale pour réduire le surpeuplement carcéral. Par conséquent la surpopulation carcérale a diminué mais est restée élevée en se situant à moins 160% des capacités des prisons alors que ce taux était de 240% en 2010. En même temps, la proportion des personnes en détention préventive par rapport au nombre total des détenus a été 61,9% alors que la cible visée par le CSLP-II était de 30%.

Le secteur de la Justice a fait objet de plusieurs audits organisationnels et opérationnels. Il s'agit notamment l'étude diagnostique du système juridique et judiciaire du Burundi en 2009. Ces audits ont révélé que la justice burundaise souffrait des dysfonctionnements des institutions judiciaires, d'une législation obsolète, d'une carence en moyens humains et matériels ainsi que de l'inaccessibilité à la justice.

Par la suite, en vue d'apporter des correctifs, l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation de 2000 a préconisé plusieurs réformes en matière judiciaire notamment la prise en compte des équilibres ethniques et de genre dans la nomination des responsables des services, l'organisation de la Cour Suprême et de la Cour Constitutionnelle par des lois propres, la révision de la loi régissant le Conseil Supérieur de la Magistrature, etc.

C'est dans ce cadre que les politiques sectorielles du ministère de la Justice des années 2006-2010 et 2011-2015 ont été élaborées.

Malgré les progrès enregistrés durant la vie de ces deux politiques sectorielles, des lacunes persistent. C'est ainsi que plus récemment en août 2013, les états généraux de la Justice ont été tenus en vue de faire un état de lieu à fond le secteur de la Justice, étant entendu que la Justice constitue la colonne vertébrale de la société. Plusieurs recommandations ont été formulées à l'issu des travaux, notamment : la place du pouvoir judiciaire, le renforcement des moyens humains et matériels, la dépolitisation du corps de la magistrature et la communication en matière judiciaire.

Tableau n°9: Évolution des principaux indicateurs du secteur judiciaire et pénitentiaire 2005 à 2014

INDICATEURS	2010	2011	2012	2013	2014
TAUX D'EXECUTION DES JUGEMENTS	14	16	18		
(%)				83,2	83,2
DOSSIERS REPRESSIFS CLOTURES PAR	98	93	114	112	121
RAPPORT AUX DOSSIERS OUVERTS (%)					
Arriere judiciaire a la Cour	4 646	6 835	7 756	10 053	4 336
SUPREME					
Arrieres judiciaires (nombre)	51 310	58 787	63 214	67 223	66 692
Nombre de magistrats pour	18	18	18	18	18
100 000 HABITANTS (POPULATION=					
PROJECTIONS DE L'ISTEEBU)					
POPULATION CARCERALE	9 895	10 432	6 369	7 854	7 566
Nombre de detenus pour 100-000	17,5	118	73	82,6	75,8
HABITANTS (POPULATION=					
PROJECTIONS DE L'ISTEEBU)					
PERSONNES EN DETENTION	59,0	51,2	60,2	51,4	53,0%
PREVENTIVE (%) PAR RAPPORT A LA					
POPULATION CARCERALE					
TAUX D'OCCUPATION DES	244	258	160	193,7	186,8
PRISONS(EN %)					
Nombre de mineurs dans les	372	392	148	219	158
PRISONS					
RENDEMENT DES MAGISTRATS (TGI)	3,1	3,1	4,4	4,9	8,2

Source: ISTEEBU, Annuaire Statistique de la Justice au Burundi (2015-2016).

Globalement, malgré certains progrès réalisés notamment en matière de rendement des magistrats et de diminution des mineurs dans les prisons, des indicateurs de performance de la période 2010-2015 continuent à révéler des dysfonctionnements persistants et des problèmes structurels au niveau du ministère de la Justice et des organes judiciaires.

A titre illustratif, les arriérés judiciaires continuent à augmenter, ce qui est symptomatique d'une inadéquation entre la demande et l'offre de justice. Le nombre de personnes en détention préventive par rapport à la population carcérale globale ne cesse d'augmenter. Enfin, le budget est en constante diminution depuis trois ans rendant ainsi difficile la mise en œuvre de réformes structurelles et durables.

Les dysfonctionnements se manifestent au travers de la lenteur dans le traitement des dossiers, des retards dans l'exécution des arrêts et jugements, de la faiblesse des organes de contrôle, de l'indépendance relative dans le fonctionnement des institutions judiciaires et la gestion de la carrière des magistrats, de l'accès relativement difficile aux services judiciaires et le besoin croissant d'aide légale pour les plus vulnérables en raison d'une faiblesse générale de la connaissance des lois et des procédures judiciaires, des contre-performances de la justice de proximité, de la lenteur et de manque de coordination de la chaîne pénale et du phénomène récurrent de corruption dans la sphère judiciaire.

Non seulement il n'existe pas de plan de développement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, mais aussi la plupart des prisons du pays se caractérisent par une vétusté avancée, une surpopulation carcérale avec comme conséquences les mauvaises conditions de détention. La faible qualification du personnel pénitentiaire, l'absence de politique de reclassement des détenus, la proportion élevée des détentions préventives et le retard dans la mise en œuvre des peines alternatives à l'emprisonnement en rajoutent aux dysfonctionnements sus-évoqués.

4.2.6-Gouvernance économique incluant la lutte contre la corruption

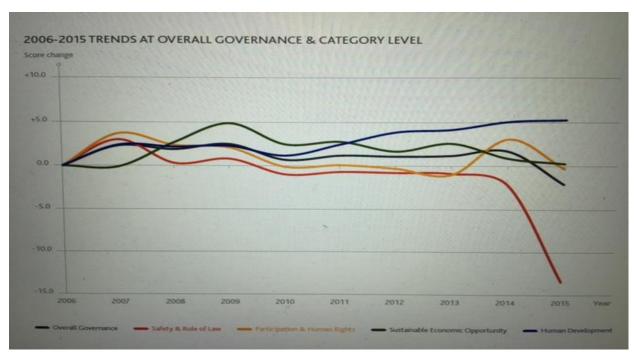
La situation de référence en matière de gouvernance économique et la lutte contre la corruption a été dans la Stratégie de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (2012-201). Ainsi, le document a fait état des faibles performances dans ce domaine, tel que reflété dans les rapports internationaux (Mo Ibrahim et TI), ainsi que dans les études de perception. L'évaluation externe de la mise en œuvre de cette stratégie réalisée en 2014 par la Coopération Belge fait état d'avancées notables en matière de gouvernance économique, avec les réformes fiscales mises en œuvre au sein de l'Office Burundais des Recettes (OBR), l'adoption de l'approche Budget Programme, ainsi que les efforts entrepris au niveau l'Autorité pour la Promotion des Investissements (API).

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, des avancées en termes de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles sont palpables. Ainsi, les institutions spécialisées dans ce domaine comme la Brigade Spéciale Anti-Corruption, la Cour Spéciale et l'Inspection Générale de l'État sont bien ancrées dans leurs missions de contrôle et de répression, mais aussi d'encadrement et sensibilisation. Il faut cependant que des lacunes subsistent surtout au niveau légal, ce qui constitue un frein à la lutte contre l'impunité. Il s'agit notamment de la non-existence d'une haute juridiction pouvant adresser la haute corruption, la non pénalisation de l'enrichissement illicite, le manque de compétence juridictionnelle pour la Cour des Comptes, ce qui met des limites à l'exercice de contrôle interne, etc. Un projet de texte pour la révision du cadre légal anti-corruption est disponible. Toujours dans ce domaine, le pays avait fait des avances en termes de mise en place d'un partenariat efficace entre le secteur public et les acteurs non étatique, pour renforcer la veille citoyenne. Ainsi, un projet de texte pour la mise en place d'un forum anti-corruption, comprenant les institutions étatiques, les organisations de la société civile, les médias et le secteur public avait été élaboré. Ces avancées ont été mises en suspens avec la crise électorale de 2015, la majorité de ces acteurs non-étatiques ayant été contraints à l'exile et leurs organisations dissoutes.

4.2.7-Gouvernance sécuritaire

A leur arrivée au Burundi, les rapatries reçoivent une assistance qui est constitué d'assistance alimentaire, non alimentaire, de cash. Le programme d'amélioration des connaissances des FDN s'est étendu sur les domaines de prévention des risques et des catastrophes par le biais de la mise en œuvre du Plan de Contingence National Harmonisé, élaboré en 2013 : ceci a permis la réactivation des interventions rapides grâce à la mise en place de la plateforme nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes actualisée qui a joué un rôle clé dans le secours des populations vulnérables lors des inondations survenues au mois de février 2014. À la lumière de la multiplication des catastrophes auxquelles le pays fait face, la prévention des risques et des catastrophes exige la synergie de plusieurs acteurs, le Ministère de la Sécurité Publique entre autres la santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement ainsi que la justice, les affaires sociales, Genre et solidarité. Des plans intégrés seront nécessaires afin d'établir et mettre à jour les rôles et responsabilités incluant pour les OSC et les communautés touchées.

<u>Graphique n°9: Index Mo Ibrahim - Rapport 2015</u>



4.3- Les avancées majeures dans le domaine de la Gouvernance Administrative

Des politiques publiques ont été conçues et mise en œuvre dans le domaine. Il s'agit principalement de la Politique Nationale de Décentralisation et du Programme Nationale de Réforme de l'Administration.

En matière de réforme de l'Administration publique, le cadre intentionnel a été rénové en matière d'organisation : une loi pose les principes et les modalités d'organisations des différents ministères, plusieurs textes fixent l'organisation des différentes structures, un nouveau statut général des fonctionnaires a été adopté. Un grand chantier a été ouvert sur a mis en place d'un réseau informatique gouvernemental (COMGOV) qui a relié à ce jour une centaine d'institutions au niveau central et provincial. Des structures de formations des cadres de l'Administration ont été mises en place dont une école nationale d'Administration, un centre de formation professionnelle de la Justice. Un processus de déconcentrations de l'Admiration a été entamé dans la perspective de renforcer l'administration provinciale en matière de prise de décision et de prestation de services.

En matière de décentralisation les acquis sont nombreux. A titre d'illustration : la création du Fonds d'Investissement Communal (FONIC) pour appuyer les investissements des communes; la création d'un Ministère en charge de la décentralisation (Ministère du Développement Communal); les soutiens financiers de l'Etat aux communes (500,000,000 BIF par commune par an); la reconnaissance de la commune comme collectivité locale et l'élection des organes dirigeants avec la possibilité de l'élection de l'Administrateur communal au suffrage universel direct; la création d'un centre national de formation des acteurs locaux (CNFAL); la création d'une association burundaise des élus locaux (ABELO) qui joue le rôle de la société civile dans le processus de décentralisation.

4.4- Les défis majeurs

Les évènements de 2015 sont venus amplifier le défi dans le domaine de la gouvernance administrative. En effet, les ressources pour le développement se sont taries avec la suppression de plusieurs sources de financement au titre de la coopération internationale et le ralentissement de l'activité économique du fait de la crise des acteurs économiques. Les ressources de l'État se sont amenuisées sous ce double effet. Ceci a un effet sur une détérioration des services publics de manière générale. La persistance de cette crise crée une situation qui rend difficile une relance du développement sans que la sortie de crise ne soit une réalité.

Au-delà de la mission traditionnelle de service public et de pilotage des politiques publiques, l'Administration doit développer ses capacités de résilience face à cette situation d'enlisement depuis la crise depuis 2015. De manière plus générale, cela consiste à agir pour :

- limiter les effets de la crise sur les populations (résilience économique), maintenir ou développer des institutions clefs utiles pour la protection des populations comme les institutions judiciaires de protection des populations ou les autres services aux populations (résiliences administrative)
- mener des actions agissant sur les causes profondes de la crise en vue d'un relèvement durable dans le futur et éviter qu'après la présente pique, le pays ne retombe de sitôt dans une autre crise encore plus aiguë.

En effet, à défaut de trouver des solutions immédiates à la crise, il faut aider les populations à amortir le choc, soutenir les structures institutionnelles agissant directement dans les prestations et la protection des populations et créer les conditions pour que la prochaine sortie de crise soit la plus durale possible.

4.4.1-Domaine juridique et judiciaire

Pour réduire progressivement l'impact de cette situation, des mesures importantes ont été prises et des réformes opérées afin d'améliorer les conditions d'accès à la justice et les performances de l'appareil judiciaire.

Au cours des dernières années, des progrès notables ont été enregistrés dans le secteur de la justice, notamment la révision du Code pénal en 2009 et du Code de procédure pénale en 2013, le renforcement des capacités des institutions judiciaires, le recrutement par concours et la formation des magistrats au sein du Centre de formation des pprofessionnels de la Justice, ainsi que le développement des infrastructures et du cadre pour la protection judiciaire des mineurs en conflit avec la loi. De manière spécifique, à travers des documents d'orientation politique et stratégique, quatre volets prioritaires ont été établis à savoir :

- (i) l'indépendance de la magistrature,
- (ii) une justice pour tous,
- (iii) une justice pénale humanisée,
- (iv) l'instauration et l'opérationnalisation de la justice transitionnelle.

En vue de garantir une justice indépendante, de nouvelles lois ont été adoptées parmi lesquelles : la Loi n°1/17 du 15 mai 2014 portant Suppression du Pourvoi en cassation devant la Cour Suprême et attribution de compétence aux Cours d'Appel pour les affaires relatives aux terres rurales, et la Loi n°1/22 du 25 juillet 2014 portant Réglementation de l'action récursoire et directe de l'État et des Communes contre leurs Mandataires et leurs Préposés. Le constat fait à partir des deux lois est qu'il est attendu un allégement des procédures de pourvoi en cassation inconnues des justiciables et la séparation de droit entre l'État et ses mandataires qui seront obligés de réparer des dommages causés par leur négligence ou leur imprudence. Par ailleurs, il est attendu aussi que les magistrats soient recrutés chaque année sur concours, en toute transparence et en respectant les équilibres constitutionnels.

Les dysfonctionnements dans le secteur de la justice se manifestent par :

- la lenteur dans le traitement des dossiers, des retards dans l'exécution des arrêts et jugements,
- la faiblesse des organes de contrôle,
- l'indépendance relative dans le fonctionnement des institutions judiciaires et la gestion de la carrière des magistrats,
- l'accès relativement difficile aux services judiciaires

À ces éléments, s'ajoute le besoin croissant d'aide légale pour les plus vulnérables en raison d'une faiblesse générale de la connaissance des lois et des procédures judiciaires, des contre-performances de la justice de proximité, la lenteur et de manque de la coordination de la chaîne pénale et du phénomène récurrent de corruption dans la sphère judiciaire.

Audiences itinérantes et représentation du ministère public. Ainsi sur la période 2014-2016, 1278 dossiers ont été jugés grâce aux audiences itinérantes. Par ailleurs, le fait de permettre au parquet de se faire représenter dans les audiences des tribunaux de résidence a rendu possible le jugement de 579 dossiers à ce niveau. De plus, en l'absence d'un suivi de proximité des mises en détention dans les communes, les abus de toutes sortes prospèrent dans ce domaine. Les missions d'inspection des cachots ont abouti à la libération de personnes indument retenues. Notons que le mentorat est processus par lequel les personnels des juridictions supérieures apportent un encadrement personnalisé ou institutionnel à leurs collègues des échelons inférieurs pour améliorer leurs pratiques professionnelles.

Le mentorat contribue à remédier aux graves carences de personnels du système judiciaire : notamment en matière de gestion des flux des dossiers, d'organisation des services et de tenue des greffes et secrétariats de parquet. Il y a un problème de maîtrise des bonnes pratiques judiciaires, aussi bien par les magistrats formés que ceux insuffisamment formés. Les résultats liés au mentorat sont de plusieurs ordres : amélioration des pratiques professionnelles ; uniformisation des supports de travail ; et mise au jour et règlement de situations irrégulières comme les jugements non exécutés. Le guide de l'usager des services publics de la justice et son addendum ont été traduit en kirundi renforçant les actions d'Information-Éducation-Communication sur les droits et l'accès à la justice.

Le cadre national d'assistance juridique, le pays s'est lancé dans le processus de la réforme du domaine de l'aide légale par l'adoption de la stratégie nationale sur l'aide légale au Burundi et à travers à l'élaboration d'un Avant-projet de loi sur l'aide légale. Les cliniques juridiques centres d'écoutes et d'information juridique ont été institués, gérées des organisations de la société civile. Ils ont fourni des services juridiques à 5127 personnes dont 2746 femmes.

Traitement des dossiers des mineurs : En ce qui concerne les enfants en conflit avec la loi et le traitement équitable devant la justice, il faut souligner que l'âge de responsabilité criminelle est à partir de 15 ans, âge toujours considéré comme l'adolescence. Un nouveau code de procédures criminelles pour traitement séparé des enfants et adolescents a été mis en place en 2013 et deux centres de rééducation ont été construits en 2015 : ces centres ont accueilli 246 enfants en 2016. Toutefois, il faut noter que le personnel de ces centres est peu qualifié et qu'il n'y a pas de programmes de rééducation prévus pour les filles.

Des progrès ont été observés en ce qui concerne le traitement des dossiers des mineurs dont le délai a été ramené de 88 semaines en 2010 à 5 semaines en 2015. Par contre, la durée moyenne entre l'ouverture d'enquêtes et le jugement final est encore trop long : de 88 semaines à 75 semaines et cela malgré l'initiation du travail d'intérêt général en faveur des mineurs en conflit avec la loi. Toutefois, il faut relever si ce nombre de semaines indique que les enfants et jeunes risquent d'être maintenus en prison l'équivalent à une année et demie, sans soins de santé, sans scolarisation, sans appui psychosocial soutenu, bien que deux centres de rééducation pour les jeunes soient

en place. Les délits pour lesquels les enfants et jeunes sont accusés ne sont pas clairement recensés et donc, il est difficile de cerner comment le jugement de sentence est établi et les services auxquels ces jeunes ont droit.

Violences Sexuelles Basées sur le Genre

Le pays s'est doté de la loi n°1/013 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répressio n des violences basées sur le genre. En plus, des initiatives prometteuses ont été prises par le Burundi pour s'atta quer aux VSBG, il s'agit entre autre de l'implantation des centres intégrés de pris en charge ; des campagnes de se nsibilisation d'envergure nationale au problème de la violence contre les femmes et les filles ; des activités impliqu ant les hommes et les garçons ; mise en place d'audiences foraines, établissement de centres para-juridiques et ren forcement des capacités notamment pour combattre l'impunité en soutenant les procureurs, les enquêteurs judici aires et les services des avocats commis d'office.

Il faut souligner le peu de plaintes déposées officiellement par les femmes. Dans l'Étude sur « Indicateurs de perf ormance dans le traitement des dossiers relatifs aux violences sexuelles et basées sur le genre » du Ministère de la Justice, on relève que 1016 cas de viols ont été déclarés, ce qui laisse présager des hésitations des femmes à offici aliser l'agression qu'elles ont subi. L'accès à des services de justice sur l'ensemble du territoire, tel que le Centre d'Aide juridique mis en place pourrait permettre aux filles et femmes de porter plainte auprès de services de proxi mité. Peu de données renseignent les femmes agressées et qui ont contracté le VIH. Soulignons toutefois, que da ns les camps de réfugiés et rapatriés, des programmes de protection ont été mis en place offrant un soutien psych ologique aux victimes d'agression et d'abus : ce qui représente une avancée importante pour les femmes de tout â ge pouvant être portée à l'échelle.

Le secteur et les acteurs de la justice ont été renforcés mais les différentes crises socio-politiques ont altéré la confiance de la population envers les institutions judiciaires. Les services d'aide légale appuyés par différents partenaires essayent de rétablir cette confiance et d'améliorer la demande de justice, mais les juridictions accusent toujours un déficit de capacités matérielles et techniques. Il serait bénéfique que cet espace de dialogue au niveau politique soit épaulé par la création d'espaces de dialogue au niveau communautaire et le renforcement des mécanismes communautaires de résolutions des conflits

Ainsi, il y a eu des sensibilisations des populations sur leurs droits, ce qui a permis d'accroître la demande aux ins titutions compétente. Si la satisfaction des droits civils et politiques dépend en grande partie de la volonté politique e des dirigeants, celle des droits sociaux et économiques nécessite la mise en place et exécution des programmes e t politiques développements efficaces. De par l'ensemble des conventions internationales et régionales signées par le pays (lesquelles? Date de la signature?), des efforts ont pris place pour soutenir les actions démocratiques et ac croitre les connaissances des populations sur leurs droits et sur l'accès à la justice à travers la mise en place d'une base de données législative et jurisprudentielle qui a été récemment actualisée, la confection et la traduction en Ki rundi d'un guide de l'usager du service public de la justice et l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'aide légale en cours d'adoption

4.5- Les orientations stratégiques

4.5.1-Réforme administrative et décentralisation

L'orientation stratégique consiste à intégrer et consolider les approches appuyant l'inclusion de la résilience dans les orientations et stratégies institutionnelles dans les domaines de la justice et des services essentiels et dresser certaines causes structurelles pour prévenir la recrudescence de crises profondes dans le futur.

Les axes potentiels pour les interventions consisteraient à :

- Appuyer les chaines de services afin que les documents administratifs essentiels soient délivrés près des populations avec une information vulgarisée, une réduction des délais et des couts d'approche, allégeant ainsi les souffrances notamment des populations notamment des plus vulnérables et améliorant la transparence et l'impartialité dans les services publics;
- Améliorer de manière qualitative la gouvernance locale pour qu'elle devienne devient de plus en plus résiliente grâce à une amélioration des pratiques au niveau des structures communales et des acteurs locaux en matière de prestation des services, de maintien des conditions de vie des populations et de promotion de la cohésion sociale ;
- Préparer les hauts cadres de l'Administration publique à une new deal dans la gouvernance du pays à travers une offre de formation consolidée sur le plan technique et frappé du sceau des valeurs à la base le consensus d'Arusha qui sont l'équité, l'impartialité, la performance, de transparence et de redevabilité - Ceci à travers une renforcement de l'École Nationale de l'Administration et du Centre professionnelle des métiers de la justice qui doivent être préparées à jouer un rôle d'agent de changement.
- Améliorer la redevabilité dans la gestion des deniers publics pur créer les conditions du renforcement de la confiance entre l'état et les administrés.

Il faut de plus souligner que, déjà en 2014, la Banque mondiale indique dans son rapport « Burundi - Décentralisation fiscale et gouvernance locale : gérer les compromis pour promouvoir des réformes durables » que la pérennisation du processus de décentralisation du Burundi nécessite un engagement ferme de la part des citoyens et des leaders et l'importance de promouvoir des stratégies efficaces pour accroître la participation citoyenne à la gouvernance locale, ainsi que d'autres mesures de redevabilité sociale. Il suggère entre-autre la nécessité d'établir des mécanismes plus transparents pour la perception de l'impôt et l'exécution des budgets communaux de développement. Ce rapport, toujours applicable à ce jour, était un exercice pour aider le gouvernement dans ses efforts visant à promouvoir une croissance accélérée et inclusive, améliorer l'accès aux services de base et renforcer la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des ressources publiques et le renforcement du processus de décentralisation.

La vision du Gouvernement du Burundi en matière de Décentralisation et de développement communautaire est clairement exprimée dans la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de développement communautaire. Pour atteindre ces objectifs qui s'articulent autour de la préoccupation fondamentale de réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations, les axes stratégiques suivants ont été formulés :

- Axe stratégique n°1 : Renforcement du cadre juridique de la Décentralisation;
- Axe stratégique n°2 : Renforcement du cadre institutionnel de la Décentralisation;
- Axe stratégique n° 3 : Renforcement des capacités des acteurs en décentralisation à tous les niveaux et politique globale de communication;
- Axe stratégique n° 4 : Efficacité des collectivités locales dans la promotion du développement économique local, la réduction de la pauvreté et la fourniture de services;
- Axe stratégique n°5: Décentralisation fiscale et financière.

4.5.2- Gouvernance juridique et judiciaire

Travailler sur des approches de résilience pour les inscrire dans les politiques et plans d'action des institutions de justice pour qu'elles soient capables de :

• Faciliter l'accès des populations vulnérables à la justice

- Résorber les arriérés judiciaires sur dans le domaine foncier comme vecteur de la cohésion sociale
- Renforcer les capacités de la chaîne pénale et les acteurs judiciaires
- Améliorer les conditions de détention de prisonniers en travaillant pour la réduction du taux de détention préventive
- Renforcer la justice pour mineur
- Lutter contre l'impunité des VSBG

4.5.3- Consolidation de la paix, sécurité et cohésion sociale

Déjà en 2014 avec le PPCP Ill, la situation du pays devait recevoir une attention particulière pour soutenir un processus de consolidation de la paix. Des risques avaient été identifiés comme potentiels de fragilisation du pays : en lien avec le processus électoral, la faible participation citoyenne et cohésion sociale; en lien avec le contexte socioéconomique de persistance du sous-emploi et non-emploi des jeunes, une jeunesse désœuvrée, et facilement manipulable; en lien avec un dialogue inclusif et ouvert sur la diversité, une faible capacité et moyens limités pour assurer la promotion et la protection des droits de l'Homme; et, en lien avec les moyen de subsistance, la migration interne et le retour à la terre des rapatriés, les tensions autour de la question foncière. Compte tenu que ces risques sont toujours présents et demeurent source de préoccupations, les orientations stratégiques doivent s'appuyer sur un processus de stabilisation et d'ouverture de l'espace démocratique, d'inclusion de la redevabilité dans la culture institutionnelle et d'appui au renforcement des actions prévention et des approches de résilience pour faire face aux chocs et diverses catastrophes se profilant de manière récurrente dans le pays.

Préserver les acquis du passé en matière de consolidation de la paix et de réconciliation au niveau communautaire, absorber les chocs des événements potentiellement déstabilisateurs et la prévention au niveau communautaire constituent des actions critiques au cours des prochaines années.

Bien plus, s'appuyer sur les organisations communautaires, les acteurs de la consolidation de la paix et les autorités locales pour créer un mécanisme holistique et intégré de prévention et de résolution des conflits, entre autres, renforcerait les synergies et augmenterait et la cohésion sociale.

Enfin, des suites du plan d'action du PPCP III doivent trouver extension et intégration systémique dans les plans sectoriels de développement en lien avec les priorités des ODD retenues par le gouvernement burundais.

4.5.4- Gouvernance Politique

La gouvernance politique représente un défi pour tous les pays, dont les gouvernements doivent s'assurer d'en préserver la légitimité. Ils sont les garants de l'exercice démocratique permettant à toutes les voix de se faire entendre et d'être entendu : un dialogue ouvert, constant et constructif.

Au Burundi, la gouvernance politique est dans une situation particulière car le dialogue avec tous les groupes de toutes les tendances politiques est restreint voire limité. L'exercice démocratique qui devrait être reflété dans la gouvernance politique au sein des instances de gouvernance à tous les niveaux n'est pas pleinement assumé par les institutions gouvernementales. Ainsi, pour renforcer les actions de la gouvernance politique :

- favoriser et soutenir un dialogue ouvert à la différence de points de vue politiques, sociaux, économiques, culturels
- assurer la redevabilité des instances de gouvernance auprès des populations : gouvernance de proximité
- assurer le suivi des engagements politiques concernant les conventions internationales et régionales et les refléter dans les politiques et plans d'actions et les attributions budgétaires conséquentes

La communauté internationale - la CAE, l'UA, le Conseil de sécurité des Nations Unies - devront forger une approche commune et cohérente ainsi qu'un degré important d'impartialité, nécessaire au succès d'un règlement négocié.

4.5.5- Gouvernance économique

Selon la Banque Africaine de Développement (PEA 2018), la crise sociopolitique et sécuritaire que traverse le Burundi est de nature à peser négativement et lourdement sur l'économie et le climat des affaires (Doing Business 2018 : 164e /190 pays, un recul de 7 places par rapport à 2016). La baisse des aides et financements extérieurs dont dépend fortement l'économie burundaise devrait également affecter négativement la situation budgétaire et ralentir la croissance. La BAD note de plus, la forte dépendance de l'économie à l'égard du secteur agricole (représentant plus d'un tiers du PIB), des exportations de produits de base, et des importations de combustibles et produits alimentaires rendent le pays extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs, comme en témoigne l'impact sévère des aléas climatiques et des mesures commerciales restrictives sur les recettes d'exportations et la balance commerciale. Les cibles prioritaires du gouvernement burundais pour les ODD et cadrant le nouveau Plan National de Développement représentent un défi de taille pour l'éradication de la pauvreté, sortir le pays de l'économie informelle et soutenir les engagements de « ne laisser personne derrière ».

5. LES PARTENARIATS

Dans le cadre de la planification et mise en œuvre des programmes de développement, les partenariats, reposant sur la diversification des acteurs, sont de plus en plus appelés à contribuer au renforcement des interfaces avec les autorités nationales. Ils sont aussi requis d'appliquer des approches structurantes et des normes internationales (OCDE) en matière de « do no harm », particulièrement dans des contextes de consolidation de la paix et de pays fragilisés par diverses tensions, crises, conflits et les chocs environnementaux.

Les partenariats au Burundi sont à la fois un défi et une nécessité compte tenu de la situation du pays marqué par des difficultés persistantes depuis la crise de 2015 : les répercussions continuent à être ressenties par la population et dans tous les secteurs d'activités, comme en témoignent les précédents chapitres.

Face à l'application de l'Article 96 par l'Union Européenne, l'adaptation et la reconfiguration des partenariats devant soutenir le Plan National de Développement 2019-2023 s'avèrent importantes en vue de maintenir des canaux de dialogue avec les institutions nationales, soutenir des approches de résilience dans les programmes d'appuis sectoriels et favoriser l'inclusion des acteurs de développement de la société civile, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et le secteur privé.

Pays enclavé mais ayant la particularité d'une frontière avec le Lac Tanganyika, la superficie et configuration du territoire burundais requiert une attention particulière : comment mieux assurer une couverture équitable des actions de développement, éviter le morcellement des appuis techniques et financiers sur des endroits-lieux restreints et établir des mécanismes de passage à l'échelle pour soutenir un maximum de personnes tout en optimisant les investissements et les choix programmatiques sur la base des complémentarités entre PTF et autres acteurs dans le pays.

5.1- L'efficacité de l'aide

La fin de la guerre au Burundi a coïncidé au niveau international avec l'adoption, lors de la 55ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations-Unies réunies du 06 au 08 septembre 2000, de la Déclaration du Millénaire pour le Développement. Avec le retour à la démocratie en 2005, le train du développement a été remis sur les rails, mais il était trop tard pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'agenda était fixé pour 2015. Certains progrès ont été faits en matière d'éducation, de santé et de représentativité des femmes au sein des institutions de décision. Toutefois, avec une majorité des cibles des OMD non atteints, les avancées devront se faire sur la base des ODD. Dans ce contexte, l'appui des Partenaires au développement devra prendre ancrage sur les visées des cibles priorisées par le Gouvernement Burundais.

L'efficacité de l'aide est un défi majeur pour le Burundi, pour la coopération internationale et les partenaires œuvrant dans le pays. S'agissant de prendre acte du contexte : les taux d'absorption et d'exécution, la diversité des instruments de mise en œuvre et suivi de l'aide, la multitude d'organismes d'exécution (nationaux/internationaux), les multiples modalités de rapportage, le potentiel de chevauchement de financement et autres. Tous ces aspects sont directement liés à la recherche d'efficacité de l'aide dans un pays dont les financements extérieurs se tarissent et devient un pays « orphelin de l'aide ».

Ayant subi de multiples tensions et crises tant humaines, politiques qu'environnementales au cours des dernières décennies, la fragilisation du processus de développement national est une évidence. Le pays tarde à retrouver un élan de développement porteur des engagements pris auprès de la population. L'exercice conduit pour l'Examen Périodique Universel (EPU) au Burundi et dont la réunion à Genève s'est tenue le 18 janvier 2018 représente un instrument de pilotage important pour la coordination des efforts des Partenaires au Développement dans le pays ainsi que pour soutenir certains aspects des programmes de coopération.

Les mécanismes de concertation en vue d'assurer un appui continu à la mise en œuvre des programmes et accords de coopération sont des outils essentiels pour mettre en lumière les progrès accomplis au sein des populations, dans les provinces et au niveau central. La concertation favorise l'identification d'un cadre commun d'orientation et d'opérationnalisation des modalités de coopération dans l'esprit de « *do no harm* » pour contribuer à relever les défis nationaux.

5.2- Coordination entre le Gouvernement burundais et les PTF

Le Gouvernement burundais, a ratifié et signé des conventions internationales et régionales qui ont une importance capitale pour la vie démocratique de la nation. De ce fait, les Partenaires au Développement (ou Partenaires techniques et financiers – PTF) ont un rôle d'appui en vue de contribuer à la réalisation des engagements pris par les différentes autorités nationales. La recherche d'une coordination effective qui reconnaisse la complémentarité des actions en réponse aux priorités nationales est un défi constant : le cadre de coordination et un mécanisme structurant facilitant l'intégration des engagements des conventions internationales et régionales sur lesquelles reposent les plans de développement du pays.

Les effets des sanctions appliquées depuis 2015 par certains bailleurs ont des répercussions directes sur les secteurs de développement et la mesure de l'impact peut s'échelonner sur plusieurs années. La situation imposant que certains financements accordés reposent sur l'humanitaire, les financements sont appliqués dans un court terme. Toutefois, le virage vers le développement s'avère important compte tenu du processus gouvernemental d'élaboration du Plan national de développement 2018-2023. Les passerelles humanitaires vers le développement

constituent des éléments clé au niveau des résultats de mise en œuvre des programmes et du suivi requis visant l'optimisation des investissements dans un cadre établi de redevabilité.

Le retour à des investissements soutenus pour les programmes nationaux, incluant l'intégration de la préventionpréparation-réponse aux chocs et catastrophes, sera plus lent sans la résolution des différends constitutionnels persistants et un processus électoral transparent. D'ici à ce que cette situation se normalise, la coordination de l'aide sera sollicitée pour agir avec flexibilité.

Capitaliser sur l'existant tout en appuyant la mise en œuvre du nouveau Plan national de développement relève d'un exercice stratégique visant à maintenir des bases de travail à ce jour opérationnelles et apporter les ajustements nécessaires pour répondre aux priorités nationales. Ceci implique de contribuer :

- À la revitalisation des Groupes sectoriels (en place et toujours actifs) et intégrant l'humanitaire,
- Aux mécanismes de planification entre les groupes du Gvt et ceux des NU pour appuyer la mise e n œuvre de l'UNDAF en lien avec le Plan national de développement,
- Au processus de collecte/production et suivi des données pour la prise de décision en soutien à t ous les secteurs (et selon l'UNDAF à venir)

5.3- Région des Grands Lacs et actions sous régionales - Afrique de l'Est

Les discussions sur l'Accord de Arusha se poursuivent en vue de préparer les prochaines élections et veiller au processus démocratique. Au-delà des enjeux constitutionnels, il y a la sécurité des populations et la stabilisation du pays.

Tout récemment, le **27 Octobre 2017**, le Programme Démocratie et Bonne Gouvernance de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) a clôturé son atelier de planification opérationnelle à Bujumbura, après avoir élaboré un plan opérationnel de l'Initiative Régionale sur les Ressources Naturelles (IRRN) pour 2018 et a défini des moyens de renforcement de la coordination entre divers partenaires de la CIRGL dans la mise en œuvre du programme de l'IRRN. Étaient présents les partenaires de la CIRGL entre autres la GIZ, BGR, Impact (PAC).

Soulignons de plus, une autre initiative sous régionale à laquelle est associée le Burundi: les 1er et 2 novembre 2017 à Khartoum s'est tenue la première réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs (Réseau CJGL), qui a été organisée par le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (le « Bureau de l'Envoyé spécial »).

Les pays participants ont convenu d'établir un programme pour la coopération judiciaire (également dénommées « autorités centrales » dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée). Étaient représentés à la réunion le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC), le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la Zambie. (Absents : Angola, République du Congo et Rwanda). La mise en place de ce réseau permet de s'entraider sur le plan judiciaire de manière formelle et informelle, par exemple concernant les extraditions, les enquêtes conjointes et l'assistance judiciaire, de bénéficier de formations et de débattre des bonnes pratiques, de relever les défis et de proposer des moyens d'améliorer la coopération judiciaire.

En matière d'infrastructures, les engagements d'établir et finaliser des liens routiers inter-pays, devant contribuer à une meilleure circulation des biens et services. Il y a de plus, la construction des centrales électriques.

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

5.4- Rôle de la société civile

Déjà en 1987, avec l'arrivée au pouvoir du major Pierre Buyoya, le Burundi a entamé un processus d'ouverture démocratique et le multipartisme et la liberté d'expression ont été légalisés dans la Constitution de 1992 qui stipulait, dans son article 26, que «toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public et de la loi». Depuis, la société civile a une présence, qui au-delà des tensions et conflits, donne voix à des revendications légitimes dans un contexte de très grande pauvreté vécue dans le pays et sert à créer un espace de dialogue. Aujourd'hui, la société civile se voit restreinte dans ses mouvements et doit s'astreindre à suivre des lois restrictives tel qu'indiqué dans le rapport des Nations Unies au Burundi pour L'Examen périodique universel (EPU, voir encadré). Dans ce contexte, la mise en place de protocole de coopération avec différentes organisations de la société civile sur des thèmes variés se voit des plus limitées. Alors que plusieurs organisations ont dû fermer, la coordination de ces organisations encore présentes et actives dans le pays s'avère cruciale en vue d'assurer l'optimisation des ressources et des connaissances du milieu.

Le droit¹⁰ à la liberté d'association et de réunion pacifique a été fortement érodé depuis 2015 dans le sillage des élections générales et de la crise qui s'en est suivie. Le Gouvernement a mené une répression systématique individuelle et collective visant principalement les associations des droits de l'homme les plus engagées. Au titre des mesures collectives, le Procureur général a suspendu les activités de dix ONG en novembre et décembre 2016, et gelé les comptes de 13 organisations et ceux de cinq de leurs dirigeants, ainsi que d'une radio. Début 2017, le Burundi a adopté deux lois restrictives de la liberté d'association, en l'occurrence la loi N°01/002 du 27 janvier 2017 portant cadre organique des associations sans but lucratif, qui requiert que les ONG de droit burundais obtiennent l'autorisation du Ministre de l'Intérieur pour toute activité « sous peine de sanctions » (article 82) et oblige de faire transiter les fonds d'origine étrangère par la Banque centrale burundaise (BCB) (article 74). Le Ministre de l'Intérieur a également le pouvoir discrétionnaire de « suspendre toute association qui s'écarte de la réalisation de son objet » (article 86). La seconde loi (N°01/001 du 23 janvier 2017 portant modification de la législation existante sur le cadre général de coopération entre la République du Burundi et les QNG étrangères), prévoit que les financements des ONG étrangères transitent par la BCB (article 16) et les oblige à « s'inscrire dans les programmes et priorités » du Gouvernement (article 6).

Au-delà de l'appui à la mise en œuvre des programmes, la société civile représente un acteur clé compte tenu de son rapport de proximité auprès des populations locales et leurs connaissances des spécificités du terrain, des pratiques locales, décentralisées et des mécanismes de gestion traditionnelle et adaptée aux besoins et capacités du milieu. L'inclusion des groupes de la société civile à la construction de passerelles entre les pratiques coutumières, d'actions d'appui à la résilience et la gestion du changement constitue un atout de taille pour la promotion des droits. Mais, cela représente aussi un défi en vue d'établir une compréhension commune des enjeux à la fois institutionnels et de réponse aux droits des populations.

La reconnaissance de la société civile comme partenaire de développement passe par une législation qui établit le cadre juridique mais aussi les principes devant régir le travail d'appui. La liberté d'expression et d'information est fondamentale pour la conduite des activités et la redevabilité auprès des groupes au sein de la population ainsi que les liens avec les autorités à différents niveaux. Un cadre juridique restrictif pour les ONG pourrait compromettre

¹⁰ Rapport des N-U, EPU (17 novembre 2017) : Liberté d'association et de réunion pacifique, Recommandations 32-33, 137, 141 du 2e EPU et recommandation 2 du 1er EPU

non seulement la diversité des points de vue nécessaires à la vitalité démocratique mais aussi limiter les partenariats potentiels avec des groupes d'opinion diverses au sein de la population.

5.5- Rôle des groupes religieux

Il faut noter une attention particulière à accorder au secteur religieux œuvrant dans le pays : les différents groupes religieux ont un rôle important dans le quotidien de la population burundaise. Le développement de politiques, programmes et plans d'action ne peuvent faire l'économie de l'implication de ces groupes dans le développement national et ce, dans plusieurs secteurs d'activités sociales, culturelles et économiques. Leur expertise et leur influence dans la conduite de programmes doivent faire partie des démarches de planification en vue d'établir des bases communes de mise en œuvre de différents programmes au bénéfice des populations.

5.6- Rôle de la diaspora

Ayant lancé des activités avec la diaspora depuis 2008, le Gouvernement burundais indiquait lors de la Semaine de la Diaspora en 2014 que la diaspora serait un atout important en vue de « devenir le cheval de bataille de l'investissement avisé, la culture de l'innovation, le transfert des connaissances dans la mère patrie ». Le Ministère des Relations Extérieures soulignait l'importance de constituer une base de données sur les effectifs de la diaspora, les compétences développées et disponibles ainsi que sur les rémittences expédiées depuis l'étranger qui représenteraient plus de 53 millions \$ (selon Libérat Ntibashirakandi, de la communauté burundaise de Belgique, article IWACU, 2014).

En 2016, le Gouvernement approuvait la Politique de la Diaspora dont les objectifs principaux sont de : renforcer la confiance pour consolider l'unité et la cohésion nationale et, renforcer la contribution multiforme de la Diaspora au développement du pays. Tel que souligné dans la Politique, les axes stratégiques sont: Renforcer la confiance entre le Gouvernement et la Diaspora et améliorer la communication entre eux; Améliorer la connaissance sur la Diaspora; Reconnaître les apports de la Diaspora au développement du pays et renforcer la coopération bilatérale et multilatérale en matière de Diaspora et Développement; Valoriser le capital économique, social et humain de la Diaspora; Protéger et défendre les droits des Burundais de l'étranger. Il importe de souligner que compte tenu de crises socio-politiques, il y a de nombreux Burundais qui se sont expatriés. On retrouve des expatriés dans les pays des grands lacs (RDC, Rwanda, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Zambie), en Europe (Belgique, Pays-Bas, Royaume Uni, pays scandinaves), en Amérique (États Unis d'Amérique, Canada) et en Asie (Chine). Selon la Politique, les motifs de départ sont assez variés, mais sont en lien avec de multiples conflits fratricides des décennies passées.

5.7- Rôle du secteur privé

Bien que faiblement développé, le secteur privé joue un rôle déterminant dans la cartographie économique du pays et représente une force importante pour l'ouverture vers des marchés innovants : le secteur a des atouts pouvant soutenir des investissements à valeur ajoutée pour le positionnement du pays dans la sous-région et le renforcement essentiel des capacités des ressources humaines. Le Burundi fait face à des défis majeurs, par exemple, en vue de rénover tout le secteur agricole et foncier ainsi que soutenir des activités connexes pouvant permettre de cibler des pratiques de pointe tout en préservant les sols et sa biodiversité. Dans un contexte à la fois de déficit en ressources humaines adéquatement formées pour répondre aux besoins des marchés et innovations et de déficit d'investissements incluant la responsabilité sociale des entreprises (RSE), le secteur privé pourrait contribuer à la réflexion et la coordination des actions visant une diversification des marchés et des programmes de formation, l'introduction des nouvelles technologies et énergies renouvelables. Des initiatives en place, telle que les programmes de mise à niveau des personnels par Brarudi, pourrait servir de base d'échanges sur des perspectives tant sociales, économiques que fiscalistes qu'enrichir les connaissances des réalités liées à la décentralisation et des particularités des provinces.

Conclusion

En bref, le présent CCA montre que, à la lumière de la pauvreté persistante dans un contexte de crises récurrentes qui marquent le pays, les capacités institutionnelles ont été considérablement affectées par la réduction des investissements de la communauté internationale touchant directement la qualité et les attributions des dépenses publiques destinées aux missions fondamentales de l'état. De plus, les politiques publiques ne prennent pas en compte de manière systémique la démographie et les besoins des groupes les plus vulnérables alors que le pays a signé des conventions internationales et régionales trouvant peu d'écho dans les politiques publiques et leur application.

Les principales préoccupations découlant de la situation du pays sont notamment:

- Le niveau de connaissance des individus de leurs droits et devoirs et le respect de ces droits individuels et collectifs;
- La participation essentielle des individus, en particulier des jeunes et des femmes, à la gestion des affaires du pays
- Les performances régulées de l'Administration publique, en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques et de gestion des ressources publiques ;
- La qualité des services sociaux de base notamment compte tenu de la dépendance des services à l'aide internationale, les besoins en ressources humaines, infrastructures et équipements, ainsi qu'une gestion décentralisée effective et redevable;
- La prévalence élevée de la malnutrition combinée à l'insécurité alimentaire constitue une toile de fond qui représente un enjeu de taille pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté sous ses multiples dimensions;
- La gestion des situations d'urgence incluant un plan d'action concret à court et moyen terme visant le renforcement et l'harmonisation des programmes liant l'humanitaire et le développement ;
- Un environnement fragilisé en perte de vitalité et ne pouvant répondre aux demandes en productions agricoles pour construire l'autosuffisance alimentaire de la population
- La sécurité des communautés nécessaire à la réalisation de l'État de droit et offrant une qualité de vie au sein de la population;
- L'amélioration des capacités régionales de déploiement de ressources en vue de renforcer les différents aspects de sécurité dans la région des Grands Lacs.

La situation nationale démontre des faiblesses de capacités en matière de planification axée sur les résultats, y compris le suivi et l'évaluation et de développement institutionnel au niveau aussi bien des services publics que des organisations de la société civile. Cette situation requiert une attention dans certaines provinces dans un contexte de mise en œuvre de la politique de décentralisation, actuellement plus orienté vers la déconcentration.

III. LES AVANTAGES COMPARATIFS DES NATIONS UNIES AU BURUNDI

Les avantages comparatifs des Nations Unies au Burundi touchent plusieurs dimensions à la fois stratégiques, opérationnelles et techniques. Les Nations Unies assurent une neutralité et impartialité dans la conduite des actions dans le pays, ayant ainsi un espace privilégié pour soutenir un dialogue ouvert et constant avec les autorités nationales dans différents contextes.

L'ensemble des agences ont une capacité de plaidoyer collectif sur des enjeux communs en tant que « Unis dans l'action » et en tant qu'agence individuel avec un mandat spécifique sur des composantes de politiques et de programmes. Le plaidoyer, construit à partir d'évidences, permet de soutenir des processus décisionnels et agir comme levier pour trouver les voies et moyens de renforcer les engagements internationaux, régionaux pris par le gouvernement et les traduire au niveau national.

Le plaidoyer offre aussi des fenêtres de dialogue avec les autorités en vue de maintenir des échanges vers la recherche d'actions consensuelles, d'adaptation d'approches pour l'atteinte de résultats : être en mesure de garder le cap sur les priorités nationales et faire face à de multiples situations que vit le pays. Diverses plateformes de dialogue sont de plus mises en place avec la société civile, le secteur privé, les groupes religieux et les Partenaires techniques et financiers afin d'élargir l'éventail d'échanges et de points de vue.

Au Burundi, les agences ont démontré la capacité de créer des passerelles entre les actions d'urgences, humanitaires et les programmes de développement alors que le pays a traversé et continue de vivre des chocs impactant sur les populations entre autres concernant l'environnement, l'afflux de réfugiés, diverses tensions sociopolitiques. Elles agissent avec flexibilité pour s'adapter et apporter une réponse à différents niveaux selon les enjeux. En faisant appel à leurs réseaux d'expertises (provenance de diverses zones d'actions, savoirs multiculturels, présences régionales) souvent mobilisées à très court terme, les agences agissent dans les domaines techniques, d'appui aux processus politiques et diplomatiques, pour la mobilisation de ressources financières, incluant avec les partenaires non traditionnels.

À travers ces démarches, le système des N-U veille à la transparence nécessaire pour la mise en place de mesures de redevabilité et de contrôle sur la base d'une crédibilité offrant des bases définies de gestion et être le gardien des normes internationales.

À divers moments de processus de programmation, les agences ont reconnu le besoin de se remettre en question face à des enjeux nationaux : ce faisant, elles soulignent l'importance et la nécessité d'innover pour ouvrir une réflexion sur les avenues possibles optimisant les expertises tout en questionnant le « business as usual ». La gestion du changement s'inscrit dans cette dynamique de planification et mise en œuvre des programmes au sein du système des Nations Unies tel que souhaité par le Secrétaire Général.

En résumé, les avantages comparatifs soulignent de fait la neutralité des Nations Unies, le Genre, la gestion axée sur les résultats et la capacité à mettre à disposition une expertise technique pour l'élaboration des politiques et des stratégies relevant des mandats des agences, principalement dans les secteurs sociaux, de la gouvernance, du développement durable et de la préparation-réponse aux urgences. Les Nations Unies exercent de plus une veille constante pour le renforcement des capacités et l'application du cadre normatif des conventions internationales sur les droits et des engagements pris par les autorités nationales pour les besoins vitaux des groupes les plus vulnérables de la population.

De ce Bilan, le système des Nations Unies au Burundi pourrait concentrer des actions de manière plus spécifique sur les avantages comparatifs suivants en matière de programmation:

Mettant au cœur de ces avantages, les partenariats reposant sur les expertises des agences, des liens avec la société civile, le secteur privé et religieux et la coordination avec les Partenaires techniques et financiers (s'agissant de l'ensemble des Partenaires au développement), les Nations Unies peuvent démontrer leur valeur ajoutée en

établissant un cadre stratégique ciblé. Transparence, redevabilité et équité sont parmi les éléments constituant le socle de la programmation des Nations Unies au Burundi pour « ne laisser personne de côté ».

L'établissement de la cartographie des PTF et des investissements sectoriels accordés, accompagnée d'information complémentaires sur les régions prioritaires retenues par chacun des PTF et la durée des accords conclus doit rester prioritaire.

Autres pistes de partenariats

Appui à la production, analyse, diffusion et suivi de la statistique

En vue de toujours mieux cerner la situation du pays, éviter le traitement sectoriel « en silo » de données essentielles pour la prise de décision, la planification et la mise en œuvre : soutenir tout le processus de production de données particulièrement au niveau décentralisé afin de rapprocher l'information près de la population et pour une gestion de proximité. À cet effet, des appuis sont encore nécessaires pour doter le pays d'un appareil statistique répondant au mieux aux impératifs d'une analyse sociale, environnementale et économique: chaque décision prise mesurant l'impact sur la réduction et les visées pour mettre fin à la pauvreté.

Opérationnalisation des stratégies institutionnelles

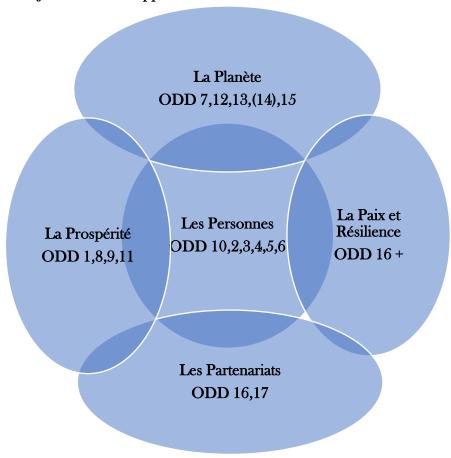
Suivre la mise en œuvre des stratégies institutionnelles requiert un ensemble d'outils à la fois au sein de chaque ministère établissant des passerelles interministérielles entre les programmes tant sur le plan programmatique que financier : soutenir une politique nationale de production, de diffusion, de sécurisation et d'archivage en vue de préparer efficacement à accompagner le processus d'accès aux micro/macro données avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information; refléter les besoins du terrain et permettre de répondre de manière tangible aux droits de chacun-chacune et des collectivités.

Appui à la décentralisation

Appui à la décentralisées et la formation des élus locaux et communaux aux exigences du suivi opérationnel seront des éléments clé en vue de veiller à la redevabilité auprès des populations. Ceci permet à la fois la circulation d'information et aussi d'offrir la possibilité d'une participation active au suivi de la mise en œuvre par les populations, les groupes de la société civile et les associations communautaires. De plus, parmi les outils de suivi, le budget participatif pourrait ouvrir la voie à une compréhension commune des engagements pris et des moyens mis à la disposition des communautés en toute transparence. La gestion de proximité représente un canal important de la pratique démocratique : droit à une plus grande connaissance des investissements, de l'exécution budgétaire et des choix faits pour améliorer la vie quotidienne.

ANNEXE

Annexe 1 : Les Objectifs de Développement Durables



17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER LE MONDE

Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde Objectif 2: Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge Objectif 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles Objectif 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

	Indicateurs de genre							
Secteur / Domaine	Intitulé	V	aleur déterminé	.	Source de l'information			
20111111		Femmes	Hommes Ensemble			Années		
Agriculture	e							
	Capital humain							
	Pourcentage de personnes dans l'agriculture n'ayant pas été scolarisées (y compris les personnes alphabétisées)	68,0%	76,1%	70,5%	2017	État des lieux de la situation socio-		
	Pourcentage de personnes dans l'agriculture sachant lire et écrire le kirundi	42,0%	28,6%	38,0%	2017	économique des femmes et des jeunes filles, ONU		
	Pourcentage de personnes dans l'agriculture qui reçoivent l'appui des membres de leur ménage pour leurs cultures	97,7%	100,0%	98,3%	2017	Femmes, Avril- Mai 2017		
	Capital naturel							
	Pourcentage de personnes propriétaires de leur parcelle de terre cultivable	80,3%	91,2%	84,0%	2017	État des lieux, ONU Femmes,		
	Pourcentage de personnes disposant de plus d'1 hectare de surface cultivable	29,4%	53,8%	36,2%	2017	Avril- Mai 2017		

Pourcentage de personnes détenant un document légal de propriété ou de location de la surface cultivable	40,5%	63,6%	45,3%	2017	
Capital physique					
Pourcentage de personnes dans	17,7%			2012	FAO
l'agriculture possédant au moins 3	30,0%			2016	FAO
outils agricoles	34,9%	56,3%	40,7%	2017	
Pourcentage de personnes dans l'agriculture possédant au moins 1 équipement agricole (traditionnel ou moderne)	4,7%	12,5%	6,8%	2017	
Pourcentage de personnes dans l'agriculture ayant accès à un hangar de stockage	25,6%	6,3%	20,3%	2017	État des lieux,
Pourcentage de personnes dans l'agriculture utilisant des engrais chimiques ou du fumure organique pour ses cultures	81,4%	81,3%	81,4%	2017	ONU Femmes, Avril- Mai 2017
Pourcentage de personnes dans l'agriculture n'utilisant aucun système d'irrigation (moderne ou traditionnel) pour l'arrosage des cultures	60,0%	33,3%	53,8%	2017	
Capital financier					
Pourcentage de personnes dans l'agriculture ayant accès au crédit	15,2%	22,2%	17,2%	2017	État des lieux

	pour développer leurs activités agricoles					
	Capital social					
	Pourcentage de personnes dans l'agriculture bénéficiant d'un appui de leur association / coopérative agricole	100,0%	50,0%	90,9%	2017	FAO
	Productivité agricole					
	Pourcentage de personnes dans l'agriculture qui consomment plus de 50% de la production agricole	70,8%	47,1%	62,2%	2017	FAO
Participa	ation et Représentation dans le secteur pub	olic				
	Nombre / Pourcentage de personnes membres de l'Assemblée	32,1%	67,9%	106	2010	CNI, Assemblée
	Nationale au Burundi	36,4%	63,6%	121	2015	tionale du Burundi
	Nombre / Pourcentage de personnes occupant un poste de	42,8%	57,2%		2010	Gouvernement du
	ministre dans le gouvernement burundais	31,6%	68,4%	19	2015	Burundi
Niveau o	de vie et Moyens de subsistance					
	Revenus mensuels moyens par ménage (en USD)	70,0	157,9	157,10	2017	
	Pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté au Burundi (moins de 1,9 USD/jour)	90,3%	79,5%	83,3%	2017	

Pourcentage de ménages ne prenant aucun repas pendant les périodes difficiles	85,7%	87,7%	86,8%	2017	
Pourcentage de ménages sollicitant l'aide de la famille ou des amis pour	32,8%	27,0%	29,8%	2014	
assurer leur survie pendant les périodes difficiles	40,0%	37,0%	38,4%	2017	
Pourcentage de personnes ayant bénéficié d'un crédit pour le développement de ses activités économiques	23,6%	22,5%	23,1%	2017	
Pourcentage de personnes n'ayant pu remboursé le crédit reçu à l'échéance	20,4%	13,2%	17,2%	2017	
Protection et droits de l'Homme					
Pourcentage de personnes ayant été victimes de violences sexuelles et basées sur le genre au cours des 5 dernières années	68,0%	55,9%	62,6%	2017	État des lieux, ONU Femmes, Avril- Mai 2017
Pourcentage de personnes ayant été victimes de violences pendant la période électorale	55,0%	70,0%	61,0%	2017	
Pourcentage de personnes ayant été victimes de violences après la période électorale	51,7%	51,0%	51,4%	2017	
Pourcentage de personnes ayant été victimes de menaces verbales et	60,7%	63,2%	61,8%	2017	

insultes pendant et après les élections de 2015						
Pourcentage de personnes ayant été victimes de viol ou agression sexuelle pendant et après les élections de 2016	22,2%	12,6%	18,1%	2017		Annexe 2.
Pourcentage de personnes ayant gardé le secret de la violence vécue pendant et après les élections de 2015	49,0%	54,7%	51,4%	2017		2.

Source: État des lieux sur situation des femmes et des jeunes filles au Burundi, Rapport ONU FEMMES, juillet 2017

Annexe 3: Tableau synoptique des projets et programmes de TP-HIMO depuis 2010

Programme ou projet	Période	PTF	Gestion	Provinces
Projet d'Appui au Programme de Création d'Emplois (PAPCE)	2009- 2012	BAD	ST-PTPCE/ ABUTIP	Ngozi, Gitega, Kayanza
Projet Multisectoriel de Réinsertion Socio-Économique (PMRSE)	2006- 2012	BAD	ST-PTPCE/ ABUTIP	Bujumbura R, Bujumbura M, Gitega, Kayanza, Bururi, Rutana
Projet de Travaux Publics et de Gestion Urbaine (PTPGU)	2009- 2014	Banque Mondiale	ST-PTPCE/ ABUTIP	National (urbain)

Programme Transitoire de Reconstruction Post Conflit (PTRPC)	2006- 2013	FIDA, OPEP, FBSA	FIDA/MFP D	Bujumbura R, Bururi, Ruyigi
Projet d'Appui à l'intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi (PAIVA-B)	2010- 2018	FIDA, UE, PAM	FIDA/MAE	Gitega, Karusi, Kayanza, Cibitoke
Programme de Développement des Filières (PRODEFI)	2011- 2019	FIDA, OPEP, PAM	FIDA/ MAE	Bubanza, Muramvya, Ngozi
Programme d'appui à la réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit au Burundi (PARSPAC- B)	Depuis 2009	PBF, Japon, UE, Pays- Bas	PNUD	Cibitoke, Bubanza, Bururi, Bujumbura M, Bujumbura R, Makamba, Rutana, Ruyigi
Programme Pays du PAM (à travers le PAIVA-B et le PRODEFI)	2011- 2014	Plusieurs	PAM/FIDA	Provinces du PAIVA-B & PRODEFI
Opérations Prolongées de Secours et de Relèvement du PAM (PRRO 105281 & 200164)	2009- 2012	Plusieurs	PAM	National
Développement socioéconomique à travers le pavage à HIMO	2009- 2014	Belgique (CTB)	Ministère de l'Intérieur/C TB	Bujumbura M

Sources: Revue des filets sociaux 2014

Annexe 4 : Rapport des Focus Group lors de l'élaboration du CCA

CONSULTATIONS EN FOCUS GROUP DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU BILAN COMMUN DE PAYS (BCP-CCA) 2017 ET DE L'UNDAF DU BURUNDI 2019-2023

Août - Novembre 2017



30 Novembre 2017

1. Organisation des consultations en focus groups : approche méthodologique

Les focus groups constituent la meilleure façon d'avoir des points de vue plus larges. Les discussions dans les Focus Group sont menées pour identifier les principales questions liées au développement et leurs tendances futures. Les conclusions des discussions et les données qui proviennent de ces Focus Group seront pris en considération dans le document du CCA. Ces discussions en Focus Group ont concerné les interlocuteurs clés y compris ceux laissés pour compte et ceux du monde académique et des chercheurs.

Une série de consultations ont été conduites au niveau central et régional regroupant les 18 provinces du Burundi suivant l'organisation ci-après :

- Région Nord (Lieu de rencontre à Ngozi) : les provinces de Kayanza, Ngozi, Kirundo, Muyinga.
- 2. Région Centre-Est (Lieu de rencontre à Gitega) : les provinces de Muramvya, Gitega, Ruyigi, Cankuzo.
- 3. Région Sud (Lieu de rencontre à Makamba) : les provinces de Rumonge, Bururi, Makamba et Rutana.
- 4. Région Ouest (Lieu de rencontre à Bujumbura Mairie) : les provinces de Cibitoke, Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Mwaro.

Afin d'installer une dynamique de groupe productive, 8 à 20 personnes ont été réunies pour une séance de Focus Group durant autour de 2h30 ou 3h00 au maximum: 10 minutes d'introduction par le Facilitateur, entre 2h00 et 3h00 de débats-discussions, et 10 minutes de synthèse et clôture. Dans l'ensemble, chaque focus group a duré en moyenne 3h de temps.

Quant à la formation des équipes de participants aux différentes sessions de focus groups, nous avons pratiquement et scrupuleusement bien respecté les règles standards de la recherche qualitative par animation de groupes focalisés. Pour autant que cela a été possible, le lieu d'animation du Focus Groupe a été le plus neutre possible, le plus calme possible, le plus agréable et le plus rassurant qui soit afin que les participants s'expriment à cœur ouvert et sans aucune réserve. Qui plus est, la formation des équipes de participants à une même session de consultations a obéi aux principes incontournables de plus grande homogénéité possible: nous avons évité, tant que faire se peut, la présence de supérieurs hiérarchiques dans une même session avec leurs dirigés et/ou subalternes, étant donné que certains sujets sont plus facilement évoqués dans un "entre soi" relatif.

Nous avons ainsi formé, dans chaque lieu, un groupe focalisé (Focus Group) comprenant une moyenne de participants raisonnable et tenant compte des critères ci-avant précisés.

Les 56 Focus Groupes suivants ont été organisés:

Au niveau central à Bujumbura : 20 Focus Group organisés par le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (RCO)

- 5 Focus Groupes des experts des Nations Unies dans les secteurs des axes 1 (Gouvernance, état de droit, droit de l'homme et genre), axe 2 (développement économique), axe 3 (accès aux services sociaux de base)
- 2 Focus Group du GTG: Group Thématique Genre
- 1 Focus Group du secteur privé (national) et des rencontres individuelles avec les opérateurs économiques clés internationaux
- 2 Focus Groupes des ONG Internationales
- 2 Focus Groupes des ONG nationales et Organisation d'Appui au monde rural
- 1 Focus Group des Organisations des jeunes
- 1 Focus group des Femmes entrepreneurs
- 1 Focus Group des organisations féminines
- 1 Focus Group des différentes Confessions religieuses
- 1 Focus Group sur le VIH/SIDA
- 1 Focus group sur les Droits de l'homme
- 1 Focus Groupe des Chercheurs/Universitaires/Académiciens (différentes sommités identifiées à travers tout le pays où se trouvent les Centres de Recherche, les Think-Tanks, les Universités, etc...)
- 1 Focus Groupe des partenaires clés au développement

Au niveau communautaire/ des 4 régions du pays : 36 Focus Groupes organisés par le RCO en étroite collaboration avec le Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social (CURDES) de l'Université du Burundi.

- 2 Focus Groupes des Rapatriés/Retournés Volontaires;
- 5 Focus Groupe des Déplacés Internes de guerre ou de catastrophes naturelles;
- 4 Focus Groupe des Populations Cibles Bénéficiaires des Programmes des Agences du Système des Nations-Unies au Burundi;
- 10 Focus Groupe des Groupes Marginalisés: Albinos; Batwa; Handicapés;
- 3 Focus Groupe des Etudiants Universitaires: Les étudiants identifiés parmi les Représentants d'étudiants dans différents Campus de la région;
- 4 Focus Groupe des Experts Sectoriels: Le Directeur Provincial de l'Enseignement DPE (Tous); Le Directeur Provincial de la Santé - DPS (Tous); Le Directeur Provincial de l'Agriculture et de l'Elevage - DPAE (Tous); Le Chef d'Antenne du Plan (Tous);
- 4 Focus Groupe des autres acteurs y compris les Administrateurs: Le Coordonnateur

Provincial du Centre de Développement Familial et Communautaire CDFC (Tous); Le Coordonnateur Provincial du Comité Provincial de Développement Communautaire - CPDC (Tous); Le Coordonnateur Communal du Comité Communal de Développement Communautaire - CCDC pour la Commune où a eu lieu l'activité; Le Coordonnateur Communal du Comité de Développement Familial - ABAREMESHAKIYAGO;

- 3 Focus Groupe des Leaders Communautaires: Leaders FONDATION INTAHE; Leaders IMBONEZA; Leaders ABATANGAMUCO;
- 1 Focus Groupe des Administratifs: 18Conseillers des Gouverneurs pour 18 Provinces du Burundi;

2. Résultats sommaires des Focus Group

- « Nous sommes contentes que le Système des Nations Unies commencent à nous consulter sur les questions de développement socio-économique comme groupe » : femmes entrepreneurs, femmes des OSC, ONG nationales et Internationale, OSC, etc.
- « Nous ne voulons pas que l'on nous qualifie de « vulnérable non capable de contribuer effectivement au développement de son propre pays ». Il faut nous appuyer dans l'utilisation de nos forces et aptitude pour le développement de notre pays. Les vulnérables chez nous reçoivent des aident humanitaires et ne bénéficient pas des programmes de développement comme les vaches laitières etc. » : certains participants du centre est du pays.
- « Nous souhaitons que nos idées soient traduites en action et nous souhaitons que vous continuez de nous consulter dans le futur sur des questions de développement socio-économique » : presque tous les participants des Focus Group à l'intérieur du pays

2.1 Principaux enjeux de développement du Burundi

Les consultations en Focus Groups (Groupes Focalisés) animés à travers tout le pays ont permis de dégager les principaux enjeux autour desquels s'articule la problématique de la réalisation d'un développement inclusif pour tous et les enjeux suivants ont été évoqués (*pas par ordre d'importance*): la Sécurité, la Justice, la Bonne Gouvernance, les Droits de l'Homme, l'Agriculture et l'Elevage, la Santé, l'éducation, l'Environnement et Changements Climatiques, la dividende démographique, l'Egalité, l'Inclusion Sociale et l'Equité, l'Emploi et la Sécurité sociale, les Infrastructures socio-économiques, le développement du secteur privé et industrialisation ainsi que les difficultés d'accès aux facteurs de production: la terre et le capital (crédit rural).

Enjeu 1. La Sécurité

Dans le secteur de la sécurité, un *environnement sécuritaire sain et stable et rassurant pour tous* a été évoqué par tous les focus groupes animés comme étant un préalable à toute initiative de développement tant au niveau du Pays qu'au niveau individuel de chaque Citoyen Burundais.

La situation d'insécurité au Burundi est généralement causée par l'instabilité politique et institutionnelle et la fragmentation politico-ethnique qui entraine toujours un environnement d'insécurité. Depuis l'indépendance, le pays a connu des crises ethniques mais aussi des tensions et de la méfiance entre les ressortissants des différentes régions (comme par exemple la légendaire opposition Muramvya/Bururi). Malheureusement, le maintien au pouvoir des dirigeants prime sur la gestion de l'insécurité ou l'instabilité politique. Bien plus, la présence de groupes armés dans l'environnement régional par ailleurs trop volatile et l'absence de mécanismes d'alerte et de prévention des conflits sont des phénomènes catalyseurs de l'insécurité au Burundi. Qui plus est, le manque de justice ou la récurrence de justice mal rendue qui encourage l'impunité et les cas de justice populaire préjudiciable à la paix sociale et à la sécurité de la population.

Enjeu 2. La Justice

Dans le secteur de la justice, il a été unanimement établi que « Une justice indépendante, équitable et accessible à tous revêt un caractère incontournable comme préalable au développement ». C'est ainsi que les principaux enjeux formulés dans ce secteur s'articulent autour des points ci-après : impunité ; accès insuffisant à la justice des minorités et des catégories des personnes vulnérables ; lenteur dans le traitement des dossiers et dans l'exécution des jugements rendus ; lenteur pour rendre et exécuter les jugements dans les différents tribunaux (une justice retardée étant une justice refusée – justice delayed is justice denied) ; une forte corruption récurrente dans les tribunaux ; mauvaises conditions de détention des prisonniers ; insuffisance de ressources humaines et matérielles dans les instances judiciaires qui sont par ailleurs trop éloignées de la population ; persistance des violences sexuelles et basées sur le genre ; manque de loi protégeant les albinos ; les inégalités d'accès à la justice pour certaines couches de la population des différentes ethnies (Batwa); pénalisation des LGBTQIA ; existence des cas de justice populaire préjudiciable à la paix sociale et à la sécurité de la population suite aux lacunes du système judiciaire ; l'absence de valorisation des mécanismes communautaires de résolution des conflits (les Bashingantahe/Notables) ; les conflits familiaux.

Enjeu 3. La Bonne Gouvernance

La bonne gouvernance dans tous ses aspects a été évoquée comme étant à la base de la lutte contre la pauvreté et la corruption, et par voie de conséquence, comme un préalable au développement socio-économique. Ainsi, il a été recommandé un bon enracinement effectif des valeurs, principes et normes de bonne gouvernance, de démocratie et de respect des droits de l'homme; une mise en pratique des mécanismes prévus et des bons slogans de « tolérance zéro » vis-à-vis des pratiques de corruption, de violation des droits de l'homme et de malversations de toutes sortes.

Dans ce secteur de la bonne gouvernance, les principaux enjeux formulés dans s'articulent autour des points ci-après : la mauvaise gestion de la chose publique et la corruption généralisée ; faiblesse et instabilité des institutions ; le favoritisme à couleur politico-ethnique ; le népotisme, ; l'absence de « séparation des pouvoirs » qui mine le bon fonctionnement de l'administration publique à tous les niveaux ; la décentralisation non effective aux niveaux politique/souveraineté, fiscal et administratif : le poids de la politique sur les jeunes institutions locales, la loi sur le transfert des compétences aux communes n'est pas mise en œuvre alors que la porte d'entrée du développement est la commune ; insuffisance de leadership fort pour le pilotage du développement socio-économique/Quel leader émergent, pourquoi et pour qui ?

Bien plus, il a été signalé d'autres enjeux comme : réduction de l'espace et liberté d'expression pour l'opposition politique, les organisations de la société civile et des médias ; existence de nombreux défis de fonctionnement des institutions de contrôle et de régulation publics ; insuffisance des financements de l'économie et de ses secteurs clés : persistance du phénomène de dépendance de la population face à l'aide étrangère ; l'insuffisance de la cohérence de l'aide humanitaire et du développement ; absence de stratégie claire de pérennisation des projets et programmes financés par les Nations Unies et les partenaires au développement ; multiplicités des approches de développement sur les mêmes cibles ; absence de coordination des partenaires au niveau technique et stratégique ; absence/insuffisance de stratégie de communication et redevabilité entre acteurs du développement et population ; absence de valorisation de l'institution des Bashingantahe au niveau politique et communautaire ainsi que l'existence des mouvements migratoires forcés des populations (déplacement, exil, retour-rapatriement.

Enjeu 4. Les Droits de l'Homme

Dans le secteur des droits de l'homme, les participants dans les consultations sont revenus sur le renforcement d'un Etat de Droit et la sensibilisation de toute la population aux droits élémentaires et aux droits des minorités et des groupes spécifiques marginalisées.

C'est ainsi que les principaux enjeux formulés dans ce secteur de droits de l'homme s'articulent autour des points ci-après : persistance des violations des droits de l'homme, l'ignorance par la population du contenu des droits de l'homme et des lois qui les protègent ; discrimination contre

les femmes et surtout les femmes rurales, la persistance des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) et impunité de ses auteurs ; l'extrême pauvreté féminisée bien que les femmes soient le pilier de l'économie du pays et du ménage ; la protection des femmes et des enfants issus des mariages illégaux conformément à la nouvelle loi interdisant le concubinage ; les inégalités de genre et le manque d'équité dans le partage des biens familiaux ; persistance du phénomène de trafics des jeunes filles avec la corruption y afférant ; le travail des enfants surtout dans les différentes villes du pays ; une forte discrimination vis-à-vis des groupes ethniques minoritaires et des groupes sociaux marginalisés et vulnérables au niveau national, communautaire et familial (Batwa; Handicapés; Albinos; Déplacés de la crise politique de 1993, etc...) ; répartition inégale et inéquitable des richesses du pays : une poignée des dignitaires accaparent les ressources du pays au détriement de la population burundaise ; prédominance de l'exclusion politique et manque d'alternance au pouvoir qui créent des mésententes et conflits politico sécuritaires.

D'autres enjeux identifiés sont notamment la restriction des espaces politiques, des libertés d'expression qui limitent fortement les droits de l'homme et constituant une menace à la paix et à la stabilité du pays ; les assassinats des albinos pour des raisons de certaines croyances ; la non prise en compte du handicap dans les actions des partenaires œuvrant dans le domaine des droits humains ; l'ignorance de la convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes vivant avec handicap, l'insuffisance des capacités de production du rapport parallèle sur la mise en œuvre de ladite Convention.

- 1. La faible insertion socio-économique des femmes vivant avec handicap.
- 2. L'inaccessibilité à l'éducation et à la formation professionnelle pour les personnes vivant avec handicap.
- 3. L'ignorance sur la capacité des femmes et filles vivant avec handicap.
- 4. Les femmes vivant avec handicap sont particulièrement victimes de viols.

Les violations des droits de l'homme au Burundi sont causées entre autres par : la corruption presque généralisée; l'exclusion; l'impunité, la restriction de libertés politiques et individuelles, la discrimination à l'égard des femmes et des filles, le manque de respect des droits des minorités, la prédominance de l'exclusion en politique et le manque d'alternance au pouvoir ; la mauvaise gouvernance politique, économique et sociale; la méconnaissance de la population (femmes et filles en particulier) sur les lois qui les protègent ; le manque de textes accompagnant la mise en application de lois déjà votées ; le manque d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme et la faiblesse du niveau d'éducation de la population.

Enjeu 5. L'Agriculture et l'Elevage

L'agriculture et l'élevage devrait recevoir une attention particulière car c'est le socle même de toute l'économie du pays en mont et en aval. Les défis sont multiples dans ce secteur qui est lié à tout le reste de l'économie. C'est ainsi que les principaux enjeux formulés dans ce secteur de l'agriculture et de l'élevage s'articulent autour des points ci-après :

- 1. Un secteur agro-pastoral de subsistance et non pas tourné vers le marché inclusif
- 2. Des techniques de production rudimentaires
- 3. L'insuffisance d'intrants agricoles (semences sélectionnées, engrais, etc.) et d'élevage.
- 4. L'insuffisance des plants de semences sélectionnées.
- 5. La faible (ou non) adoption des meilleures techniques culturales (techniques modernes).
- 6. Le faible développement des filières agro-pastorales.
- 7. L'insuffisance de pluies ou surabondance de pluies (endommageant les cultures).
- 8. La non maîtrise de l'eau d'irrigation et non-captation des eaux des pluies à des fins d'irrigation.
- 9. L'insuffisance de terres à cultiver (exiguïté des terres cultivables) à cause de la pression démographique
- 10. La dégradation des terres arables.
- 11. Les menaces des terres arables par l'extension des villes et bidonvilles (*Absence des schémas directeurs du pays*)
- 12. L'absence d'une politique foncière avec des stratégies/orientation sur la gestion et utilisation de la terre. Cela a des conséquences dont notamment l'exacerbation des conflits fonciers au niveau des familles et des communautés
- 13. Le manque de produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires (manque de soins fournis au bétail, le bétail non vacciné, etc.)
- 14. Présence des gaz à effets de serre et ses conséquences catastrophiques sur la productivité agricole
- 15. La faible production agricole : cela entrainant la malnutrition, la faim et même les abandons de scolarisation
- 16. Le manque de propriétés foncières pour les femmes, l'ethnie des BATWA et les déplacés internes
- 17. L'absence de la valorisation du rôle de la femme dans le développement du monde rural. La femme rurale n'a pas suffisamment accès aux facteurs de production et reste largement ignorée et discriminée dans la plupart des processus de consultation, de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes agricoles et de développement du monde rural
- 18. Existence du phénomène d'accaparement des terres des personnes démunies par des personnalités d'influence pour des fins de spéculation, sans pour autant les exploiter.

- 19. Insuffisance du financement agricole à cause des risques élevés y afférant
- 20. Insuffisance des infrastructures comme l'énergie (alternative), les pistes rurales, les TIC handicapant le développement de l'agro-industrie dans le pays et le développement des chaines de valeurs.

Les causes profondes des problèmes du secteur de l'Agriculture et de l'Élevage au Burundi sont notamment : l'exiguïté des terres liée à la démographie galopante ; la faible ou absence de diversification de l'économie burundaise ; les pratiques agro-pastorales trop archaïques et à très faible productivité ; l'insuffisance des intrants agricoles et d'élevage ; l'absence ou faiblesse extrême de l'encadrement spécialisé et rapproché des activités agro-pastorales ; faiblesse de la recherche & développement dans le secteur agro-pastoral tout comme dans les autres secteurs de développement économique ; l'absence ou faiblesse des investissements dans le secteur agro-pastoral ; le manque de garanties pour accéder aux crédits bancaires en vue de financer les activités agro-pastorales en milieu rural ; absence d'assurance agro-pastorale pour couvrir les risques liés aux aléas climatiques et autres dans ce secteur ; les changements climatiques et la destruction de l'environnement ; la valorisation des femmes et leurs accès aux facteurs de production dans le monde rural ; la faiblesse du niveau d'éducation et de sensibilisation de la population et la faiblesse de la coordination des ministères impliqués dans le développement du monde rural.

Enjeu 6. La Santé et VIH/SIDA

Le secteur de la santé reste préoccupant et c'est un secteur aux multiples défis étant donné qu'il est intimement lié à la situation nutritionnelle et reste soumis à des aléas de fléaux et maladies endémiques imprévisibles. Ce secteur est aussi intimement lié à tout le reste de l'économie car une population qui est en mauvaise santé ne peut rien produire et elle devient un fardeau pour l'économie.

Les principaux enjeux formulés dans ce secteur de la santé s'articulent autour des points ci-après :

- 1. La pauvreté qui empêche certaines couches de la population d'accéder aux structures sanitaires ;
- 2. L'insuffisance du personnel qualifié et du matériel adéquat pour les structures de soin ;
- 3. La problématique de financement du secteur et la mauvaise gestion des ressources financières existantes ;
- 4. Insuffisance de la qualité du mécanisme de suivi-évaluation du secteur ;
- 5. La faim/la famine et le changement climatique qui est source de mauvaise santé et de persistance de certaines maladies ;
- 6. L'insuffisance et l'inaccessibilité géographique des centres de santé et hôpitaux ;
- 7. La répartition inéquitable des ressources disponibles ;
- 8. La mauvaise répartition des donateurs appuyant le secteur santé;
- 9. La rupture de certains produits pharmaceutiques et autres intrants ;

- 10. La déficience en matière de renforcement de capacités des prestataires des soins ;
- 11. Insuffisance des services de santé de la reproduction
- 12. L'insuffisance des laboratoires pour le suivi des personnes vivant avec le VIH (charge virale PCR) et le diagnostic de la tuberculose ;
- 13. Le problème du système de référence et contre référence (fonctionnement des ambulances) ;
- 14. La persistance des endémies et épidémies (choléra et paludisme) ;
- 15. Le non-respect des normes d'hygiène et/ou du code de l'eau ;
- 16. Insuffisance de l'offre et de la demande des soins de qualité surtout chez les femmes enceintes et les enfants vivant avec le VIH avec la vision d'atteindre toutes femmes enceintes VIH au cours du premier trimestre de la grossesse pour les mettre sous ARV afin de protéger l'enfant, les familles et les communautés sensibilisées pour le recours à temps aux soins prénataux y compris le dépistage du VIH et le maintien des femmes sous ARV afin de maintenir une charge virale indétectable, mais aussi le suivi des enfants nés de mère VIH +
- 17. Une insuffisance du personnel médical qualifié et motivé, entrainant une offre de service de santé qui laisse à désirer.
- 18. La morbidité liée à la mauvaise alimentation et aux mauvaises conditions de vie de la population affectant négativement sa capacité productive.
- 19. Existence des barrières socioculturelles qui empêchent les hommes à s'intéresser aux soins de santé reproductives y compris la PTME
- 20. Faible tôt d'enfants VIH + dépistés et mis sous ARV. Selon les données disponibles aux programmes moins de 30% d'enfants bénéficient d'un traitement ARV. La véritable causent de cette situation est que ces enfants ne sont dépistés et par conséquent ne sont pas mis sous traitement.
- 21. L'environnement socio-économique qui limite l'investissement dans la prévention du VIH prenant compte la complexité de facteurs influençant cette infection surtout chez les jeunes. Les racines profondes sont de nature comportementale principalement dans le domaine de la sexualité et limites d'approches visant un réel changement de comportement dans un environnement de vie des jeunes complexe (pauvreté, conflits, croyances, ignorance,...).
- 22. Le taux de prévalence élevé du VIH SIDA chez les travailleurs du sexe
- 23. La faible accès aux ressources monétaires des PVVS surtout les enfants infectées ou affectées par le VIH/SIDA et la faible accès aux services sociaux de base comme la nutrition, les soins de santé nécessaires liés aux maladies opportunistes et aux autres vulnérabilités. Les racines profondes seraient la faiblesse des revenus causée par la vulnérabilité (ménages) et faible niveau de développement du Pays (croissance économique inclusive)
- 24. Absence d'assurance maladie pour personnes âgées : Tout en saluant les mesures de gratuité de soins de santé pour les nouveaux nés, les personnes âgées ont des difficultés à se faire soigner faute de moyens financiers suffisants. La carte d'Assurance maladie/CAM n'est pas suffisante pour ces derniers.

En sommes, les problèmes liés au secteur de la santé au Burundi sont entretenus, entre autres causes profondes, par : le non-respect des normes d'hygiène et/ou du code de l'eau ; la pauvreté ; la faim et la famine ; l'insuffisance et l'inaccessibilité géographique des structures de soins de santé ; l'insuffisance du personnel qualifié; la rupture de certains produits pharmaceutiques et autres intrants suite au manque de devises et à la question de gouvernance du secteur ; la déficience des capacités des prestataires des soins ; la faiblesse de la recherche & développement dans le secteur sanitaire ; la faiblesse du niveau d'éducation et de sensibilisation de la population ; la discrimination vis-à-vis des populations locales notamment les groupes marginalisés (Batwa , Albinos, Personnes vivant avec Handicap/PVH, Déplacés intérieurs et Rapatriés, les LGBTQIA, etc.) doublée d'une absence de couverture en termes d'assurance maladie pour personnes âgées et autres groupes vulnérables.

Enjeu 7. L'Education de qualité

Le secteur de l'éducation a connu des progrès mais il reste préoccupant car les défis y sont encore nombreux, surtout que les réformes y introduites ne sont pas encore bien internalisées et/ou manquent encore de politiques/mesures d'accompagnement pour un suivi efficace et l'atteinte des bons résultats. Une *éducation de qualité et accessible à tous* a été évoquée comme étant une condition afin de bénéficier du dividende démographique et ainsi accéder au développement souhaité. Les principaux enjeux formulés dans ce secteur de l'éducation s'articulent autour des points ci-après :

- 1. L'inaccessibilité à la scolarisation due de la pauvreté. La gratuite de scolarisation n'est pas effective et cause des abandons scolaires
- 2. Le problème de l'inadéquation Formation Emploi;
- 3. L'insuffisance de la formation technique et professionnelle de qualité;
- 4. La fuite de cerveau des enseignants et professeurs qualifiés
- 5. L'insuffisance d'Educateurs/enseignants qualifiés et motivés (salaires dérisoires et perturbation basée sur les redéploiements et recrutements réalisés sur base des critères politiques et non de compétence)
- 6. L'insuffisance du matériel didactique adéquat;
- 7. L'insuffisance de salles de classes
- 8. Les taux d'abandons scolaires élevés liés notamment à l'extrême pauvreté, les famines et la faim ainsi que les grossesses non désirées. Ce phénomène s'accentue chez les personnes marginalisées.
- 9. Mauvais système de planification et de suivi-évaluation du secteur
- 10. La surpopulation des salles de classes existantes avec impact négatif sur la qualité des enseignements reçus par les élèves;
- 11. Le manque de spécialistes dans certains secteurs clés (Ex mines);
- 12. L'insuffisance des mesures d'accompagnement du système du fondamental actuel (mis en place sans analyses préalables) y compris la récupération des enfants qui ne terminent pas le deuxième cycle du fondamental et qui ne se considèrent pas comme des personnes pouvant intégrer le secteur agricole réservé « aux personnes non instruites »,

- 13. L'insuffisance de la connexion des 3 cycles de l'éducation : le fondamental, le post fondamental et l'universitaire.
- 14. Le poids de la politique sur le système éducatif burundais handicape le développement du secteur.
- 15. Perte de vitesse des valeurs sociales et fondamentales de l'école comme le respect des enseignants sont
- 16. La parité fille garçon en diminution à partir du 3^{ème} cycle à causes notamment de l'absence de l'accompagnement de l'âge de la puberté des jeunes filles, les grossesses non désirées, la pauvreté des familles qui les contraint de rester travailler dans les champs, les viols dans les écoles, l'absence du matériel hygiéniques pour les périodes de menstruation, la persistance des préjugés sur la jeune fille etc.
- 17. Les filles n'embrassent pas les domaines scientifiques et porteurs à cause du poids culturel avec des préjugés les enfermant sur elle mêmes. Les changements actuels sont générationnelles. A titre d'exemple, les filles ne sont pas encore nombreuses dans les corps de défenses et de sécurités et dans le secteur du bâtiment.
- 18. L'insécurité alimentaire et la pauvreté dans les familles restent primordiales pour maintenir les enfants à l'école. Il est à noter que, en dépit de la gratuité des frais scolaires dans le fondamentale, les parents sont toujours obligés de payer d'autres frais connexes, aggravant la pauvreté des familles et la déperdition scolaire.
- 19. L'insuffisance de l'offre énergétique dans les milieux scolaires et dans les communautés surtout du milieu rural qui handicapent la qualité de l'apprentissage des enfants.

Les causes profondes de ces problèmes liés au secteur de l'éducation de qualité au Burundi sont entre autres : la croissance démographique explosive ; l'insuffisance des mesures d'accompagnement du nouveau système de l'enseignement fondamental ; l'insuffisance de la planification, gestion et suivi-évaluation du secteur; absence de motivation et valorisation des enseignants avec des capacités qui ne sont pas conséquentes pour assurer une éducation de qualité dans ce nouveau système d'éducation; l'insuffisance de la formation technique et professionnelle adapté au marché ; la surpopulation des classes ; l'insuffisance accrue du matériel didactique à tous les échelons l'extrême pauvreté, la faim et la famine ; la mauvaise santé ; l'insuffisance et l'inaccessibilité géographique des infrastructures scolaires; la corruption ; la discrimination vis-à-vis des populations locales notamment les groupes marginalisés (Batwa , Albinos, PVH, Déplacés intérieurs et Rapatriés, etc.) et autres groupes vulnérables.

Enjeu 8. L'Environnement et les Changements Climatiques

Un *comportement responsable et conséquent vis-à-vis de l'environnement* a été évoqué comme une des conditions qui permettront au Burundi de se développer de façon inclusive et durable en ne laissant personne derrière. Ceci ne peut être réussi que dans un cadre de collaboration sous régional, régional et/ou mondial. Les principaux enjeux formulés dans ce secteur de l'environnement et des changements climatiques s'articulent autour des points ci-après :

- 1. La dégradation de l'environnement en général.
- 2. La pollution.
- 3. La déforestation.
- 4. La désertification.
- 5. Les changements climatiques avec les phénomènes de sécheresse et d'inondation, source de l'insécurité alimentaire, des déplacements internes de la population et de certaines maladies et épidémies.
- 6. Le raccourcissement de la saison des pluies (avec des pluies diluviennes et de la grêle).
- 7. Les aléas climatiques.
- 8. Les intempéries de toutes sortes.

La problématique de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques au Burundi est entretenue, entre autres causes profondes, par : l'utilisation intensive de bois de chauffage ; un comportement de déforestation et de feux de brousses suite aux mentalités ancestrales dépassées et totalement obsolètes compte tenue de la situation actuelle ; les phénomènes hydrologiques (inondations, glissements de terrain, etc.) et météorologiques (cyclones, tempêtes, températures extrêmes, etc.) ; les aléas climatiques et les intempéries de divers ordres ; des catastrophes naturelles ; une population trop nombreuse avec une croissance démographique explosive ; l'exigüité des terres et la faible productivité ; la faiblesse du niveau d'éducation de la population quant au respect de l'environnement et des équilibres de la biodiversité ; faiblesse ou quasi-absence d'infrastructures hydrométéorologiques et météorologiques ; forte utilisation de produits non biodégradables ; une forte désertification et déforestation intense.

Enjeu 9. La problématique socio-démographique

Les principaux enjeux formulés dans ce secteur de la problématique socio-démographique s'articulent autour des points ci-après :

- 1. Une démographie galopante;
- 2. Une densité fortement élevée;
- 3. Une véritable bombe à retardement pour les jeunes non scolarisés, ceux déscolarisés et les jeunes diplômés chômeurs;
- 4. Le manque de planning familial;

- 5. Plusieurs personnes dépendantes: Avec des familles larges, il arrive souvent qu'il n'y ait que seulement une personne qui gagne des revenus dans toute la famille.
- 6. Si le taux de chômage n'est pas jugulé ou, à la limite, nivelé à la baisse, le pays ne va pas se développer.

La problématique socio-démographique au Burundi trouve notamment ses racines dans: l'insuffisance de la pratique du planning familial ; des mentalités ancestrales dépassées et totalement obsolètes sur les naissances et le nombre d'enfants ; une population trop nombreuse avec une croissance démographique explosive ; insuffisance de la mise en œuvre de la politique de dividende démographique ; la faiblesse du niveau d'éducation de la population

Enjeu 10. L'Emploi et la Sécurité sociale

Les principaux enjeux formulés dans ce secteur de l'emploi et de la sécurité sociale s'articulent autour des points ci-après :

- 1. De forts taux de chômage (absence de statistiques sur l'emploi réalistes et régulièrement mises à jours);
- 2. Une économie et une production non suffisante pour absorber le chômage
- 3. Manque de résultats tangibles et lenteur dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi;
- 4. Faiblesse ou absence de planification de politique de l'emploi basée sur les statistiques démographiques réalistes et mises à jour;
- 5. Une jeunesse burundaise presque laissée à elle-même;
- 6. Manque de politique sociale visant l'inclusion sur le marché de l'emploi et l'assistance aux chômeurs;
- 7. Système de sécurité sociale trop lacunaire, voire discriminatoire vis-à-vis de certaines catégories minoritaires, les marginalisées et les personnes agées.

Enjeu 11. L'Egalité, l'Inclusion Sociale et l'Equité

Les principaux enjeux formulés dans ce secteur de l'égalité, l'inclusion sociale et l'équité s'articulent autour des points ci-après :

Equité et Egalité de genre

• La problématique d'accès aux facteurs de production comme la terre, exacerbée par l'absence de la loi sur les successions pour les femmes, et les crédits indispensables à la production surtout agricole occupant plus de 90% de la population burundaise à majorité féminine. La femme rurale n'est pas crédible d'autant plus qu'elle n'a pas de garantis exigés par les institutions bancaires et de microfinances ;

- Les analyses, les politiques et les programmes du pays au niveau central, déconcentré et local qui n'adressent pas suffisamment les questions de genre et qui sont souvent neutres laissant perdurées les inégalités et les discriminations;
- La faible participation des femmes et des filles dans les processus politique et économique du pays avec comme conséquence une faible représentation des femmes dans les sphères de prise de décision pour les postes électives et non électives ; La question des compétences et des capacités des femmes et filles restant toujours un enjeu majeur dans ce domaine où les enjeux politiques priment souvent sur l'intérêt général ;
- Les abandons scolaires des filles liés surtout aux grossesses non désirées, aux abus sexuels, aux mariages précoces, à l'utilisation des filles dans les travaux ménagers, à la pauvreté, à la persistance de la mentalité ancestrale dans certaines localités rurales stipulant que le diplôme de la fille est son mari, etc. ;
- Auto discrimination des filles dans leurs orientations scolaire et académique au niveau des secteurs porteurs et des domaines scientifiques et technologiques. Elles font souvent des cycles courts des écoles secondaires (A3, A2, ...) et universitaires (Bac)
- L'analphabétisme, l'ignorance de la loi, l'existence des vides juridiques et des lois discriminatoires
- Le poids de la culture burundaise qui véhicule des inégalités à travers des adages, des proverbes et des pratiques discriminatoires toujours ancrés dans la société
- La surcharge du travail des femmes qui les empêchent de s'épanouir et participer dans les travaux de développement
- La nouvelle loi interdisant le concubinage : il y a plusieurs femmes, qui étaient deuxième ou troisième partenaire, qui se retrouvent dans la rue avec leurs enfants. Ces femmes et ces enfants ont besoin d'assistance et de protection.
- Banalisation et impunité des auteurs des viols envers les filles et les femmes et les violences conjugales;

Autres enjeux de l'égalité, inclusion sociale et Equité

- 1. Exclusion côté académique : problème de valorisation des diplômes (ex : BAC);
- 2. Les déplacés internes se considèrent comme des orphelins des programmes de développement. Ils subissent également des discriminations et intimidations de certaines autorités au niveau local et collinaire.
- 3. Les personnes rapatriées ou retournées connaissent une misère sans précédent dans leur vie communautaire car les quit retour servent à la fois dans la satisfaction des premiers besoins élémentaires de survie, mais également dans la réhabilitation de leurs maisons. Ils n'ont pas d'appui pour leur réinsertions socio-économiques.

- 4. Manque de lois instruisant le respect des droits des personnes vivant avec un handicap;
- 5. Discrimination et maltraitance des femmes Albinos. Les femmes albinos n'arrivent pas à se marier à cause de cette discrimination. Celles qui mettent au monde un albinos sont souvent chassées de leurs foyers.
- 6. Les Albinos ne sont pas représentés dans le gouvernement et il y a une discrimination des Albinos dans le recrutement d'employés;
- 7. Non légalisation des mariages des femmes Albinos;
- 8. Non-respect de la représentativité des Batwa dans toutes les instances de la nation.
- 9. Les Batwas se sentent discriminés un peu partout; surtout dans les postes de prise de décision et dans les communautés
- 10. Les Personnes vivant avec handicaps se sentent discriminés et oubliés par la loi dans plusieurs aspects: santé d'abord (équipements et soins trop chers), éducation non adaptée aux différents types de handicap, etc;
- 11. Les Albinos et les LGBTI (Lesbiennes, gays, transgenre intersexués) se sentent laissés pour compte dans les aspects sanitaires et au niveau de la protection par la loi et surtout l'accès à la justice;
- 12. La criminalisation de l'homosexualité
- 13. Un Code électoral non inclusif vis-à-vis des Personnes vivant avec un handicap;
- 14. Inaccessibilité à l'emploi dû à la discrimination vis-à-vis des Personnes vivant avec un handicap.
- 15. Les personnes vivant avec un handicap (PVH) accèdent difficilement aux lieux physiques et/ou aux informations: peu d'infrastructures adaptées aux handicapés. Par exemple, l'hôtel où s'est déroulée la discussion ne disposait pas de passage pour handicapés ; il faut absolument emprunter des escaliers pour accéder aux différentes salles.
- 16. La jeunesse est souvent reléguée au second plan quand il s'agit de planifier ou d'accorder des avantages mais fortement sollicitée pendant les campagnes électorales et dans d'autres actes dégradants (souvent de violence).
- 17. Inaccessibilité aux soins pour les vulnérables, déplacés et élèves des familles démunies.
- 18. Faible participation de femmes dans le gouvernement et autres instances de prise de décisions et non-respect des quotas établis dans la loi organique et autres textes réglementaires.
- 19. L'inaccessibilité au système de protection sociale pour les personnes handicapées.
- 20. La méconnaissance des données statistiques sur les personnes handicapées.

Enjeu 12. Les infrastructures socio-économiques

Les principaux enjeux formulés dans ce secteur des infrastructures socio-économiques s'articulent autour des points ci-après :

- 1. Le manque d'électricité entrave le développement des industries et, par voie de conséquence, inhibe ou empêche le développement socio-économique dans son ensemble.
- 2. Il y a plusieurs projets qui ne peuvent pas être exécutés sans énergie électrique suffisante.

- 3. L'insuffisance des infrastructures routières, leur inexistence dans certaines régions, et leur très mauvais état restent des obstacles à surmonter pour asseoir une véritable dynamique de développement socio-économique. Le réseau routier burundais reste, en grande majorité, de piètre qualité et largement insuffisant à tous les échelons (rural comme urbain).
- 4. Les infrastructures urbaines doivent être repensées et réaménagées car la mauvaise planification et la faible urbanisation risquent de couter cher en termes d'impact sur l'environnement;
- 5. L'économie burundaise reste faiblement monétarisée, le taux d'inclusion financière reste un des plus faibles du monde, et cela s'accentue lorsque l'on remonte aux milieux ruraux. Cette faiblesse de l'inclusion financière est certainement liée aux deux phénomènes/maux qu'il faut aussi chercher à juguler : la faible monétarisation et le manque de diversification de l'économie burundaise.
- 6. L'économie burundaise reste fortement dépendante vis-à-vis des importations alors que les opportunités ne manquent pas au pays. Cette forte dépendance est le résultat inévitable de la faible créativité, du manque d'innovation et de l'absence quasi-généralisée d'esprit d'initiative chez les Burundais. Ceci reste alors un handicap à la diversification de l'économie telle que souhaitée et deca aggrave la vulnérabilité socio-économique du pays et de la population appartenant aux couches défavorisées en particulier.

Enjeux 13 : Le développement du secteur privé

Les grands enjeux relevé au niveau du secteur privé sont notamment :

- 1. Secteur privé embryonnaire, non créatrice d'emplois avec comme défis corolaire: l'augmentation du chômage,
- 2. Secteur privé dominé par le secteur informel. L'économie formelle reste faible cédant la place à l'économie informelle dominée par le secteur informel.
- 3. Un environnement des affaires non propices au développement du secteur privé (insécurité et instabilité politique, l'environnement légal lacunaire, etc).
- 4. La politisation du secteur privé burundais avec le renchérissement du phénomène de corruption et des pots de vins ainsi que l'évasion fiscale.

2.2 Tendances futures du développement du Burundi

Les consultations en Focus Groups (Groupes Focalisés) animés à travers tout le pays ont permis de dégager les tendances futures pour accélérer la réalisation d'un développement inclusif pour tous. Les propositions ci-après ont été retenues dans la majorité des FG animés comme devant guider les tendances futures pour le développement du peuple Burundais. Ces tendances doivent respecter le principe de ne laisser personne derrière tout en intégrant les besoins des hommes et des femmes, des filles et des garçons et les ceux des groupes marginalisés et discriminés.

Tendance 1. Sécurité et Stabilité Institutionnelle: Une politique ferme de stabilisation des institutions et de garantie de sécurité pour tous devrait être engagée et pérennisée en vue d'asseoir des institutions stables et efficaces avec garantie d'une sécurité pour tous, à Court, Moyen et Long Terme. Un *environnement sécuritaire sain et stable et rassurant pour tous* a été évoqué par tous les focus groupes animés comme étant un préalable à toute initiative de développement tant au niveau du Pays qu'au niveau individuel de chaque Citoyen Burundais.

Tendance 2. Justice, Véritable Etat de Droit et Bonne Gouvernance : Il faudrait, en priorité, mettre en place un vaste programme de sensibilisation sur les droits de l'homme, les droits des femmes et des filles, les droits des enfants, et surtout les droits des minorités, en particulier, les groupes marginalisés. Pour une réussite des programmes de développement, il a été souligné qu'il faudrait aussi mettre en place des lois spécifiques de mise en application des droits des minorités et une pratique de large concertation et consultation de toutes les couches de la population avant tout changement d'orientation des politiques nationales. Aussi est-il qu'une justice indépendante, équitable et accessible à tous revêt un caractère incontournable comme préalable au développement. Qui plus est, la bonne gouvernance dans tous ses aspects a été évoquée comme étant à la base de la lutte contre la pauvreté et la corruption, et par voie de conséquence, comme un préalable au développement socio-économique.

Tendance 3. Alignement des politiques et stratégies nationales: Il a été formulé le souhait que les politiques sectorielles du Burundi soient toutes alignées aux engagements internationaux auxquels le Pays a souscrit, et que ces politiques sectorielles doivent elles-aussi être alignées aux stratégies programmatiques nationales visant le développement durable et inclusif de la Population. En outre, une véritable plateforme de suivi des politiques nationales devrait être mise en place en vue d'assurer une continuité des politiques et programmes.

Tendance 4. Dividende démographique, emploi et croissance économique : Dans un avenir proche, il faudrait mettre en place un observatoire national de la politique nationale de population pour une meilleure planification et pour un suivi efficace des politiques visant la maitrise de la croissance démographique. Il faudrait également miser sur la création de la richesse et de la politique et initiatives innovées de création de l'emploi des jeunes et la stimulation de la croissance économique inclusive et durable. C'est donc à cette condition que l'objectif de la réalisation d'un véritable dividende démographique pour le Burundi pourrait être atteint. Aussi faut-il qu'il y ait des statistiques sur les secteurs socio-économiques (démographie, emploi, éducation, santé, agriculture, genre etc.) réalistes et régulièrement mises à jour pour le Burundi.

Tendance 5. Sécurité Alimentaire et développement du monde rural via le secteur agricole et énergétique : Une Agriculture modernisée, visant l'autosuffisance alimentaire et le développement des chaines de valeurs doit être pratiquée. Une politique Nationale de Subvention des Intrants Agricoles et d'Elevage doit être entreprise. L'accompagnement et l'encadrement conséquents de la population dans les activités d'agriculture et d'élevage au niveau local doit être davantage renforcée

avec un suivi plus rapproché et régulier. La promotion de l'accès à l'énergie renouvelable dans le monde rural doit être appuyée et aura un impact multiplicateur sur d'autres secteurs du développement socio-économique. Garantir aux catégories de personnes marginalisées le droit à la terre, leur faciliter l'entrée en possession de titres de propriété.

Tendance 6. Inclusion sociale, sécurité sociale et protection des groupes vulnérables: Valoriser le rôle de la femme et des jeunes dans le développement du pays avec des programmes appropriés pour leur autonomisation économique.

Appuyer la mise en place et la mise en œuvre d'une politique nationale de sécurité sociale et de couverture de santé visant l'inclusion de toutes les couches vulnérables et des catégories marginalisées. Développer des programmes ne laissant personne derrière et de façon inclusive : toujours veiller à la prise en compte des opinions des couches défavorisées et vulnérables et mettre en place des programmes spécifiques dédiés à les tirer de leur vulnérabilité pour sortir de la phase d'assistance et ainsi participer activement au développement socio-économique du pays. Ici, il a été encore une fois réitéré l'idée de mettre en place des lois spécifiques de mise en application des droits des minorités et une bonne pratique de leur participation dans les organes de prise de décisions. Les programmes spécifiques viseraient, entre autres catégories marginalisées, les Batwa, les Albinos, les Personnes Vivant avec Handicap, les Déplacés intérieurs de guerres ou de catastrophes naturelles, les Rapatriés et les Retournés spontanés.

Tendance 7. Services sociaux de base accessibles, efficaces et de qualité :

- 7.1. Une *Education* de qualité et accessible pour tous, répondant aux besoins du marché avec l'adéquation formation-emplois et tenant compte des différents besoins pour différentes catégories de couches de la population burundaise, surtout celles jugées vulnérables et marginalisées.
- 7.2. Des services de *soins de santé* de qualité et accessible pour tous, tenant compte des différents besoins pour différentes catégories de couches de la population burundaise, surtout celles jugées vulnérables et marginalisées. Ici l'on notera une impérieuse nécessité de prendre en charge les personnes vulnérables (Les Batwa, les PVIH, les minorités sexuelles, les personnes vivant avec handicap/PVH, les Albinos, les Déplacés Intérieurs, Rapatriés et/ou Retournés, etc.) pour tout ce qui est des soins de base ; celle de s'assurer que les Albinos et les PVH ont accès aux soins de santé appropriés étant donné leur état de vulnérabilité sanitaire en construisant des structures sanitaires de référence leur dédiées.
- 7.3. Une sensibilisation accrue aux *règles d'hygiène* et de protection de notre environnement pour une meilleure santé.
- 7.4. Assurer l'accès de tous, sans discrimination aucune, à *l'eau potable* dans les milieux urbains comme dans les milieux ruraux, ce qui améliorera sensiblement la situation sanitaire au niveau de la Population.
- 7.5. Assurer l'accès de tous, sans discrimination aucune, à un *habitat décent*, dans les milieux urbains comme dans les milieux ruraux, ce qui améliorera sensiblement la situation sanitaire au niveau de la Population et contribue ainsi à l'amélioration du potentiel de productivité du pays.

<u>Tendance 8.</u> <u>Urbanisation, Energie et Infrastructures socio-économiques</u>: Pour un véritable décollage économique et une industrialisation en plein essor, il faudra s'atteler au développement des villes secondaires comme pôles de développement régional à travers tout le pays. Il faudra aussi mettre en place un véritable plan de développement des infrastructures socio-économiques comme l'Energie électrique, les Routes, les Chemins de fer; les Ecoles et les Hôpitaux, les Nouvelles Technologies à l'Information et à la Communication (NTIC), etc... Il faudra aussi songer au développement de mécanismes de protection des villes contre les intempéries et les incendies.

Tendance 9. Intégration Régionale et Insertion Mondiale réussies: Parmi les conditions qui devraient attirer l'attention des décideurs et des partenaires pour le développement inclusif et durable du Burundi, il a été recommandé de poursuivre une intégration régionale (commerciale et économique) accrue et stratégique en vue d'aider au désenclavement du pays. Qui plus est, la diversification de l'économie burundaise, l'industrialisation, la création de pôles d'industrialisation dans le pays, la facilitation du commerce et une plus grande ouverture commerciale devraient aider le pays pour mieux s'insérer dans l'économie internationale de plus en plus mondialisée.

Tendance 10. Protection de l'environnement et adaptation aux aléas climatiques : Il faudra absolument lutter contre la désertification et la déforestation au niveau du pays. Une politique ferme de protection de l'environnement doit être rigoureusement mise en œuvre et appuyée par une mise en place de politiques efficaces de résilience aux aléas climatiques dans un cadre de coopération régionale et/ou mondiale. Instaurer des politiques et mécanismes de protection de l'environnement et organiser des séances de sensibilisation pour une éducation au respect de l'environnement et de la biodiversité.

3.3. Quatre domaines porteurs/avec effet multiplicateurs identifiés

- Capital humain inclusif et équitable (Education de qualité avec du matériel, un bon curriculum, des enseignants appropriés et motivés, la valorisation de l'enseignement des métiers répondant aux besoins du pays et du marché et un bon système de planification et gestion du système), un bon système de santé y compris la santé de la reproduction, avec le matériel et les ressources humaines appropriés, une bonne maitrise de la démographie. Ici le focus devrait être porté sur la qualité de l'éducation et de la santé que sur les constructions.
- **Développement du monde rural :** Agriculture modernisée (avec un bon système d'irrigation, le développement des chaines de valeurs, le développement des coopératives et la promotion de la spécialisation régionale), une bonne gestion des ressources naturelles et le développement des infrastructures appropriées (Energie renouvelable, TIC, Piste rurale etc.) tenant compte des besoins des hommes et des femmes
- Paix et gouvernance spécialement la décentralisation, l'aide légale, l'appui aux institutions et l'appui à la cohésion sociale

• Renforcement du rôle de la femme et des jeunes dans le développement avec l'appui à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, la lutte contre les VSBG, le renforcement de l'engagement communautaires pour la réduction des différentes formes de discrimination et inégalités.

3.4 Renforcement du partenariat

En plus de ses partenaires traditionnel dont le gouvernement, le SNU devrait renforcer son partenariat avec :

- Le secteur privé surtout dans les secteurs de l'agro-industrie/ développement des chaines de valeur et création d'emplois ;
- Les OSC (y compris les organisations des jeunes, des femmes et des personnes marginalisées),
- Les ONG internationales et nationales surtout en appui au monde rural;
- Les leaders communautaires (y compris les Bashingantahe, les femmes médiatrices et les autres personnalités de la communauté reconnues comme ayant des valeurs d' « Ubuntu ».) ;
- Les Leaders religieux dans leur diversité
- Les agences des nations Unies non résidentes comme l'OIT pour la création d'emplois, l'ONUDI pour l'industrialisation et la promotion des Petites et Moyennes Industries, UNEP pour les questions environnementales, UNHABITAT pour l'urbanisation et la gestion de la terre.
- La diaspora
- Le renforcement de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire surtout pour la capitalisation des bonnes pratiques et des leçons apprises

Les Nations Unies devraient également :

- Faciliter la coordination des partenaires au développement et les ONG en renforçant des cadres d'échange
- Faciliter la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes conjoints
- Faciliter l'harmonisation des approches de développement au niveau local

3.5. Avantages comparatifs du Système des Nations Unies (SNU)

Le processus de consultations en focus groups a aussi épinglé les capacités du SNU et a aussi procédé à une brève évaluation de ses avantages comparatifs. Ceci a aussi débouché sur certaines recommandations à l'endroit du SNU au Burundi.

D'une part, entre autres forces ou avantages du SNU au Burundi, nous noterons *les avantages comparatifs (AC)* ci-après :

- **AC1.** Le SNU, présent dans tous les secteurs de la vie, pourrait agir en partenariat avec l'administration publique afin de contribuer au développement du pays. Le SNU est en mesure d'impacter les problématiques sociales, économiques et environnementales grâce à son expertise technique et à ses financements de taille.
- AC2. Contrairement à certaines ONGs internationales et à d'autres PTFs, le SNU est présent dans tous les domaines de développement à travers ses agences spécialisées. Par là, le SNU devrait jouer alors un rôle catalyseur dans la stimulation des autres acteurs (PTFs) en vue d'épauler le peuple burundais dans ses efforts de développement durable et inclusif.
- AC3. Le SNU dispose des meilleures capacités techniques et d'un réseau de financement fort considérable, il devrait alors jouer un rôle de premier plan dans l'aide aux populations et au gouvernement en vue de la réalisation des 17 objectifs de développement tels que consignés dans l'Agenda 2030 par tous les dirigeants du monde entier. Le SNU dispose d'un vaste réseau de partenariat et ses sources de financements qui restent largement ouverts à tous horizons.
- **AC4.** Le SNU reste suffisamment avantagé par sa bonne connaissance du contexte national, sa neutralité politique et son impartialité vis-à-vis des éventuelles contradictions internes entre acteurs nationaux.
- AC 5. Le SNU joue aussi le rôle fondamental de pionnier dans le domaine des droits de l'homme. Par là, le SNU dispose d'avantages comparatifs en matière d'appui technique et de plaidoyer dans les sphères de l'application des normes internationales de droits de l'Homme ; le SNU est également bien placé pour le renforcement des institutions démocratiques et de la participation citoyenne (une expertise reconnue pour encourager la participation de la société civile) aux processus de prise de décision, de planification et d'exécution des politiques nationales de développement. Le SNU garde aussi des avantages comparatifs en matière de promotion et de protection des droits des populations vulnérables et marginalisées, en matière de e plaidoyer et d'appui technique au gouvernement dans l'élaboration de politiques et stratégies sectorielles appropriées.

AC 6. Le SNU dispose d'avantages comparatifs en matière de plaidoyer et d'appui technique au gouvernement dans l'élaboration de politiques et stratégies pour l'atteinte des ODD. En outre, le SNU dispose d'une forte maîtrise des techniques de planification et de gestion des programmes, et cela constitue un atout de taille que le pays pourrait mettre à profit. Ces avantages comparatifs s'expriment notamment en termes d'appui à l'administration publique en vue du renforcement des ses capacités de planification, suivi et mise en œuvre des politiques de développement.

ACZ. Le SNU dispose d'une forte expérience des meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance. Le SNU pourrait aussi participer en favorisant l'échange avec d'autres pays africains, asiatiques et/ou latino-américains qui sont jusque-là considérés comme des *success-stories* dans les domaines de réformes en matière de gouvernance et d'impulsion d'une dynamique nationale en vue d'un développement inclusif (ceux qui ont fait mieux avec les OMD).

AC8. Le SNU est à mesure de développer, avec ses diverses agences, une approche multidimensionnelle concertée et intégrée. Cette approche permettrait donc une véritable économie des efforts et des moyens financiers et techniques en vue d'une optimisation de l'efficacité et de l'efficience de son action.

AC9. Le SNU dispose d'une longue et forte expertise en matière de renforcement des capacités commerciales pour une globalisation plus inclusive, et il pourrait travailler avec les autres partenaires techniques et financiers.

AC 10. Le SNU dispose d'avantages comparatifs dans le domaine de protection et sauvegarde de l'environnement et d'adaptation résiliente aux changements climatiques. Ces avantages comparatifs sont exprimés en termes de plaidoyer, d'appui technique et de mobilisation des ressources pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques et programmes de développement. Qui plus est, ils s'expriment en termes de mobilisation d'une expertise technique de haut niveau en matière de mise en œuvre d'initiatives en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'accès aux sources d'énergie renouvelable, dans la mobilisation des populations locales en vue de la préservation et gestion durables des ressources naturelles et de conservation du patrimoine national en héritage.

3.6. Recommandations clés

D'autre part, le processus de consultations en focus groups a aussi formulé certaines recommandations à l'endroit du SNU au Burundi. Ces *Recommandations (Recom)* sont formulées ci-après :

Recom 1 - Le SNU devrait insuffler une capacité d'action différenciée, rendant possible un appui à la formulation de politiques et stratégie et au renforcement institutionnel aux niveaux central et

local mais donner le plus de focus aux actions directes auprès des populations, au niveau local et communautaire, mobilisant l'ensemble des acteurs locaux. Le SNU devrait également mettre au service des Populations bénéficiaires, des Associations, des ONGs locales et du Gouvernement sa capacité de mobilisation des partenaires sociaux.

- **Recom 2** Appuyer le monde académique et les chercheurs dans le domaine de la recherche pour le développement (recherche agronomique, sociale et anthropologique, économique, etc.)
- **Recom 3** Appuyer la mobilisation des ressources pour le développement socio-économique et humanitaire ainsi que la coordination des partenaires pour des appuis cohérents et une harmonisation des approches du développement
- **Recom 4 -** Appuyer les mécanismes de participation citoyenne à la prise de décision de développement et les systèmes de redevabilité entre les acteurs du développement et de la population
- **Recom 5** En outre le SNU devrait: (a) décentraliser davantage ses organes et ses interventions; (b) allouer une plus grande partie de son budget aux projets locaux en contre partie de la réduction de la rémunération du personnel expatrié;
- **Recom 6** Les Batwa voudraient que le SNU fasse passer leur assistance par leurs associations (surtout l'UNIPROBA qui dispose d'antennes dans tout le pays); Il en est de même pour les Albinos (Albinos Sans Frontières ASF) et les personnes vivant avec handicap PVH (FAPHB).
- **Recom 7-** Le SNU devrait instaurer une culture de concertation et de consultation à grande échelle, à l'instar de celles initiées présentement, avec tous les partenaires, notamment les bénéficiaires à la base, et cela le plus régulièrement qu'il puisse le faire en vue d'ajuster ses interventions aux besoins réels de la population.
- **Recom 8 -** Dans le cadre de la mobilisation de ressources financières additionnelles, le SNU pourrait saisir les opportunités de collaboration avec les partenaires internationaux en vue d'appuyer les initiatives de la population à travers les Associations et les ONGs locales, mais aussi en appui à l'Etat dans ses réformes en matière de gouvernance, de promotion d'un Etat de droit.
- **Recom 9** Le SNU devrait approfondir son partenariat avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans les domaines phares de son action (la Banque Africaine pour le Développement BAD, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Coopération française AFD, la Coopération japonaise JICA, la Coopération allemande GIZ, la Coopération suédoise SIDA, et d'autres partenaires bilatéraux actifs dans ces domaines, etc.).

Bibliographie

BAD (2011), Environnement de l'investissement privé au Burundi

BAD, OCDE, PNUD Burundi (2017), Perspectives économiques en Afrique

Banque Mondiale (2018), Revue des Dépenses Publiques (PER), Résultats Provisoires.

BCR (2008), Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008, version publiée le 07 Février 2014.

Burundi Nature Action (2014), *Stratégie pour la limitation de la pollution du lac Tanganyika*, Bujumbura, Février 2014

Conseil des Droits de l'Homme (2017), *Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi*, Trente-sixième session 11-29 septembre 2017

ECA (2016), Country Profile Burundi

Evariste Sinarinzi, Eng. MSC (2010), Enjeux et Défis dans la gestion des ressources en eau et de l'Assainissement de base: le rôle des Parties Prenantes, Forum pour l'Eau et la Sécurité Alimentaire: FESA Bujumbura 17 03 2010

FAO Burundi, 68 ème bulletin

FMI Afrique (2015), Accroître la résilience dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne

GIZ (2013), Appui à la décentralisation et la lutte contre la pauvreté au Burundi

GIZ BURUNDI (2017), Projet Amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, Programme sectoriel Eau et assainissement (PROSECEAU) au Burundi, 2007 à 2020

GIZ, EURAC ADELFI (2017), Guide de référence sur la vulnérabilité Concept et lignes directrices pour la conduite d'analyses de vulnérabilité standardisées, Update 2017

Gouvernement de la République du Burundi et FAO (2012), *Cadre de programme pays 2012-2016*

Gouvernement du Burundi (2012), Code de l'eau au Burundi, mars 2012

HCDH (2013), Troisième Examen Périodique Universel du Burundi, janvier 2013

IMF (2017), World Economic and Financial Surveys, Global Financial Stability Report, Is Growth at Risk? October 2017

IMF Risks (2017), World Economic and Financial Surveys: Global Financial Stability Report

INEA Atlas (2013), Taux de Couverture en Eau Potable Burundi, Milieu Rural, septembre 2013.

International Budget Partnership (2017), Tracking-spending-sustainable-development-goals-budget-brief

ISTEEBU (2010), Enquête Démographique et de Santé au Burundi, EDSB-II, Mai 2012.

ISTEEBU (2014), Enquête Modulaire sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi, Mai 2015.

ISTEEBU (2015), Profil et Déterminants de la Pauvreté, Mai 2015.

ISTEEBU (2016), Comptes de la Nation 2014, Novembre 2016.

ISTEEBU (2017), Enquête Démographique et de Santé au Burundi, EDSB-III, 2016-2017.

ISTEEBU/UNFPA (2017), Projections démographiques 2010 - 2030: Niveau national et provincial, Avril 2017.

IWACU (2017), Journal Hebdomadaire du 3 novembre 2017

MDPHASG (2014), Stratégie Nationale de Protection Sociale, Janvier 2015.

MEESRS (2012), Plan sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation -PSDEF (2012-2020).

MEESRS (2014/15), Politique Nationale de l'Enseignement des Métiers

MEESRS (2017), Annuaires statistiques scolaires 2014/2015 et 2012/2013

MINAGRIE (2011), Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), 2012-2017

Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Burundi (2015), Revue à mi-parcours du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2012-2017

Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Burundi (2016), *Plan National d'Investissement Agricole*, (PNIA), 2016 - 2020

Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Burundi (2016), *Stratégie agricole nationale (SAN*), 2016 - 2025

Ministère de l'Eau (2013), de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, *Politique Nationale d'Assainissement du Burundi et Stratégie Opérationnelle Horizon 2025*, Mars 2013

Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du Burundi (2013), *Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020*

Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (2017), Etude sur les connaissances et la gestion menstruelle en milieu scolaire au Burundi, Janvier 2017 Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (2016), Analyse quantitative de la participation des femmes aux postes de prise de décision au sein du système éducatif burundais

Ministère de la décentralisation et du développement communal du Burundi (2019), *Politique* nationale de la décentralisation au Burundi

Ministère de la fonction publique, du travail et de l'emploi du Burundi (2017), Rapport de l'étude, Etude sur les disparités entre Hommes et Femmes dans l'Administration publique burundaise

Ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre (2017), *Plan d'action national 2017-2021 de la mise en œuvre de la politique nationale genre 2012-2025*

Ministère des Droits de la personnes Humaine, des Affaires Sociales et du Genre du Burundi (2017), Plan d'action national 2017-2021 pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité

MSPLS (2014), Étude sur le Financement de la Santé au Burundi : Rapport de Synthèse, Mai 2014.

OCDE (2006), Diaspora Burundi en chiffres, 2000-2006

OCDE (2011), L'engagement international des Etats Fragiles: peut-on mieux faire?

OLUCOME (2017), Report of the Conference of the States Parties to the United Nations Convention against Corruption on its seventh session, held in Vienna, from 6 to 10 November 2017

PAM (2016), Analyse sur la sécurité alimentaire d'urgence au Burundi, Mai 2016.

PAM Burundi (2017), Analyse de la sécurité alimentaire en situation d'urgence au Burundi

PNUD (2015), Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Juillet, 2015.

PNUD (2016), Rapport Mondial sur le Développement Humain, Juillet 2017.

République du Burundi (2012), Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, CSLP-II, publié le 10 Janvier 2012.

République du Burundi (2015), *Plan d'Action Nationale pour l'adaptation (PANA)*, Septembre 2015

République du Burundi (2016), Bilan de mise en œuvre du CSLPII, Décembre 2016

République du Burundi (2016), Politique Nationale de la Diaspora

République du Burundi (2016), Rapport d'État sur le Système Éducatif National, Pour une politique éducative plus inclusive et axée sur la qualité, Burundi

République du Burundi (2017), Deuxième Vice-Présidence, Rapport National sur les ODD

République du Burundi, Ministère du Plan et du Développement Communal (2011), *Vision Burundi 2025*, version illustrée.

République du Burundi/FIDA(2012), Programme de relance et de développement du monde rural, Évaluation de la performance du projet

SNU au Burundi (2016), Report on SocioEconomic Consultation on Burundi, Geneva, 7-8 November 2016

Surendrini Wijeyaratne (2017), « La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables ». - Principe 25 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 2017

Système des Nations-Unies au Burundi (2012), *Plan Cadre pour l'aide au développement du Burundi, 2012-2016*, Décembre 2012.

Système des Nations-Unies au Burundi (2017), Plan de Travail Conjoint UNDAF 2017-2018

Système des Nations-Unies au Burundi U, Stratégie Intégrée d'Appui des Nations Unies 2010-2014

UNFPA Burundi (2016), Le Dividende Démographique au Burundi, EDS Burundi 2016-2017 Rapport des résultats préliminaires

UNICEF (2016), Le Budget de l'Etat en 2016 : Allocations budgétaires.

UNICEF (2016), Towards breaking the intergenerational transmission of violence in Burundi, 2012-2016, PBEA Research publication

UNICEF (2017), La pauvreté des enfants au Burundi : Analyse de la pauvreté des enfants et des privations multiples des enfants (MODA), Janvier 2017.

UNICEF (2017), Le Budget de l'Etat en 2017 : Allocations budgétaires.

Unicef et Gouvernement du Burundi(2017), Evaluation formative de l'approche assainissement total piloté par la communauté – ATPC au Burundi, février 2017 UNICEF, USAID (2014), Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire, de la Nutrition et de la Vulnérabilité au Burundi

Union Européenne (2015), Décision sur le Burundi en rapport avec Article 96 de l'Accord de Cotonou

World Bank, Africa Region (2017), Burundi, delivering health services under fiscal stress, public expenditure review Global Practices: Governance and Macroeconomics and Fiscal Management, June 08, 2017

World Bank, Burundi (2017), Per health, delivering health services under fiscal stress, Report

World Health Organization (2016), *Health in 2015: from MDGs to SDGs*, Geneva 2015 (http://www.who.int/gho/publications/mdgs-sdgs/en/, accessed 10 april 2016.